

PARTIE I

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR LA REALISATION
DE TRAVAUX DE RECALIBRAGE ET DE CURAGE DU CANAL LAUSSAT, SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CAYENNE (97300) PAR LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE GUYANE (CTG)

ARRETE PREFECTORAL N°DEAL/UPR/N°285 DU 20/12/19.

PUIS ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF N° R03 2020 02 12 008 DU 12/02/20.

EP N°E19000020/97

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DU 10 JANVIER 2020 AU 24
FEVRIER 2020

Sommaire

PARTIE I RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	1
1) Généralités concernant l'objet de l'enquête et présentation du projet.....	3
a) Objet et historique de l'enquête publique.....	3
b) Cadre général dans lequel s'inscrit le projet.....	3
c) Cadre juridique de la demande d'autorisation environnementale :.....	4
d) Présentation du projet	5
2) Organisation et déroulement de l'enquête publique	12
a) Organisation de l'enquête.....	12
b) Le déroulement de l'enquête publique	13
c) La clôture de l'enquête publique et les modalités de transfert des dossiers de registres d'enquête publique en version papier :.....	22
d) Observations recueillies au cours de l'enquête publique.....	23
3) Analyse des observations du public et des réponses du responsable du projet	24
a) Questions posées par le commissaire enquêteur lors de la remise du procès verbal et réponses apportées par le porteur de projet	24
b) Synthèse des observations.....	27
PARTIE II CONCLUSION MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	28
Objet de l'enquête publique :	29
Déroulé de l'enquête :.....	29
Conclusions motivées du commissaire enquêteur et avis :	29
ANNEXES RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE N° EP N°E19000020/97.....	31

1) Généralités concernant l'objet de l'enquête et présentation du projet

a) Objet et historique de l'enquête publique

La Collectivité Territoriale de Guyane, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la Ville de Cayenne est chargée de réaliser les travaux de consolidation et d'aménagement des berges ainsi que le curage du Canal Laussat.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain n°1 de la Ville de Cayenne.

La présente enquête publique concerne plus précisément le recalibrage et le curage du Canal Laussat situé en centre-ville de Cayenne. Il s'agira de mener des travaux de reprofilage et de curage du lit du canal sur un linéaire de 1100 mètres soit, du giratoire Nelson Mandela jusqu'à la confluence avec le canal Leblond.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale du fait de la teneur en Zinc contenue dans les boues à évacuer, supérieure au niveau de référence admis par les textes.

A la date de rédaction du présent rapport, des travaux de stabilisation des berges sont en cours, en effet, les accotements initiaux n'autorisent pas le curage du canal car ils sont trop fragiles.

b) Cadre général dans lequel s'inscrit le projet

- Demandeur :

Nom de l'administration : La Collectivité Territoriale de Guyane,

Forme juridique : Personne publique, collectivité territoriale

Siège social : Hôtel de la CTG, Carrefour de Suzini – 4179 route de Montabo, 97 307 CAYENNE.

SIRET : 200 052 678 000 14

- Signataire de la demande :

Nom : YAHIA

Prénom : Smail

Qualité : Directeur Général Adjoint du Pôle Infrastructures, Equipement et Appui aux Collectivités de la Collectivité Territoriale de Guyane.

- Responsable technique :

Nom : YAHIA

Prénom : Smail

Qualité : Directeur Général Adjoint du Pôle Infrastructures, Equipement et Appui aux Collectivités de la Collectivité Territoriale de Guyane.

- Nature des droits du demandeur :

Un contrat de mandat en date du 16 décembre 2013 a été conclu entre la Collectivité territoriale de Guyane, Maîtrise d'ouvrage déléguée et la Ville de Cayenne, Maître d'ouvrage.

- Rédaction du dossier :

Le dossier de demande d'autorisation a été rédigé par le bureau d'études environnement et VRD : AGIR Environnement (Immeuble Patawa, 854 Route de Rémire, 97 354 REMIRE MONTJOLY). Le rapport technique et le rapport d'analyse des prélèvements et des analyses des sédiments ont été rédigés par Artelia. Les analyses pour l'environnement ont été réalisées par le laboratoire Eurofins.

c) Cadre juridique de la demande d'autorisation environnementale :

Les travaux de recalibrage et de curage du Canal Laussat comprennent l'évacuation des boues situées dans son lit. Après avoir effectué des analyses sur le contenu de ces boues, il s'est avéré qu'elles contenaient un taux en Zinc supérieur aux limites admises (seuil S1) par la réglementation.

L'articles L. 214-1 du code de l'environnement indique que *« sont soumis aux dispositions des articles L. 214-2 à L. 214-6 les installations, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction de frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants. »*.

L'article L. 214-2 à L.214-6 précisent le régime des autorisations et des déclarations environnementales et notamment les cas dans lesquelles elles sont obligatoires.

En l'occurrence, le présent projet, compte-tenu de ses caractéristiques, relève de la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature reprise à l'article R.214-1 du code de l'environnement.

La rubrique 3.2.1.0.précise que :

« 3.2.1.0. Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : [...]

2° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ;

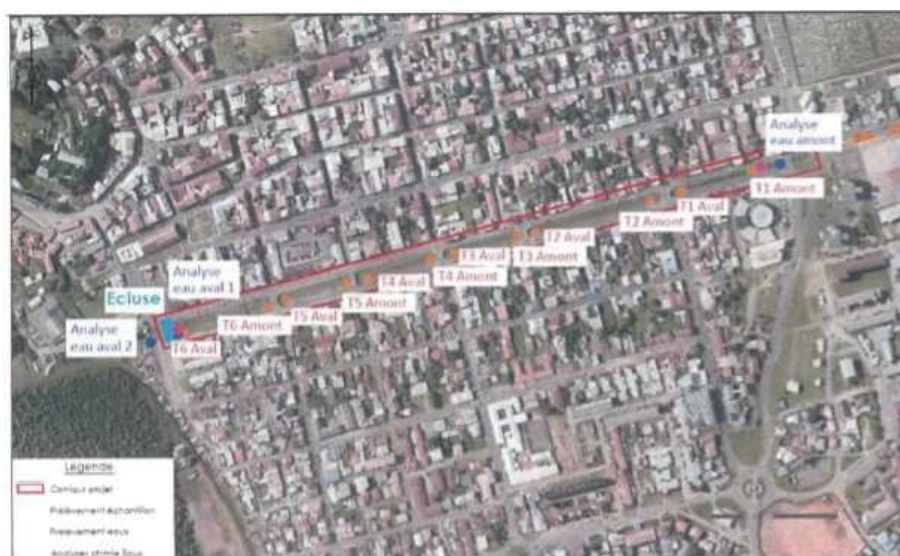
[...] L'autorisation est valable pour une durée qui ne peut être supérieure à dix ans. L'autorisation prend également en compte les éventuels sous-produits et leur devenir. »

En l'espèce, la quantité de boues à curer est égale à 1709m³ mais la teneur en sédiment extraits est supérieure au niveau de référence (Taux de zinc trop important par rapport au seuil S1 défini à l'arrêté du 9 août 2006).

	Tronçon 1	Tronçon 2	Tronçon 3	Tronçon 4	Tronçon 5	Tronçon 6	
Tests (mg/kg MS)							Seuil S1**
COT (Sédiments) par combustion sèche							
Arsenic (As)	11,3	9,36	12,7	11,5	11,4	12,2	30
Cadmium (Cd)	<0,4	<0,5	<0,6	<0,7	<0,8	<0,9	2
Chrome (Cr)	22,6	26,3	29,5	29,5	3,06	29,7	150
Cuivre (Cu)	32,4	48	41,1	43,6	38	42,6	100
Nickel (Ni)	16,2	14,6	20,2	18,9	19,8	20,6	50
Plomb (Pb)	38	64,2	39,2	46,3	35,3	39,6	100
Zinc (Zn)	286	567	250	370	280	332	300
Mercurure (Hg)	0,24	0,51	0,11	0,41	0,22	0,25	1
somme HAP	0,89	0,89	1	0,82	1,1	1,7	22,8
Somme PCB	0,0099	0,021	0,024	0,016	0,025	0,017	0,68

Résultats des analyses par rapport aux seuils S1 fixés par l'arrêté du 9 août 2006 –

Sources : Dossier de demande d'autorisation environnementale.



Points de prélèvements (sédiments, lixiviats et écotoxique) au droit du canal Laussat–

Sources : Dossier de demande d'autorisation environnementale

Par conséquent, les sédiments prélevés sur site doivent faire l'objet d'un traitement spécifique car ils sont considérés comme étant pollués et l'opération de curage et de recalibrage du canal doit être soumise à autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.

d) Présentation du projet

- Situation géographique, contexte :
 - *Contexte*

Les travaux seront réalisés par la Collectivité Territoriale de Guyane, maître d'ouvrage délégué par la Ville de Cayenne par contrat de mandat en date du 16 décembre 2013.

Le canal Laussat est situé en centre-ville de la Commune de Cayenne, il s'agit d'un milieu fortement anthropisé.

Il a été constaté que le fonds du lit du canal est fortement encombré de macro-déchets et de dépôts de sédiments dus à :

- « Une pente faible du canal diminuant son autocurage ;
- Les habitations situées en bordures du canal ;
- Le lessivage de la chaussée ;
- Les rejets de pollution par l'activité humaine ;
- Les dépôts de matières en suspension des trop-pleins des postes de refoulement de la zone ;
- Les dépôts illégaux d'objets et
- Le manque d'entretien du canal. ¹»

Le curage et le recalibrage du canal Laussat s'inscrivent dans un projet global d'aménagement du canal et de ses abords afin d'en faire un espace de vie plus verdoyant et permettant une circulation fluide des piétons et des automobilistes.

Le projet global est scindé en six tranches afin de répondre au mieux aux particularités de chacun des sites (la gare routière, le marché...).

Techniquement, le projet général de réaménagement du canal et de ses abords comprend :

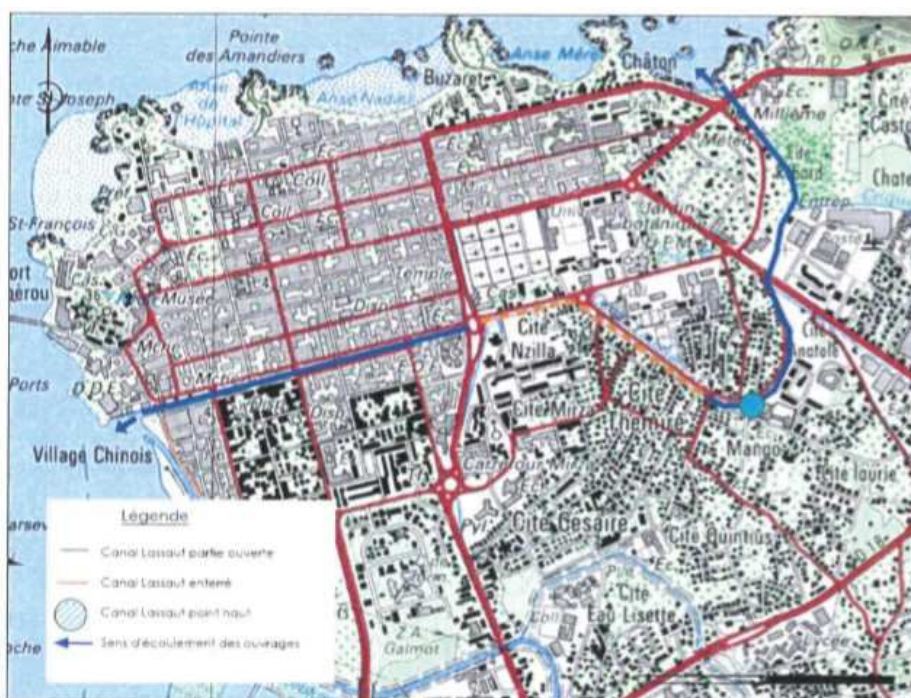
- La pose de palplanches pour les berges du canal,
- La création d'une voie piétonne/cycliste,
- La mise en place de gradins et/ou enherbement près du cours d'eau.

La forte teneur en Zinc relevée dans les boues à évacuer lors des différents prélèvements réalisés sur site est principalement due à l'urbanisation importante du secteur puisque le Zinc est utilisé pour recouvrir d'autres métaux présents sur les gouttières, les toitures et les conduites d'eau. Ce métal est considéré comme étant peu dangereux mais sa présence indique parfois la présence d'autres métaux.

¹ Extrait du dossier de demande d'autorisation environnementale, p35, article 6.7.2 « désordres apparents ».

- *Situation*

Les travaux envisagés dans le cadre de la présente enquête publique s'étendent sur environ 1100 mètres, du giratoire Nelson Mandela jusqu'à l'écluse située à la confluence avec le canal Leblond.



Localisation et présentation du canal Laussat sur carte IGN – Sources : dossier de demande d'autorisation environnementales.

Cet ouvrage draine les eaux pluviales des quartiers avoisinants via des collecteurs enterrés ou à ciel ouvert, les principaux collecteurs du canal sont ; le collecteur Mirza, le collecteur Mandela, le canal du cimetière, le canal de l'Est, le collecteur Arago, le collecteur Liberté et le collecteur Ernest Prévot.

Le canal Laussat est composé d'une partie enterrée et d'une partie dites « ouverte » ou à ciel ouvert, seule cette dernière est concernée par le projet.

- Définition du projet envisagé :

L'opération de curage et de reprofilage du canal, objet de la présente enquête publique, consiste à curer environ 1709 m³ de boues sur un linéaire d'environ 1100 mètres.

Plusieurs étapes seront respectées dans la mise en œuvre de cette opération, il s'agira tout d'abords, pour le maître d'ouvrage délégué de retirer les embâcles présents dans le lit du canal puis, à l'aide d'une pelle mécanique, de curer les sédiments présents dans le canal jusqu'à son niveau initial afin de restaurer sa capacité hydraulique.

Il s'avère qu'en Guyane il n'existe pas de filière de traitement permettant la gestion des sédiments pollués.

La seule décharge située à proximité du Canal Laussat est celle dite « *des maringouins* », implantée à Cayenne, il s'agit d'une installation de stockage des déchets non dangereux (I.S.D.N.D.).

Lors de l'étude du dossier, trois possibilités s'offraient au porteur de projet pour gérer les boues collectées lors du curage :

- Déposer les sédiments à l'I.S.D.N.D. des Maringouins,
- Transporter les sédiments dans un décharge de catégorie II en dehors de la Guyane ;
- Traiter les sédiments localement.

Il a été fait le choix de conduire les sédiments contenus dans les boues à la décharge des Maringouins via camions bennes équipés de barrières filtrantes pour diminuer la siccité des sédiments. En effet, il apparaît que le taux de Zinc contenu dans les boues à évacuer est en dessous des niveaux maximums acceptés par l'I.S.D.N.D., ainsi, la décharge des maringouins pourra accueillir ces boues pour réaliser des casiers de confinement.

- Justification du projet :

Le canal n'a pas été curé depuis près de trente ans, date à laquelle l'écluse a été installée.

En outre, et tel qu'indiqué au résumé non technique ainsi qu'au dossier de demande d'autorisation environnementale, il apparaît que le cours du canal Laussat présente un important colmatage de sédiments et de macro-déchets ce qui a pour conséquence de provoquer des désordres hydrauliques dus à une capacité d'évacuation et à un stockage des eaux amoindris.

- Analyse et contrôle du contenu du dossier :

- *Contenu du dossier*

Le contenu du dossier d'autorisation environnementale est défini à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Dans le cadre de la demande pour le recalibrage et le curage du Canal Laussat, le contenu du dossier est le suivant :

- Introduction ;
- Identification du demandeur ;
- Procédure réglementaire ;
 - Procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
 - L'évaluation environnementale ;
- Localisation du projet ;
- Description du projet ;
 - Le projet de réaménagement des berges du canal Laussat ;
 - Nature de l'opération de curage ;
 - Nécessité de curage ;
 - Travaux de curage ;
 - Evacuation des sédiments curés ;
 - Planning des travaux
- Analyse de l'état initial du site et des contraintes ;
 - Climat
 - Caractéristiques du sol et du sous-sol ;

- Echantillonnage et analyse des sédiments ;
- Analyses ;
- Résultats ;
- Topographie et écoulement au droit du canal ;
- Analyse hydromorphologique du canal Laussat ;
- Contexte environnemental au droit du canal ;
- Qualité des eaux au droit du canal ;
- Milieux récepteur des eaux pluviales ;
- Périmètre de protection de captage ;
- Patrimoine naturel et culturel ;
- Risques naturels ;
- Milieu humain ;
- Documents d'urbanisme ;
- Schéma directeur d'assainissement ;
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de Guyane ;
- Incidence du projet sur les eaux et milieux aquatiques et mesures correctives et compensatoires ;
 - Impact sur les eaux superficielles : aspects quantitatifs ;
 - Impacts sur les risque d'inondation ;
 - Impact sur le milieu naturel ;
 - Impacts sur les eaux superficielles : aspect qualitatifs ;
 - Devenir des sédiments extraits ;
- Compatibilité avec le SDAGE ;
- Moyens et surveillance d'entretien ;
 - Entretien du réseau d'eau pluviales
 - Mesures prévues pour éviter réduire ou compenser les impacts ;
- Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives
- ANNEXES :
 - Arrêté préfectoral n°R03 2019 05 06 004 portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet d'aménagement (recalibrage et curage) du canal Laussat à Cayenne en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement ;
 - Projet phase AVP, rapport technique concernant l'hydraulique, l'éclairage, la géotechnique, les profils et les détails du projet composé de :
 - Etude d'incidence hydraulique
 - Notice technique de l'éclairage public ;
 - Contexte géotechnique ;
 - Profils techniques ;
 - Détails techniques ;
 - Annexes : balisage marches et gradins, éclairage encastré pour passage piéton, éclairage esplanade, éclairage nez de quai, éclairage public, mise en valeur des arbres, ouvrages hydrauliques existants ;
 - Projet phase PRO : Cahier d'aménagement urbaines et paysagers détails composé de :
 - Aménagements paysagers et urbains ;
 - Revêtements de sols, VRD et confortements ;

- Plantations ;
- Mathériauthèque et palette végétale ;
- Rapport d'analyse concernant les prélèvements et analyses de sédiments rédigé par la société Artelia ;
- Rapport d'analyses pour l'environnement réalisé par Eurofins
- Mails de Monsieur Pascal Govindin, Directeur de la SARL A. Govindin , qui autorise le stockage des boues sur l'ISDND des marigouins
- Contrat de mandat pour l'aménagement des berges du canal laussat entre la Ville de Cayenne et la région Guyane ;
- Cerfa n°15964 01 de demande d'autorisation environnementale

Le dossier soumis à enquête public ne comprend pas d'étude d'impact pour les raisons qui seront explicitées ci-après mais, s'agissant des autres documents, le dossier est complet conformément aux dispositions du code de l'environnement.

- *L'absence d'étude d'impact au dossier de demande d'autorisation environnementale*

Selon l'article R. 181-13 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation environnementale doit contenir les éléments suivants :

« 1° Lorsque le pétitionnaire est une personne physique, ses nom, prénoms, date de naissance et adresse et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, son numéro de SIRET, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande ;

2° La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement ;

3° Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit ;

4° Une description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés mis en œuvre, ainsi que l'indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève. Elle inclut les moyens de suivi et de surveillance, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ainsi que les conditions de remise en état du site après exploitation et, le cas échéant, la nature, l'origine et le volume des eaux utilisées ou affectées ;

5° Soit, lorsque la demande se rapporte à un projet soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles [R. 122-2](#) et [R. 122-3](#), s'il y a lieu actualisée dans les conditions prévues par le III de l'article [L. 122-1-1](#), soit, dans les autres cas, l'étude d'incidence environnementale prévue par l'article [R. 181-14](#) ;

6° Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale à l'issue de l'examen au cas par cas prévu par l'article [R. 122-3](#), la décision correspondante, assortie, le cas échéant, de l'indication par le pétitionnaire des modifications apportées aux caractéristiques et mesures du projet ayant motivé cette décision ;

7° Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles prévues par les 4° et 5° ;

8° Une note de présentation non technique.

Le pétitionnaire peut inclure dans le dossier de demande une synthèse des mesures envisagées, sous forme de propositions de prescriptions de nature à assurer le respect des dispositions des articles L. 181-3, L. 181-4 et R. 181-43. »

Le paragraphe 6 de l'article précité prévoit la possibilité pour le pétitionnaire de ne pas avoir recours à l'étude d'impact dans l'hypothèse où l'autorité environnementale lui en aurait donné l'autorisation, il s'agit de l'examen « au cas par cas ». Cet examen permet à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement de vérifier la nécessité de réaliser ou non une étude environnementale en fonction de la nature du projet, de sa localisation ou de la sensibilité du milieu.

Ainsi, conformément à l'article R.122-3 du code de l'environnement, le 15 avril 2019, la collectivité territoriale de Guyane a déposé une demande d'examen « au cas par cas » en Préfecture.

Par arrêté en date du 6 mai 2019 le Préfet de la Guyane a exempté le présent projet d'étude d'impact compte-tenu du fait que « *le projet ne comporte pas d'enjeux environnementaux importants dans un lieu déjà fortement anthropisé* » et qu'il « *visé à améliorer le patrimoine architectural et culturel de la ville de Cayenne et plus précisément l'image du quartier* » (annexe n°1).

2) Organisation et déroulement de l'enquête publique

a) Organisation de l'enquête

- Désignation et mission du commissaire enquêteur :

Par décision n°E19000020/97 en date du 31 octobre 2019, le magistrat désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de la Guyane, Monsieur PRIETO a désigné Madame Justine BOURGEOIS en tant que commissaire enquêteur pour l'enquête publique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale unique pour réaliser des travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat (*annexe n°2*).

- Référence de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique :

L'arrêté préfectoral n° DEAL/UPR/n°285 du 20 décembre 2019 porte ouverture d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat sur le territoire de la Commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de Guyane (*annexe n°3*).

Un arrêté modificatif a été adopté le 12 février 2020, il porte le numéro R03 2020 02 12 008 et a pour objectif de prolonger de quatorze jours la procédure d'enquête publique et d'ajouter une permanence supplémentaire le vendredi 21 février 2020 de 9h à 12h aux services techniques de la mairie de Cayenne (*annexe n°4*).

- Les modalités d'organisation de l'enquête publique :

Préalablement, il convient de mentionner le fait que cette enquête publique a été réalisée dans des conditions particulières relatives au calendrier (période des fêtes de fin d'année), à la cessation d'activité du journal d'annonces légales « France Guyane » et à la réorganisation des services préfectoraux effective au 1^{er} janvier 2020.

Le 5 novembre 2019, une première rencontre a été organisée avec les services de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Préfecture de la Guyane, le commissaire enquêteur a eu l'occasion de rencontrer l'agent ayant eu pour mission d'instruire le dossier aux seins des services Préfectoraux afin qu'il puisse lui expliquer son contenu et les éventuelles difficultés qui se sont présentées lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale.

Puis, le 6 novembre 2019, une rencontre a été organisée entre le représentant du maître d'ouvrage délégué, Monsieur Smail YAHIA, le Directeur Général Adjoint du Pôle Infrastructures, Equipement et Appui aux Collectivités de la Collectivité Territoriale de Guyane et le commissaire enquêteur. L'objectif de cette rencontre était de comprendre plus précisément les tenants et les aboutissants du projet et de fixer les dates de tenue des permanences. Lors de cet entretien, Monsieur YAHIA a communiqué le document de présentation concernant l'aménagement des berges du Canal Laussat en date du 29 avril 2019 au commissaire enquêteur.

La durée initiale de l'enquête publique était de 32 jours, elle devait se dérouler du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus.

L'affichage sur site et en mairie de Cayenne n'ayant pas été réalisée durant les quinze jours précédents le début de l'enquête publique et ce, suite à une communication tardive de l'avis d'enquête publique aux services de la Collectivité Territoriale de la Guyane et à la Mairie de Cayenne, il a été suggéré par le commissaire enquêteur, en accord avec les services préfectoraux, la Collectivité Territoriale de Guyane et la mairie de Cayenne de prolonger la durée de l'enquête publique de deux semaines.

La durée de l'enquête a donc été portée à 46 jours soit, du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 24 février 2020 inclus.

b) Le déroulement de l'enquête publique

- Déroulement des permanences :

Les permanences se sont tenues conformément à ce qui était prévu aux arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2019 et du 12 février 2020, en salle des élus située aux services techniques de la Mairie de Cayenne aux dates et heures suivantes :

- Le vendredi 10 janvier 2020 de 8h à 11h ;
- Les mercredis 15, 22 et 29 janvier 2020 de 8h à 11h ;
- Le lundi 10 février de 9h à 12h ;
- Le vendredi 21 février 2020 de 9h à 12h.

La permanence en date du 21 février 2020 a été ajoutée suite à la prolongation de la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête publique soit du 10 janvier 2020 au 24 février 2020 aux horaires d'ouverture des services techniques de la mairie de Cayenne.

Les permanences se sont déroulées sans incident notable.

- Information effective du public – réglementation en vigueur :

Concernant l'information effective du public, l'article R. 123-11 du code de l'environnement prévoit qu'« un avis portant les indications mentionnées à l'article [R. 123-9](#) à la connaissance du public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.[...].

II. - L'avis mentionné au I est publié sur le site internet de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête. Si l'autorité compétente ne dispose pas d'un site internet, cet avis est publié, à sa demande, sur le site internet des services de l'Etat dans le département. Dans ce cas, l'autorité compétente transmet l'avis par voie électronique au préfet au moins un mois avant le début de la participation, qui le met en ligne au moins quinze jours avant le début de la participation.

III. - L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête désigne le ou les lieux où cet avis doit être publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé. Pour les projets, sont au minimum désignées toutes les mairies des communes sur le territoire desquelles se situe le projet ainsi que celles dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet.

[...] IV. - En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement. »

- Publication aux journaux d'annonces légales :

Conformément à ce qui a été initialement prévu avec le maître d'ouvrage et les services préfectoraux, l'avis d'enquête public initial a été publié au journal l'Apostille et au journal France Guyane le 27 décembre 2019.

Service d'enquête publique organisé de la part de M. Carles Finlay - Imprime Buzart - CS 79823 - 97308 Cayenne.

Mme Justine BOURGEOIS, responsable du service commande public et juridique, résidant à l'adresse suivante : www.guyane.pref.gouv.fr - jburgeois@developpement-durable.guyane.fr

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- sur le site internet des administrations suivantes :
 - Préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr - Imprime Buzart - CS 79823 - 97308 Cayenne
 - DEAL Guyane www.guyane.developpement-durable.guyane.fr (Informations du public - enquêtes publiques 2020)
 - A la mairie de Cayenne (service technique) Imprime Buzart - CS 79823 - 97308 Cayenne - 0594 39 70 26 - 0594 39 70 70, aux heures d'ouverture des bureaux, à l'exception de samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 17h - 14h
 - A la DEAL Guyane située rue Carlos Finlay - Imprime Buzart - CS 79823 - 97308 Cayenne
- Sur la plateforme environnementale : www.projet-environnement.guyane.fr et collectivite.guyane.fr
- Par affichage sur le registre d'enquête publique disponible à la mairie de Cayenne
- Par affichage sur le site internet de la DEAL - www.guyane.developpement-durable.guyane.fr (Informations du public - enquêtes publiques 2020)
- Par conseil : enquête publique.developpement-durable.guyane.fr
- Par voie postale : à la mairie de Cayenne, à l'adresse indiquée ci-dessous, et à la DEAL Guyane rue Carlos Finlay - Imprime Buzart - CS 79823 - 97308 Cayenne

Les observations formulées par voie postale, par courriel et déposées sur le site de la DEAL, seront inscrites au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur Mme Justine BOURGEOIS recevra le public, à la mairie de Cayenne, au cours de 5 journées :

- Mercredi 10 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 15 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 22 janvier 2020 de 8 h à 11 h et mercredi 29 janvier 2020 de 8 h à 11 h.
- Lundi 10 février 2020 de 9 h à 12 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un mois à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Cayenne et sur internet aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr - jburgeois@developpement-durable.guyane.fr et www.guyane.developpement-durable.guyane.fr (Informations du public - enquêtes publiques 2020).

Pour le préfet, par délégation,

Une annonce légale à publier en Guadeloupe ?

Saisissez-la en ligne !

www.lapostille.fr

Vendredi 27 Décembre 2019

Avis paru au journal l'Apostille n°248, le 27 décembre 2019.

VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2019 • FA GUYANE

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour la réalisation de travaux de rectification et de curage du canal Lussot, sur le territoire de la commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)

Une enquête publique sur le projet sus-cité, d'une durée de 32 jours, est prescrite du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) représentée par son président M. Rodrigue Alexandre - adresse CTG : 4179 route de Montabo 97300 Cayenne - tél : 0594 39 05 00. Le dossier à la CTG est suivi par M. Smail YAHIA - tél : 0594 40 92 12, direction des infrastructures - courriel : smail.yahia@ctg.guyane.fr

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service milieu naturel, biodiversité, sites et paysages (MNEBP), unité police de l'eau - tél : 05 94 29 65 50 - reception@developpement-durable.guyane.fr - rue Carlos Finlay - Imprime Buzart - CS 79823 - 97308 Cayenne.

Mme Justine BOURGEOIS, responsable du service commande public et juridique, résidant à l'adresse suivante : www.guyane.pref.gouv.fr - jburgeois@developpement-durable.guyane.fr est désignée par le président du Tribunal administratif de Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- sur le site internet des administrations suivantes : Préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr - jburgeois@developpement-durable.guyane.fr (Informations du public - enquêtes publiques 2020)
- A la mairie de Cayenne (service technique) Imprime Buzart - CS 79823 - 97308 Cayenne - 0594 39 70 26 - 0594 39 70 70, aux heures d'ouverture des bureaux, à l'exception de samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 17h - 14h
- A la DEAL Guyane située rue Carlos Finlay - Imprime Buzart - CS 79823 - 97308 Cayenne

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un mois à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Cayenne et sur internet aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr - jburgeois@developpement-durable.guyane.fr et www.guyane.developpement-durable.guyane.fr (Informations du public - enquêtes publiques 2020).

Pour le préfet, par délégation,

Une annonce légale à publier en Guadeloupe ?

Saisissez-la en ligne !

www.lapostille.fr

Vendredi 27 Décembre 2019

Avis paru au journal France Guyane Le 27 décembre 2019.

Le second avis a été publié le 17 janvier 2020 au journal l’Apostille, il comportait d’ores et déjà les modifications de durée de l’enquête publique.



Le mardi 17 janvier 2020 au n° 251 de l'Apostille
 Le mercredi 23 janvier 2020 au n° 252 de l'Apostille

Pour le préfet, par délégué.

Avis paru au journal l’Apostille n°251 le 17 janvier 2020.

Initialement, la seconde parution au journal France Guyane était également programmée le 17 janvier 2020, toutefois, compte-tenu des problèmes structurels auxquels le journal faisait face, il a été constaté que l’édition en date du 17 janvier ne faisait mention d’aucune annonce légale (annexe n°5)

La seconde parution au journal France Guyane a finalement eu lieu 23 janvier 2020, l’annonce comportait les modifications de durée de l’enquête publique.

Le public



**AVIS
MODIFICATIF
D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laurant, sur le territoire de la commune de Cayenne 97300 par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)

Une enquête publique sur le projet sus-cité, d'une durée de 30 jours, est prévue du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus. Cette enquête publique est prolongée jusqu'au lundi 24 février 2020 inclus : la durée est donc de 46 jours.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) représentée par son président M. Rodolphe Alexandre - adresse CTG : 4179 route de Montabo 97300 Cayenne - tel : 0694 30 06 00. Le dossier à la CTG est au par M. Smal YAMA - tel : 06 94 40 92 12, direction des infrastructures - courriel : smal.yama@ctguyane.fr.

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MNBSP), unité police de l'eau - tel : 06 94 39 66 50 - milieu-deal@developpement-durable.guyane.fr - rue Carlos Finley - Impasse Buzati - CS 76003 - 97306 Cayenne.

M^{me} Justine BOURGEOIS, responsable de service commande publique et juridique, résidant à Rémis-Mortjoy, est désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de

commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces élémentaires sont consultables :

- ! sur le site internet des administrations suivantes : Préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr - (accueil - enquêtes publiques) DEAL Guyane www.guyane.developpement-durable.guyane.fr (information du public - enquêtes publiques 2020).
- ! à la mairie de Cayenne (services techniques) tournoiard de la République - 97300 Cayenne - 0594 39 70 26 - 0594 39 70 70, aux heures d'ouverture des bureaux, à l'exception de samedi, dimanche et jours fériés : du lundi au vendredi : 7 h - 14 h
- ! à la DEAL Guyane située rue Carlos Finley - Impasse Buzati - CS 76003 - 97306 Cayenne Cedex ! Sur la plateforme environnementale : www.poptb-environnement.guyane.fr

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- ! Par écrit sur le registre d'enquête publique disponible à la mairie de Cayenne ! Par dépôt sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.guyane.fr (information du public - enquêtes publiques 2020) ! Par courriel : enquete-publique.deal.guyane@developpement-durable.guyane.fr et contact@ville-cayenne.fr
- ! Par voie postale : à la mairie de Cayenne, à l'adresse indiquée ci-dessus, et à la DEAL Guyane rue Carlos Finley - Impasse Buzati - CS 76003 - 97306 Cayenne Cedex, à l'attention du commissaire-enquêteur M^{me} Justine BOURGEOIS

Les observations formulées par voie postale, par courriel et déposées sur le site de la DEAL, seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur M^{me} Justine BOURGEOIS recevra le public, à la mairie de Cayenne, au cours de 6 permanences :

- ! Vendredi 10 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 15 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 22 janvier 2020 de 8 h à 11 h et mercredi 29 janvier 2020 de 8 h à 11 h ;
- ! Lundi 10 février 2020 de 8 h à 12 h
- ! Vendredi 21 février de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Cayenne et sur internet aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr - (accueil - actualités - enquêtes publiques) et www.guyane.developpement-durable.guyane.fr (information du public - enquêtes publiques 2020).

Pour le préfet, par déléguation.

F3034797

Avis paru au Journal France Guyane le 23 janvier 2020.

- *Affichage des avis sur site :*

L'article R.123-11 précité prévoit l'affichage sur site d'une ou plusieurs affiches sur site quinze (15) jours avant le début de l'enquête publique et selon les caractéristiques définies à l'article 1 de l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimension de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

Le vendredi 10 janvier 2020, le commissaire enquêteur s'est rendu sur site et a constaté que l'affichage n'était pas réalisé sur site.

Après communication de l'avis d'enquête scanné par le commissaire enquêteur au service du maître d'ouvrage délégué, l'affichage sur site a pu être réalisé dès le 17 janvier 2020.

Photos prises sur site du commissaire enquêteur le 17 janvier 2020 :



Photos prises sur site par un agent de la Collectivité Territoriale de Guyane le 17 janvier 2020 :



Il a été procédé à l'affichage de l'avis modificatif sur site le 14 février 2020.

Photos prises par un agent de la CTG le 14 février 2020 :



Photo prise sur site par le commissaire enquêteur le 21 février 2020 :



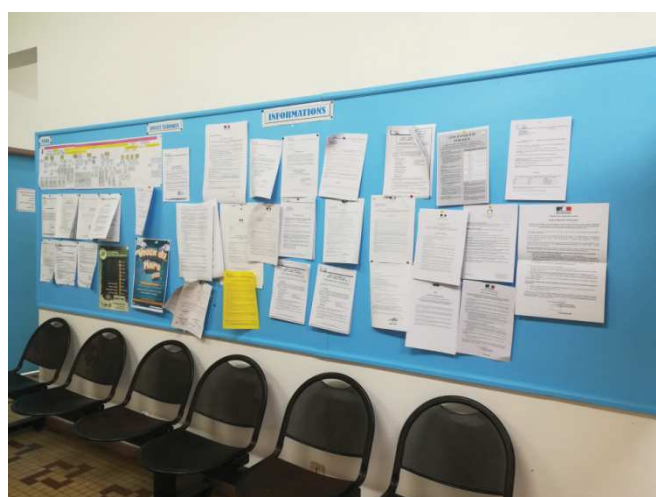
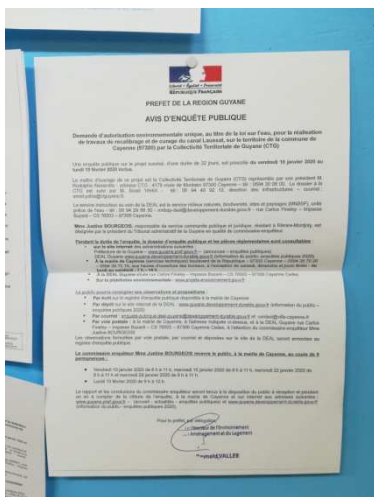
- **Affichage en mairie de Cayenne :**

L'affichage en mairie doit être réalisé quinze (15) jours avant le début de l'enquête publique.

En l'espèce, l'affichage en mairie a été réalisé le 10 janvier 2020, date de la première permanence. Les documents composants le dossier d'enquête public ainsi que l'avis d'enquête public à afficher ont été reçus en mairie le 3 janvier 2020 et les documents sont parvenus aux alentours du 8 janvier 2020 au service compétent pour assurer l'affichage de l'avis d'enquête.

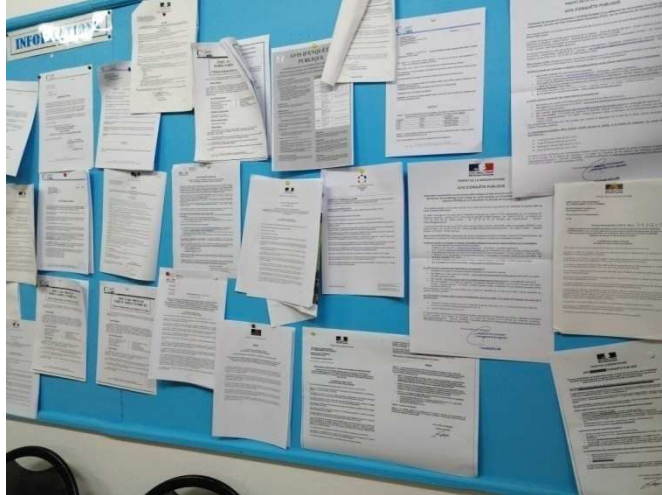
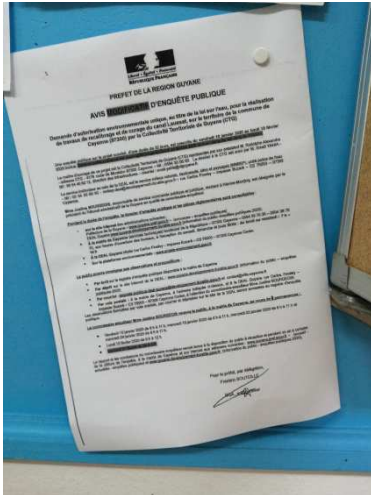
Aucune transmission par voie dématérialisée de l'avis d'enquête publique initial n'a été réalisée par l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête auprès de maître d'ouvrage délégué et de la mairie de Cayenne.

Photos prises par le commissaire enquêteur le 10 janvier 2020 aux services techniques de la mairie de Cayenne :



L'avis d'enquête publique modifié était affiché en sus de l'avis d'enquête initial le 21 février 2020 (*annexe n°6*).

Photos prises par le commissaire enquêteur le 21 février 2020 aux services techniques de la mairie de Cayenne



- *Prolongation de la durée de l'enquête publique*

Compte-tenu des différents incidents constatés concernant l'affichage des avis d'enquête publique sur site et en mairie, il a été fait le choix, en concertation avec la Collectivité Territoriale de Guyane, les services préfectoraux et la mairie de Cayenne de prolonger l'enquête publique pour une durée supplémentaire de quatorze (14) jours (*annexe n°7*).

La décision de prolonger l'enquête ayant été prise rapidement, il a été possible de publier l'avis d'enquête publique modifié aux journaux d'annonces légales dès la deuxième parution prévue par les textes. Il n'a donc pas été nécessaire de publier de troisième avis pour annoncer le report de l'enquête.

- *Dématérialisation du dossier d'enquête publique :*

Le dossier d'enquête publique était mis à disposition du public par voie dématérialisée sur le site de la D.E.A.L. (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et de la Préfecture de la Guyane durant toute la durée de l'enquête publique.

Imprime-écran du site de la Préfecture de la Guyane :



Imprime-écran du site de la Direction, de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane:



- **Publicité supplémentaire :**

Il n'a pas été réalisé de publicité supplémentaire lors de cette enquête publique.

c) La clôture de l'enquête publique et les modalités de transfert des dossiers de registres d'enquête publique en version papier :

- Remise du procès-verbal de synthèse :

L'article R. 123-18 du code de l'environnement prévoit que :

« Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur [...] rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet [...] et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur [...] du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet [...] dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Lorsque l'enquête publique est prolongée en application de l'article L. 123-9, l'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.».

Par conséquent, un entretien a eu lieu avec Monsieur Yahia le vendredi 28 février 2020 en fin d'après-midi dans les locaux de la Collectivité Territoriale de la Guyane pour lui remettre en main-propre le procès-verbal de synthèse (*annexe n°8*).

Lors de cet échange il a été fait état des difficultés rencontrées à mener à bien cette enquête publique et de la faible participation du public.

Le commissaire enquêteur a fait part de six questions à la Collectivité Territoriale de la Guyane. Lesdites questions et les réponses qui y sont apportées sont reprises à la troisième partie du présent rapport d'enquête publique : *«Analyse des observations du public et des réponses du responsable du projet ».*

Le 9 mars 2020, Monsieur Yahia a transmis par mail un mémoire en réponse au commissaire enquêteur. Celui-ci a été rédigé par le bureau d'étude « Agir », il est présenté en annexe n°9 du présent rapport.

d) Observations recueillies au cours de l'enquête publique

- Analyse comptable des observations reçues au cours de l'enquête publique :

OBSERVATIONS COURRIERS ET COURRIELS					
PROVENANCE	Registre	Courriers	Courriels	Pétitions	Registre numérique
Public	0	0	0	0	
Associations	0	0	0	0	
Collectivités	0	0	0	0	
Elus	0	0	0	0	
TOTAL	0	0	0	0	

OBSERVATIONS ET AVIS			
PROVENANCE	Favorable	Favorable avec réserve	Défavorable
Public	0	0	0
Associations	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Elus	0	0	0
TOTAL	0	0	0

OBSERVATIONS ET COURRIERS		
	Anonyme	Hors délais
TOTAL	0	0

Aucune observation n'a été consignée au registre, ni aucun mail ou courrier ne sont parvenus aux services de la Collectivité Territoriale de Guyane, de la mairie de Cayenne ainsi qu'à ceux de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guyane ou à la Direction Juridique et contentieux de la Préfecture de la Guyane (*annexe n°10*).

Aucun courrier ou mail au dossier ne présente l'avis d'une personne publique associée.

3) Analyse des observations du public et des réponses du responsable du projet

a) Questions posées par le commissaire enquêteur lors de la remise du procès verbal et réponses apportées par le porteur de projet

Le projet de demande d'autorisation environnementale concernant le curage et le recalibrage du canal Laussat n'ayant reçu aucune observation, j'ai fait le choix d'analyser successivement les réponses apportées par la Collectivité Territoriale de la Guyane suite au procès-verbal de synthèse.

- **Moyens mis en œuvre pour l'évacuation des sédiments pollués :**

1. *Pouvez-vous préciser davantage la manière dont les sédiments pollués en Zinc seront évacués en indiquant les références du matériel utilisé (camions bennes, film protecteur permettant aux boues de ne pas s'échapper des camions bennes...) et leurs fiches techniques si elles sont en votre possession ?*

Réponse de la Collectivité Territoriale de la Guyane :

« L'évacuation des sédiments pollués se fera par voie terrestre à l'aide de camions prévus à cet effet. Il pourra s'agir de camions benne ou de camion totalement étanches.

Le curage du canal ne sera réalisé qu'à l'issue des travaux de pose des palplanches. Les références précises et fiches techniques du matériel utilisé ne sont pas encore connues. L'entreprise qui sera titulaire du marché indiquera les références de son matériel dédié au transport des matériaux pour ce type d'opération. »

Analyse du commissaire enquêteur

La réponse apportée me convient compte-tenu du fait que le marché public relatif à cette mission n'a pas encore été publié ni attribué.

2. *Au dossier de demande d'autorisation (p. 50) vous faites état d'une plateforme où seront stockés les camions lorsqu'ils ne seront pas utilisés, pouvez-vous mentionner le lieu où se situent ces plateformes ?*

Réponse de la Collectivité Territoriale de la Guyane :

« En fin de journée, les camions seront stockés sur une plateforme destinée à cet effet, comme spécifié en p.50 du dossier. Elle sera située sur un emplacement judicieux, à proximité immédiate du chantier. L'emplacement précis sera déterminé lors des phases de préparation de chantier une fois le marché de travaux attribué. »

Analyse du commissaire enquêteur

La réponse apportée me convient compte-tenu du fait que le marché public relatif à cette mission n'a pas encore été publié ni attribué.

- **Dispositif mit en œuvre afin de parvenir à un entretien pérenne du canal Laussat :**

Le maître d'ouvrage délégué a fait le choix de n'adresser qu'une réponse pour les questions 3 et 4.

3. *Au dossier de demande d'autorisation environnementale (p. 51), vous faites référence au plan de gestion du curage du canal, pouvez-vous indiquer quelle est l'échéance fixée pour mettre en œuvre ce plan et quels sont les acteurs parties prenantes à ce projet ?*

ET

4. *Pouvez-vous lister les mesures qui seront prises à moyen et long terme afin d'assurer l'entretien du canal ?*

Réponse de la Collectivité Territoriale de la Guyane :

« Les éléments de réponse concernant le plan de gestion et l'entretien du canal sont du ressort du maître d'ouvrage, propriétaire du canal, à savoir la Ville de Cayenne. »

Analyse du commissaire enquêteur

Il aurait été judicieux d'obtenir de la part du maître d'ouvrage et du maître d'ouvrage délégué une réponse plus précise à ce sujet. Compte-tenu du fait que l'étude d'impact n'est pas exigée au présent dossier de demande d'autorisation environnementale il apparaît difficile d'exiger plus de précision afin de s'assurer que le dispositif actuellement mis en place sera pérennisé de par l'entretien régulier du canal.

- **Stockage des sédiments à l'ISDND des Maringouins :**

5. *Le mail de Monsieur Govindin en date du 5 avril 2019 annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale, fait état d'un stockage temporaire des sédiments pollués avant mise en stockage à l'ISDND des Maringouins, êtes-vous en mesure d'indiquer, à l'heure actuelle, où seront stockés temporairement les boues ?*

Réponse de la Collectivité Territoriale de la Guyane :

« Le stockage temporaire des sédiments pollués aura lieu uniquement si la siccité des boues n'est pas suffisante pour la mise en ISDND immédiate. Il s'agira de réduire la teneur en eau des boues en les étalant sur une géomembrane pour les faire sécher avant de les transférer à la décharge. La superficie nécessaire n'est donc pas très importante.

Dans le but de limiter les transports, le maître d'ouvrage mettra à disposition une parcelle vierge à proximité de l'ISDND des Maringouins. Cette parcelle sera définie lors de l'attribution du marché. »

Analyse du commissaire enquêteur

La réponse apportée par la Collectivité Territoriale de Guyane semble peu précise concernant la localisation de la parcelle de stockage temporaire des boues.

- **Précisions diverses :**

6. Enfin, pouvez-vous expliquer le delta qui existe entre le nombre de mètre cube de boues à évacuer (incluant la partie fines et la partie eau) inscrit au dossier d'autorisation soit 1709 m³, et l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 2019, n° R03-2019-05-06-004 qui indique 3 230m³ à curer ?

Réponse de la Collectivité Territoriale de la Guyane :

« Les travaux comprennent le curage et reprofilage du lit du canal existant sur un linéaire d'environ 1100 mètres. Le volume de sédiments indiqué dans l'arrêté préfectoral n°R03-2019-05-06-004 provient d'une estimation large dans le rapport d'analyse des prélèvements de sédiments (Source Artélia, octobre 2017). Il représente l'intégralité de la largeur du lit du canal sur tout le linéaire.

Tabl. 3 - Volume de sédiments à extraire

Séquence défini dans l'étude d'aménagement	Numéro d'échantillon correspondant	Volume de sédiments à extraire (m ³)
Séquence 1	Canal 7	1200
Séquence 2	Canal 6	630
Séquence 3	Canal 4	280
Séquence 4	Canal 3	310
Séquence 5	Canal 2	250
Séquence 6	Canal 1	560
Total		3230

Figure 1 : Extrait du rapport d'analyse d'Artélia (octobre 2017).

Le volume indiqué dans l'autorisation environnementale correspond quant à lui au volume affiné de sédiments à curer d'après les plans précis en stade projet (source Artélia). Certaines portions du lit du canal ne seront pas curées (cf. schéma de principe de recalcul du volume ci-après) : notamment au niveau du quai et marché poisson, pied de rideau, pose de palplanches....

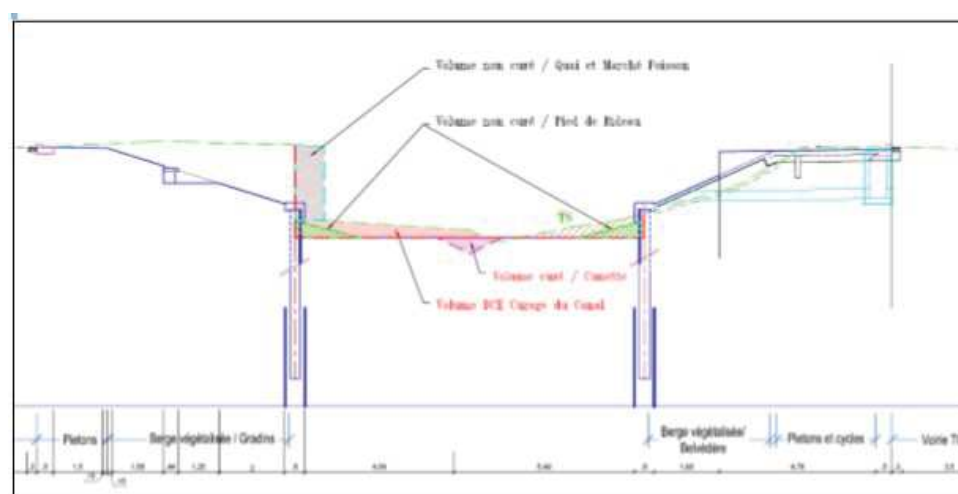


Figure 2 : Schéma de principe de recalcul du volume de curage.

Source Artélia

Analyse du commissaire enquêteur

La réponse apportée par la Collectivité Territoriale de la Guyane est satisfaisante. Elle facilite la compréhension du projet.

b) Synthèse des observations

Le public n'ayant pas fait d'observations, il est fait le choix de tenir compte des réponses adressées au commissaire enquêteur par la Collectivité Territoriale de Guyane suite aux questions posées lors de la remise du procès-verbal et de l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 2019 « *portant décision, dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet d'aménagement (recalibrage et curage) du canal Laussat à Cayenne en application de l'article R . 122-2 du code de l'environnement* ».

Les réponses données par la Collectivité Territoriales de Guyane sont globalement satisfaisantes même si l'avenir du transport et du stockage des boues polluées comporte des parts d'incertitude. Globalement le projet semble bien accueilli comme en témoigne les considérants de l'arrêté préfectoral dans lesquels il est notamment indiqué que « *ce projet vise à améliorer le patrimoine architectural et culturel de la ville de Cayenne et plus précisément de l'image du quartier* ».

Analyse du commissaire enquêteur :

Au regard des observations précitées, je ne relève pas de remarques hostiles à la demande d'autorisation environnementale concernant le curage et le requalibrage du Canal Laussat à Cayenne déposée par la Collectivité territoriale de Guyane.

Globalement, le projet bénéficie d'un retour plutôt positif au regard de la plus-value sociale et environnementale apportées au quartier.

Fait à Rémire-Montjoly,

le 21 mars 2020

Justine BOURGEOIS
Commissaire enquêteur

PARTIE II

CONCLUSION MOTIVEES

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR LA REALISATION
DE TRAVAUX DE RECALIBRAGE ET DE CURAGE DU CANAL LAUSSAT, SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CAYENNE (97300) PAR LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE GUYANE (CTG)

ARRETE PREFECTORAL N°DEAL/UPR/N°285 DU 20/12/19

PUIS ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF N° R03 2020 02 12 008 DU 12/02/2020

EP N°E19000020/97

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE DU 10 JANVIER 2020 AU 25
FEVRIER 2020

EP N°E19000020/97

28/31

Objet de l'enquête publique :

L'enquête publique n° E19000020/97 a pour objet une demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, sur le territoire de la Commune de Cayenne par la Collectivité Territoriale de Guyane. Il est question d'évacuer 1 709 m³ de boues situées dans le lit du canal dans lesquelles a été décelé un taux en Zinc supérieur aux limites admises (seuil S1) par la réglementation.

La Collectivité Territoriale de Guyane est maîtrise d'ouvrage déléguée de la Commune de Cayenne pour exécuter les travaux précités.

Déroulé de l'enquête :

L'enquête publique s'est déroulée du 10 janvier au 24 février 2020.

Six permanences ont été organisées aux services techniques de la mairie de la Ville de Cayenne.

Ainsi qu'il l'a été précisé au rapport d'enquête publique, aucun avis n'a été consigné au registre d'enquête publique, par mail ou voie postale.

Conclusions motivées du commissaire enquêteur et avis :

Au regard :

- Des réponses apportées par la Collectivité Territoriale de la Guyane aux questions posées par le Commissaire enquêteur dans le procès-verbal d'enquête publique ;
- De l'arrêté préfectoral n°R03 2019 05 06 004, portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet d'aménagement (recalibrage et curage) du canal Laussat à Cayenne en application de l'article R. 122-2 du code de l'environnement ;
- Du dossier d'enquête publique mit à disposition du public ;

J'apporte les précisions suivantes afin de motiver mon avis rendu ci-après :

Compte-tenu du fait que, par arrêté en date du 6 mai 2019 le Préfet de la Guyane a répondu favorablement à la demande de la Collectivité Territoriale de la Guyane à savoir de ne pas réaliser d'étude d'impact.

Il convient, toutefois, de souligner que le dossier d'autorisation environnemental comprends une septième partie dans laquelle le maître d'ouvrage délégué fait référence aux impacts que ce projet pourrait avoir sur :

- les eaux superficielles (aspects quantitatifs),
- les inondations, le milieu naturel,
- les eaux superficielles (aspects qualitatifs).

Qu'en outre, la neuvième partie du dossier de demande d'autorisation environnementale comprends les moyens de surveillance et d'entretien du canal dans lequel le maître d'ouvrage délégué fait sommairement état des mesures que la maître d'ouvrage devra prendre pour éviter réduire ou compenser les impacts.

Malgré les informations précitées et les réponses apportées par la Collectivité Territoriale de la Guyane aux questions contenues au procès-verbal du commissaire enquêteur, certaines interrogations portant notamment sur :

- l'entretien du canal sur le long terme permettant que le phénomène connu à l'heure actuelle de pollution des eaux ne se reproduise pas,
- le stockage des boues polluées,

n'ont pas obtenues de réponse précises.

Par conséquent, le commissaire enquêteur recommande de :

- D'établir un programme d'entretien du canal par l'entité qui en aura la charge dès que possible ;
- Convenir du lieu de stockage temporaire des boues en concertation avec la Ville de Cayenne, les services Préfectoraux et les éventuels administrés résidants aux alentours du lieu de stockage temporaire.

Néanmoins, ce projet poursuit des buts sociaux et environnementaux importants à savoir :

- Permettre l'amélioration du cadre de vie en centre-ville de Cayenne ;
- L'amélioration des conditions sanitaires avec la fluidification de l'évacuation des boues ;
- Augmenter la diversification de la faune et de la flore avec la réalisation de berges arborées.

En conclusion, je considère que l'opération envisagée est d'intérêt général et j'émet un AVIS FAVORABLE SANS RESERVE au projet de demande d'autorisation environnementale relative au recalibrage et au curage du canal Laussat.

Fait à Rémire-Montjoly,

le 21 mars 2020

Justine BOURGEOIS
Commissaire enquêteur

ANNEXES RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE N° EP N°E19000020/97

Annexe n°1 : Arrêté préfectoral en date du 6 mai 2019 n°R03 2019 05 06 004 ;

Annexe n°2 : Décision de Monsieur PRIETO pour Monsieur le Président du Tribunal Administratif en date du 31 octobre 2019 portant désignation du commissaire enquêteur ;

Annexe n°3 : Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique, n° DEAL/UPR/N°285 en date du 20 décembre 2019.

Annexe n°4 : Arrêté modificatif de l'arrêté n° R03 2020 02 12 008, en date du 12 février 2020 ;

Annexe n°5 : Copie du journal France Guyane du 17 janvier 2020 dans lequel n'est pas paru l'avis d'enquête publique ;

Annexe n°6 : Certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Cayenne ;

Annexe n°7 : Courrier du 16 janvier 2020 et copie du mail du Commissaire enquêteur relatif à la prolongation de l'enquête publique ;

Annexe n°8: Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur ;

Annexe n°9 : Réponse de la Collectivité Territoriale de la Guyane au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur ;

Annexe n°10 : Copie du registre d'enquête publique.

Considérant qu'au regard de l'ensemble de ces éléments, ce projet vise à améliorer le patrimoine architectural et culturel de la ville de Cayenne et plus précisément de l'image du quartier ;

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : - En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement, la CTG est exemptée de la réalisation d'une étude d'impact pour le projet d'aménagement du canal Laussat à Cayenne.

Article 2 : - La présente décision, prise en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet pourrait être soumis.

Article 3 : - Le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane.

Cayenne, le 06/05/2019

Pour le Préfet et par délégation
le directeur adjoint de l'environnement,
de l'aménagement et du logement


Didier RENARD

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa publication :

- d'un recours administratif gracieux auprès du Préfet de la Guyane. L'absence de réponse du Préfet au terme de ce délai de deux mois vaut rejet implicite.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant le rejet du recours administratif gracieux :

- d'un recours contentieux déposé auprès du greffe du tribunal administratif de Cayenne (7, rue Schoelcher - BP 5030 - 97 305 Cayenne Cedex).

Tout recours contentieux doit être précédé d'un recours administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours contentieux.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service Planification, Connaissance et Évaluation

Unité autorité environnementale

ARRÊTÉ N° R03-2019-05-06-004

Portant décision dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet d'aménagement (recalibrage et curage) du canal Laussat à Cayenne en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement

LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R. 122-2 et R.122-3 ;

VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

VU le décret n° 2010-146 du 26 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2017 nommant M. Raynald VALLEE directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral n° R03-2018-10-23-023 du 23 octobre 2018 donnant délégation de signature à M. Raynald VALLEE, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane ;

VU la demande d'examen au cas par cas présentée par la CTG, collectivité territoriale de Guyane relative au projet d'aménagement (recalibrage et curage) du canal Laussat à Cayenne, déclarée complète le 16 avril 2019 ;

Considérant que le projet comprend la réfection des berges dégradées et leur aménagement (promenade, mobilier) le curage et le reprofilage du lit du fossé existant sur un linéaire d'environ 1100m, de son exutoire (le fleuve de la Rivière de Cayenne et la mer) à l'écluse jusqu'au rond-point Nelson Mandela ;

Considérant que ce projet entraînera un volume de sédiments à curer (incluant la partie fine et la partie eau) de 3230 m³ ;

Considérant qu'au vu des éléments du dossier, le projet ne comporte pas d'enjeux environnementaux importants dans un lieu déjà fortement anthropisé ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA GUYANE

31/10/2019

N° E19000020 /97

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 30/10/2019, la lettre par laquelle Monsieur Rodolphe ALEXANDRE Président de la Collectivité Territoriale demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale unique pour réaliser des travaux de recalibrage et de curage du canal laussat. ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment l'article 10 ;

VU le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 pris pour l'application de la loi susvisée ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Justine BOURGEOIS est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE Président de la Collectivité Territoriale et à Madame Justine BOURGEOIS.

Fait à Cayenne, le 31/10/2019

Pour le président,
Le magistrat désigné,



PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service Pilotage et Stratégie du
Développement Durable

Unité procédures et réglementation

N° 285

Arrêté préfectoral DEAL/UPR /N° 285 du 20/12/19

**Portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale unique pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal
Laussat, sur le territoire de la commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de
Guyane (CTG)**

**Le préfet de la région Guyane
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-3 et L.214-1 à L.214-6 ;
- VU la Loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;
- Vu le décret n° 47-1018 du 7 juin 1947, relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;
- Vu le décret n°2009-496 du 30 avril 2009, relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L. 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement ;
- Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2019-08-13-003 du 13 août 2019 portant délégation de signature à M. Raynald VALLEE, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane ;
- Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour réaliser des travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, présenté par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) représentée par M. Rodolphe ALEXANDRE, sur la commune de Cayenne, qui a été jugé complet et régulier le 11 octobre 2019 par le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MNBSP) unité police de l'eau de la DEAL Guyane ;
- Vu la décision fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs pour l'année 2019 ;
- Vu la décision n° E19000020/97 du 31 octobre 2019 du président du Tribunal Administratif de la Guyane, désignant Mme Justine BOURGEOIS en qualité de commissaire enquêteur ;
- Vu les dates d'enquête publique définies en concertation avec le commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 03-2018-20-010 du 20 décembre 2018 fixant pour l'année 2019 la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour le département de la Guyane, à savoir France Guyane et L'Apostille ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

ARRETE:

Article 1 : Une enquête publique de 32 jours, relative à la demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour réaliser des travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est ouverte **du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus sur le territoire de la commune de Cayenne 97 300.**

Article 2 : Mme Justine BOURGEOIS, responsable du service commande publique et juridique, résidant à Rémire-Montjoly 97354, est désignée par ordonnance du Tribunal Administratif de Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 : Le maître d'ouvrage de ce projet est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) - 4179 route de Montabo 97300 Cayenne – téléphone : 0594 30 06 00 - représentée par son président M. Rodolphe Alexandre .

Le dossier est suivi à la CTG par M. Smail YAHIA- tél : 06 94 40 92 12, direction des infrastructures – courriel : smail.yahia@ctguyane.fr.

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MNBS), unité police de l'eau - coordonnées : 0594 29 66 50 – courriel : mnbsp-deal@developpement-durable.gouv.fr - DEAL Guyane, rue Carlos Fineley - CS 76 003, 97 306 Cayenne Cedex.

Article 4 : Les pièces du dossier seront disponibles pendant la durée de l'enquête publique, soit **du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus, à la mairie de Cayenne, 97300.**

Un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert à la mairie de Cayenne pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet.

Article 5 : le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont également consultables :

- **À la mairie de Cayenne** (services techniques) - boulevard de la République – 97300 Cayenne – 0594 39 70 26 – 0594 39 70 70 – aux heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7 h à 14 h.
- **À la DEAL Guyane** située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 Cayenne Cedex – téléphone : 0594 29 51 36 et 0594 29 75 54.
- **sur les sites internet** des administrations suivantes :
Préfecture de la Guyane : www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces – enquêtes publiques)
DEAL Guyane : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques – 2020).
- **Sur la plateforme environnementale** : www.projets-environnement.gouv.fr

Article 6 : Le commissaire enquêteur Mme Justine BOURGEOIS recevra le public **au cours de cinq permanences au sein de la mairie de Cayenne :**

- Vendredi 10 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 15 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 22 janvier 2020 de 8 h à 11 h et mercredi 29 janvier 2020 de 8 h à 11 h.
- Lundi 10 février 2020 de 9 h à 12 h

Article 7 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations :

- **Par écrit** sur le registre d'enquête publique disponible à la mairie de Cayenne pendant toute la durée de l'enquête publique ;
- **Par voie postale** : à la mairie de Cayenne, à l'adresse indiquée ci-dessus et à la DEAL Guyane - Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 Cayenne Cedex à l'attention du commissaire-enquêteur Mme Justine BOURGEOIS.
- **Par dépôt** sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public – enquêtes publiques 2020)

- **Par courriel** : contact@ville-cayenne.fr et enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Article 8 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis au public reproduisant les dispositions principales du présent arrêté sera affiché, à la mairie de Cayenne. Cet avis sera également affiché sur le site d'implantation du projet.

À la fin de l'enquête, un certificat d'affichage établi par le maire de la commune de Cayenne constatera l'accomplissement de cette formalité et sera versé au dossier.

Cet avis sera en outre publié par les soins du préfet aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux locaux, à savoir France Guyane et L'Apostille, une première fois, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit pour le **vendredi 27 décembre 2019** et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, soit pour le **vendredi 17 janvier 2020**.

Article 9 : Un extrait de cet arrêté d'ouverture d'enquête publique sera transmis à la CTG pour affichage sur le site du projet, conformément au code de l'environnement : « Art. 1^{er} – Les affiches mentionnées au II de l'article R.123-11 mesurent au moins 42 X 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune ».

Article 10 : À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Article 11 : Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête et entendra toute personne qu'il paraît utile de consulter. Il rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans le procès verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 12 : Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne dans un rapport séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Ces documents seront transmis dans un délai de trente jours, à compter de la clôture de l'enquête, à l'autorité compétente, accompagnés des registres et pièces annexes.

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de la Guyane.

Article 13 : Une copie du rapport et une copie des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmises à la commune de Cayenne et à la direction de l'environnement, de l'aménagement du logement (DEAL) où le public pourra en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Le rapport du commissaire enquêteur sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil- actualités – enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr – (information du public- enquêtes publiques 2020)

Article 14 : Le secrétaire général de la préfecture de la Guyane, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le maire de la commune de Cayenne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet, par délégation,

Le Directeur de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Raynald VALLEE



PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**

**Service Pilotage et Stratégie du
Développement Durable**

Unité procédures et réglementation

N° R03-2020-02-12-008 du 12 février 2020

Arrêté préfectoral DEAL/UPR /N° modifiant l'arrêté préfectoral DEAL/UPR /N°285

**Portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation
environnementale unique pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal
Laussat, sur le territoire de la commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de
Guyane (CTG)**

**Le préfet de la région Guyane
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-3 et L.214-1 à L.214-6 ;

Vu la Loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

Vu le décret n° 47-1018 du 7 juin 1947, relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

Vu le décret n°2009-496 du 30 avril 2009, relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L. 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2019-08-13-003 du 13 août 2019 portant délégation de signature à M. Raynald VALLEE, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour réaliser des travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, présenté par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) représentée par M. Rodolphe ALEXANDRE, sur la commune de Cayenne, qui a été jugé complet et régulier le 11 octobre 2019 par le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MNBS) unité police de l'eau de la DEAL Guyane ;

Vu la décision fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs pour l'année 2019 ;

Vu la décision n° E19000020/97 du 31 octobre 2019 du président du Tribunal Administratif de la Guyane, désignant Mme Justine BOURGEOIS en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les dates d'enquête publique définies en concertation avec le commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 03-2018-20-010 du 20 décembre 2018 fixant pour l'année 2019 la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour le département de la Guyane, à savoir France Guyane et L'Apostille ;

VU l'arrêté DEAL/UPR /N°285 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, sur le territoire de la commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

ARRETE:

Article 1 : L'arrêté préfectoral DEAL/UPR /N°285 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, sur le territoire de la commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est modifié comme suit :

- Article 1 : Une enquête publique de 46 jours, relative à la demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour réaliser des travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) est ouverte **du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 24 février 2020 inclus sur le territoire de la commune de Cayenne 97 300.**
- **Article 4 :** Les pièces du dossier seront disponibles pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 24 février 2020 inclus, à la mairie de Cayenne, 97300. Un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert à la mairie de Cayenne pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet.
- Article 6 : Le commissaire enquêteur Mme Justine BOURGEOIS recevra le public **au cours de six permanences au sein de la mairie de Cayenne :**
 - Vendredi 10 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 15 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 22 janvier 2020 de 8 h à 11 h et mercredi 29 janvier 2020 de 8 h à 11 h.
 - Lundi 10 février 2020 de 9 h à 12 h
 - Vendredi 21 février 2020 de 9 h à 12 h

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Guyane, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le maire de la commune de Cayenne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet, par délégation,

Frédéric BOUTEILLE

DGA , préfigurateur

Réforme des retraites : l'objection des avocats

Les robes noires de Guyane ne décolèrent pas contre le projet du gouvernement. Les avocats décideront aujourd'hui de la suite à donner à leur mouvement

page 2



ENVIE DE SORTIR ?
Ne cherchez plus !

RDV sur **RESTOSANDCO.COM**

LE SITE DE TOUTES VOS SORTIES
Resto, ciné, boîtes de nuit, événements...
et bien + encore !!!

InfoLine 0694 230 719
Mail: restosandco@guyane.com

MUNICIPALES
Claude Plénet candidat à Rémire-Montjoly page 4



MACOURIA
Encore une intrusion au collège Just-Hyasine page 2

OUTRE-MER
Un nouveau délégué à l'égalité des chances page 4

DISQUES
Les 30 meilleures ventes de 2019 page 5

ACCESS BARS

Libérez-vous de vos blocages émotionnels ... et plus encore

OFFRE DECOUVERTE
1 SEANCE ACCESS BARS + 1 OFFERTE

0694 12 22 15 - www.positivguyane.com

POSITIV

3 176000 1 850178

Réforme des retraites : une réunion de la DGFP interrompue

L'intersyndicale qui demande le retrait de la réforme des retraites a mené une action coup de poing hier, à Cayenne. Elle a fait irruption durant la réunion annuelle de la direction régionale des finances publiques.

Après plusieurs journées de grèves générales et de manifestations contre la réforme des retraites, l'intersyndicale — FO, Sud, UTG, FSU, CFE-CGC et CGT — a mené une action coup de poing à la Chambre de commerce et d'industrie à Cayenne, hier matin. Environ 150 manifestants de l'intersyndicale contre le projet Macron des retraites ont fait irruption dans l'amphithéâtre, où se tenait la réunion annuelle de la Direction régionale des finances publiques (Drfp). Cette rencontre devait permettre aux 211 agents des finances publiques du territoire de rencontrer la déléguée interrégionale Marseille-Sud-est-Outremer et de se voir présenter les objectifs 2020. L'amphithéâtre a finalement dû être évacué.

« Le combat n'est pas perdu »

« C'était une réunion très importante et nous avons choisi de mener cette action à cette occasion car une conférence sur le financement des retraites doit se tenir. Le



gouvernement ne sait pas où trouver les financements, et bien nous, qui travaillons aux finances publiques, nous savons qui si on nous donne des moyens pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, ce financement sera assuré », explique Jacqueline Arnaud, secrétaire générale adjointe de FO. Selon l'intersyndicale, l'évasion fiscale et la fraude fiscale se chiffrent respectivement à 600 milliards et 80 milliards d'euros. Elle dénonce aussi l'augmentation de 15 % des

dividendes versées aux actionnaires des entreprises du CAC 40. Les salaires des patrons du CAC 40 sont par ailleurs pointés du doigt. Selon l'intersyndicale, ils ont progressé de 10 % en en et représentent 5, 63 millions d'euros. Si hier, les finances publiques étaient spécifiquement visées, aujourd'hui c'est l'éducation nationale que les grévistes entendent sensibiliser. « L'assemblée générale a voté à l'unanimité la reconduction de la grève pour demain

(aujourd'hui, ndlr), il n'y a eu que quelques abstentions. Le combat n'est pas perdu, loin de là, la victoire est proche. Il faut remettre la grève à l'ordre du jour ! », clame Philippe Bouba, Sud. Le rendez-vous est fixé demain, à 9 heures, devant le rectorat et des actions sont aussi prévues la semaine prochaine. Hier, le taux de grévistes dans l'éducation nationale était à la baisse avec une moyenne de 6, 22 % selon le rectorat.

P. R. et A. G.

Les avocats mobilisés plus que jamais

L'objectif pour les avocats est de faire monter la pression pour que le gouvernement modifie son avant-projet de texte et qu'il comprenne que l'autonomie n'est pas négociable. Le bâtonnier Patrick Linghié est très clair : « Même si nous avons eu une réponse de la ministre Nicole Bédoubet et du secrétaire d'État aux retraites nous expliquant que la caisse resterait mais avec une délégation de gestion qui va la gérer, nous disons que nous n'avons rien à crier... C'est une autonomie que nous voulons. Le rappel que c'est la disparition de l'avocat et de la démocratie qui sont en jeu. »

Hier, le bâtonnier Patrick Linghié a tenu à rappeler un argument spécifique à l'Outre-mer dans le projet de loi à l'article 63 qui va être présenté le 24 janvier au Conseil des ministres. « Cet article contient une disposition que nous considérons comme sévère car le régime de

retraite en Outre-mer est renvoyé à la prise d'ordonnance. Non seulement, nous avons un régime universel qui va nous assassiner, mais, en plus pour l'Outre-mer il y a un traitement nébuleux. Les avocats des Outre-mer sont renvoyés à la prise d'ordonnance. C'est-à-dire qu'il y aura en dehors du texte qui sera adopté des dispositions particulières donc incertaines pour les avocats ultramarins qui bénéficiaient jusqu'à maintenant d'un régime de retraites équivalents à ceux de l'hexagone. Ce projet de réforme peut asphyxier l'avocat et la démocratie. Si ce projet est appliqué dans l'état, la moitié des avocats vont quitter la profession. Il ne faut pas oublier que l'avocat a un rôle social particulier puisqu'il est une vigile de la démocratie, et c'est le poil à gratter de la démocratie. Lorsqu'on diminue le nombre d'avocat, la présence

Bernard DORDONNE

« Des pressions de la part du rectorat pour les empêcher de faire grève »

À Saint-Georges de l'Oyapock, près d'une quarantaine de grévistes se sont réunis pour une troisième journée de manifestation contre la réforme des retraites devant la mairie. Portée par une intersyndicale Sues, Snuip, Sud-Solidaires et UTG, la mobilisation est en baisse par rapport au 9 janvier où on comptait plus de 50 manifestants. « Certains per-sommes ont subi des pressions de la part du rectorat pour les empêcher de faire grève. Ça a marché dans l'école Pascal-Joinville où seulement deux personnes ont fait grève alors que le 9 janvier tous les enseignants y étaient », dénonce Daniel Ho-Kong-king, professeur des écoles (Sud). L'intersyndicale prévoit une nouvelle mobilisation en vue de l'examen du projet de loi en Conseil des ministres, le 24 janvier. « Nous prévoyons de manifester le 23 pour être entendu avant que la loi ne soit présentée à Paris ». Elle bénéficiera par ailleurs du soutien de la section d'Oyapoque du syndicat Sinsseap, le syndicat des enseignants du Brésil. « Ils ont eux aussi eu la même lutte par rapport à la réforme de leur système de retraite mais la loi est finalement passée au Brésil. »

INFO+ À Maripasoula, la lutte continue aussi

Après une mobilisation le 5 décembre, puis le 9 janvier, plusieurs manifestants étaient mobilisés contre la réforme des retraites, aux côtés des syndicats Sud et FSU, hier, à Maripasoula. « Face à une réforme injuste qui nous forcera à travailler plus longtemps pour être indemnisés moins, qui avec les caisses de retraite brisera un peu plus ce qui reste aux travailleurs comme organes de redistribution et de solidarité collective, il ne peut y avoir qu'une seule réponse : la grève jusqu'au retrait ». Les manifestants annoncent d'ors et déjà une nouvelle journée de mobilisation pour le 24 janvier, jour de la présentation de la loi au conseil des ministres.

MACOURIA Intrusion nocturne au collège Just-Hyasmine

Il y a eu, dans la nuit de lundi à mardi dernier, une intrusion au collège Just-Hyasmine de Macouria, avec tentative d'incendie dans une salle de classe et au local du médecin scolaire. Le feu ne s'est heureusement pas propagé. Une plainte aurait été déposée par le principal de l'établissement et les gendarmes se sont rendus sur place afin d'effectuer des prélèvements. Une enquête est en cours. Pour les personnels du collège, ce nouveau fait prouve que le collège n'est pas sécurisé. Rappelons qu'en fin d'année, une mère d'élèves avait agressé et menacé de mort une surveillante de Just-Hyasmine. Un droit de retrait avait alors été observé du 5 au 20 décembre. Si la rentrée du 6 janvier s'est déroulée normalement, le personnel reste inquiet.

P. R.

VOUS ÊTES TÉMOINS D'UN ÉVÈNEMENT?

PRÉVENEZ LA RÉDACTION

FA **GUYANE**
FRANCE-GUYANE



**ENVOYEZ-NOUS
VOS VIDÉOS
ET PHOTOS**

LE FIL ROUGE
FRANCE-GUYANE
0694 260 848

L'INFORMATION, C'EST VOUS !

POLITIQUE

Maël Disa succède à Jean-Marc Mormeck

Le Guadeloupéen Maël Disa-Vingtanni a été nommé mercredi en conseil des ministres délégué interministériel à l'Égalité des chances des Français d'Outre-mer et la visibilité. Depuis octobre 2017, il était le référent territorial de la République en marche (LAREM) en Guadeloupe.

Ayant grandi dans une famille militaire, Maël Disa-Vingtanni s'est intéressé très tôt à l'engagement citoyen. Étudiant, il a participé en 2007 à la campagne présidentielle avec les Jeunes UMP avant de se dire déçu par l'extrême droite de ce mouvement. Ingénieur chimiste de formation, il se consacre alors à l'entrepreneuriat entre développement durable et santé. Il oeuvre alors entre la Guadeloupe et les États-Unis.

Marcheur de la première heure, il a participé activement à la cam-



pagne présidentielle du président Macron. L'ex référent d'En marche prend donc ses quartiers dès ce jour boulevard des Invalides, dans l'arrière-cour du ministère des Outre-mer. Trois experts l'accompagneront dans sa tâche : Catherine Jean-Joseph, Ferdinand Melin-Soucramanien et Joëlle Monlouis.

FXG, à Paris

Le préfet de Martinique Franck Robine nommé en Corse

Le préfet de Martinique devrait quitter les Antilles d'ici trois semaines environ. Arrivé en juillet 2017, Franck Robine avait été nommé par un décret du 29 juin de la même année.

Mercrredi matin, son départ pour la Corse a été confirmé en Conseil des ministres. Le nom de son successeur n'est, pour l'instant, pas encore connu. Il devrait être annoncé la semaine prochaine, lors du Conseil des ministres.

Déjà pressenti comme partant en juillet, Franck Robine aura finalement effectué deux ans et demi au sein du territoire maritimes. Agé de 51 ans, l'ancien élève de l'ENA (École nationale de l'Administration) laisse l'image d'un homme de dialogue.

Successivement sous-préfet au ministère de l'Intérieur de 1993 à 1997, expert national délégué à la Commission générale d'évaluation, au sein de la direction générale Affaires économiques et financières, ancien directeur de cabinet du Premier ministre François Fillon, il a eu de nombreux dossiers sensibles à gérer durant son séjour : sargasses, chlordécone, montée de la violence ou encore insécurité routière.

Série de nominations
À son image, treize nouveaux préfets ont été nommés mercredi matin en Conseil des ministres et une série d'autres nomi-



nations est attendue la semaine prochaine. C'est le plus important mouvement préfectoral depuis l'élection en 2017 d'Emmanuel Macron, qui est « très attentif » au corps des préfets et à ce qu'ils soient les représentants d'« une administration efficace » en phase « avec la politique du gouvernement », a-t-on indiqué dans son entourage.

Cette série de nominations répond à trois priorités : le renouvellement, le rajout de faits désignés, six sont des femmes, la moyenne d'âge est de 47 ans et, pour un quart d'entre eux, il s'agit d'une première nomination. Les 13 nommés sont tous membres du corps préfectoral, aucun d'entre eux ne venant de l'extérieur comme cela est désormais possible.

Une vague de changements est également attendue chez les ambassadeurs.

Rodolphe Lamy (avec AFP)

CLAUDE PLÉNÉT, candidat à Rémire-Montjoly « Ce n'est pas compliqué de faire plus »

Claude Plenet, conseil municipal de l'opposition à Rémire-Montjoly va conduire pour la troisième fois une liste aux élections municipales de mars. Avec son équipe, il met en avant son expérience pour détronner Jean Ganthly.

C'est votre troisième participation aux municipales de Rémire-Montjoly. Comment comptez-vous prendre la chaudière municipale à Jean Ganthly, le maire actuel ?

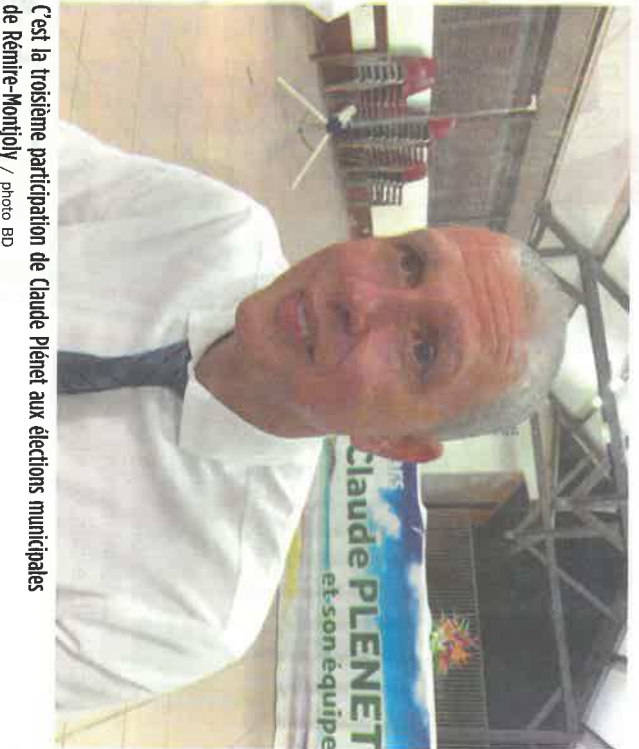
Pour ma troisième candidature aux municipales de Rémire-Montjoly, je mets en exergue mon engagement politique. Je n'ai pas l'habitude de reculer face à l'adversité et face aux difficultés. J'ai décidé de m'engager pour ma commune et c'est tout naturellement que je m'engage à nouveau aux prochaines municipales. Depuis douze ans, je suis le seul candidat encore présent sur Rémire-Montjoly.

Ce n'est pas parce qu'on sent que le vent est favorable qu'on décide de faire acte de candidature. On s'engage par conviction sur une expérience acquise depuis plusieurs années. Une expérience que je souhaite mettre au service des habitants de Rémire-Montjoly.

Que mettez-vous derrière le mot conviction ?
La conviction, c'est le détachement à son intérêt personnel. Mon engagement est important car je suis un amoureux de la chose publique. Je suis passionné par les gens. J'aime écouter les gens, j'aime partager, j'aime rendre service. Je pense que c'est toutes les qualités qu'il faut pour être un élu de proximité. Dans cette fonction il faut connaître son territoire et aimer son territoire.

Qu'est-ce qui vous donne autant de certitude ?
Ce n'est pas une certitude, c'est, quelque part, l'expérience, car pour avoir appris et observé aux côtés d'un certain nombre d'élus, on apprend aussi de ses erreurs.

Qu'allez-vous faire de plus que le maire actuel ?
Je pense que ce n'est pas compliqué de faire plus car avec l'équipe qui m'accompagne j'ai mis en place un bloc de compétences. Sur la liste, il y a des retraités, des chefs d'entreprises, des enseignants, des professions libérales, des cadres de la fonction publique.



C'est la troisième participation de Claude Plenet aux élections municipales de Rémire-Montjoly / PHOTO BD

Nous allons mettre en place des équipements publics. Il faut savoir que tout ce qui est financé par le maire actuel se fait sur les fonds propres de la commune. Nous irons chercher le co-financement au niveau de la Collectivité territoriale, au niveau de l'Europe, au niveau de l'État.

Je suis vice-président à la CTG, et au niveau de la commune de Rémire-Montjoly je ne vois passer aucun dossier.

Nous allons nous battre pour obtenir des co-financements pour faire plus à Rémire-Montjoly car avec le budget actuel on pourrait faire plus avec d'autres partenaires. Il faut monter des projets pour pouvoir prendre l'argent des fonds européens afin de créer des pistes cyclables.

Est-il encore normal de constater que le Mont Mayouri est en feu ? Est-il normal de voir l'état des plages ? Est-il normal de voir les sites historiques de Rémire-Montjoly, moulin à vent, le mont Loyola, le Rorota, dans cet état de délabrement ?

Le quartier d'Attila-Cabassou est devenu une ville dans une ville, est-il normal de ne pas avoir une école primaire pour éviter aux parents de se rendre au bourg de Rémire pour déposer leurs enfants ?

On vous reproche de ne pas jouer votre rôle d'opposant au conseil municipal, qu'en pensez-vous ?
Au sein du conseil municipal, il

Propos recueillis par Bernard DORRONNE

LINE MONTJOLY

« La ville est étouffée »
« Cela fait douze ans que je suis dans l'opposition à la mairie de Rémire-Montjoly, je fais partie de l'équipe de mon collègue Claude Plenet, tête de liste aux prochaines élections municipales sous la bannière du parti politique Guyane rassemblement. Je considère que la ville est étouffée par l'équipe dirigeante actuelle, notre objectif est de la réanimer. »

EUGÈNE ÉPALLY

« La ville patrimoine de Guyane »
« Claude Plenet m'a sollicité. J'ai eu l'occasion de faire deux mandats dans l'opposition face à Edmand Lanta. Je me relance dans la bataille des municipales à Rémire-Montjoly car aujourd'hui j'ai mûri intellectuellement et j'ai acquis des compétences. Avec Claude Plenet à la tête de la mairie, Rémire sera la ville patrimoine de Guyane. J'aurai l'opportunité de concrétiser tout ce que j'ai faits dans mes études. »

Top 30 de l'année 2019

Le disque *Sun Studio et FA Guyane* vous présentent le classement des albums les plus vendus en 2019 !

1. José Sébéloué : ... 55 ans de musique
2. Blue Stars : 50 ans de musique
3. Ann Klod : Entre nous
4. Nadine Léo : Tanbou Lagwiyannan an mo disan
5. Karrivor : Dans la peau
6. Nadege Chauvet : Tout ou rien
7. Les Mécènes : Gran Rendevou
8. Guyane Heritage 1^o
9. Amour Marceline : Tradisyon l' Guyane
10. Soufranké Fernier : Tchimbé poson
11. Raymond Charley : Mes reperes
12. Nu Look : No stress
13. Valerie Joinville & Les Sapotilles
14. Ti Coco : Kouté pou tandé
15. Aminata : Renaissance
16. Taté Léodate : Ayo ayo
17. Steel Pulse : Mass manipulation
18. Jennifer Zabeau : Si ou pa bwennan
19. Victor Clet : Midi minuit
20. Jocelyne P : Dibout
21. Franck Vieillot : Elle...
22. Carole Pawolowski : A to mo lé
23. Disip : Loreya
24. Roméo Leter : A nou plézi
25. Ruud Daddy : Entre parenthèses

26. Stricky The Best 58
27. Djazz La : From the sky
28. Vayb : Game over
29. Kléré : Ask about us
30. L'année du zouk 2019

J.-P. Rotam : « 2019 a été une bonne année »

« 2019 a commencé d'une façon un peu molle. Puis il y a eu un très beau rattrapage avec l'album de José Sébéloué, son unique en solo. Il y a eu également un gros tube que tout le monde a eu sur les lèvres : *Kalkilé mo ka kalkilé* d'Ann Klod Daniel. Il y a eu de très belles chansons comme Aminata Saint-Orice... Je regrette le peu de diffusion de ces chansons à la radio par rapport à l'impact qu'elles ont eu sur le public. On ne donne pas assez de temps aux chansons pour vivre et se faire connaître. Les chansons sont trop rapidement écartées des programmations radio et ont des durées de vie très courtes. Les ventes s'en ressentent. Un album va tenir un an pas plus, et alors un trois titres c'est trois mois... »

P. R.



L'album solo de José Sébéloué, produit par Denis Duvalgneau, est le disque le plus vendu de l'année à Sun Studio / photo DR

Un vrai journal rien que pour toi !

Pour découvrir l'actualité de la Guyane et d'ailleurs autrement.

Pour t'informer tout en t'amusant avec le quizz «les incollables» et des BD.

Disponible tous les mercredis avec le quotidien France-Guyane.



FRANCE GUYANE Junior
www.franceguyane.fr

Demande le à tes parents !

GRAND JEU DU NOUVEL AN !

Débutez l'année les poches pleines

Gagnez votre iPhone 11 Pro 512 Go

ou un chèque de 1500€ Cash !

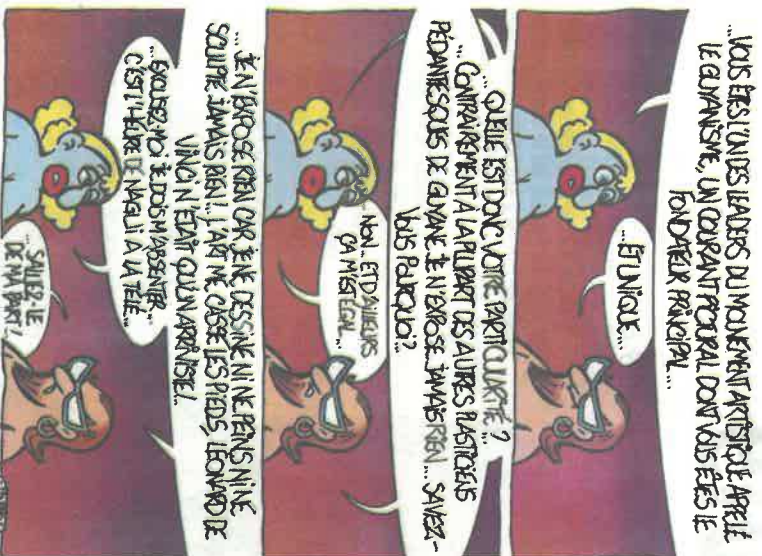


Inscrivez-vous par SMS en envoyant **GAGNE au 99000***

*3,50€ + coût du SMS, 2 SMS Max.

*3,50€ + coût du SMS, 2 SMS pour participer. Service édité par Accès Interactive. Remboursable sur simple demande. KDOLINE : 0506509494. Photos non contractuelles.

Paoucho Devant



L'AGENDA AUJOURD'HUI

Cayenne

BAL CARNAVALESQUE à partir de 22h au Moonlight, avec Kamivor.

Rémire-Montjoly

LES GALETES DU BREAK CLUB, avec D'10 Coco, à partir de 21h.

Saint-Laurent du Maroni

LA NUIT BLANCHE, avec les Métènes, les Blue Stars féroces et Nadège Chauvet, de 22h à 5h au camp de la Transportation.

**TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA GUYANE
EN TEMPS REEL SUR
franceguyane.fr**

CINÉMA

• AGORA

Jumanji Next Level

Aventure. 2h04.

Ven : 19h15, 22h.

3D. Ven : 16h30.

Charlie's Angels



Action. 1h59.

Les Charlie's Angels ont toujours assuré la sécurité de leurs clients grâce à leurs compétences hors du commun. L'agence Townsend a maintenant étendu ses activités à l'international, avec les femmes les plus intelligentes, les plus téméraires et les mieux entraînées du monde entier – de multiples équipes de Charlie's Angels affrontant les missions les plus périlleuses, chacune guidée par son propre Bosley.

Manhattan Lockdown

Action. 1h41. **Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs.**

Une course-poursuite infernale pour appréhender deux teneurs de films à New York. L'inspecteur Davis est prêt à tout pour les coincer, d'autant qu'une gigantesque machination se dessine derrière leurs agissements. Pour les piéger, il va complètement isoler l'île de Manhattan, fermant l'ensemble de ses ponts, dans un spectaculaire opération...

Jeu : 16h30, 19h, 21h30.
1917

Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs.

Drame historique. 1h59.

Ven : 16h30, 19h15, 22h.

Underwater



Thriller. 1h35.

Ven : 16h30, 19h, 21h30.

• URANIA

The Grudge

Drame. 1h50. **Interdit aux moins de 12 ans**

Ven : 17h, 19h30, 22h.

Underwater

Thriller. 1h35.

Ven : 20h30.

1917

Ven : 18h.

Les Vétos

Comédie. 1h32.

Ven : 18h.

The Grudge

Drame. 1h50.

Ven : 20h.

• ELDORADO

Nina Wu



Thriller. 1h43. **Interdit aux moins de 12 ans**

Nina Wu a tout quitté pour s'installer à Taipei dans l'espoir de faire une carrière d'actrice. Mais elle n'a tourné jusqu'à alors que quelques publicités. Un jour, son agent lui propose le casting du rôle principal d'un film d'espionnage. Malgré sa réticence à la lecture des scènes de nu et de sexe, Nina se rend à l'audition.

VOST. Sam : 19h.

It Must Be Heaven

Comédie. 1h42.

VOST. Jeu : 19h. Sam : 21h.

Le Lac aux oies sauvages

Thriller. 1h50. **Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs.**

Un chef de gang en quête de rédemption et une prostituée prête à tout pour recouvrer sa liberté se retrouvent au cœur d'une chasse à l'homme. Ensemble, ils décident de jouer une dernière fois avec leur destin.

Sam, dim : 19h.

Le Mirade du saint Inconnu

Comédie dramatique. 1h40.

Au beau milieu du désert, Amine court. Sa fortune à la main, la police aux trousses, il enterre son butin dans une tombe bricolée à

la va-vite. Lorsqu'il revient dix ans plus tard, l'aride colline est devenue un lieu de culte où les pèlerins se pressent pour adorer celui qui y serait enterré : le Saint Inconnu. Obligé de s'installer au village, Amine va devoir composer avec les habitants sans perdre de vue sa mission première : récupérer son argent.

VOST. Sam : 17h.

Je ne rêve que de vous

Drame. 1h40.

Ven : 19h. Sam : 17h.

Sympathie pour le diable

Drame. 1h40. **Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs.**

Sarajevo, novembre 92, sept mois après le début du siège.

Le reporter de guerre Paul Marchand nous plonge dans les entrailles d'un conflit fratricide, sous le regard impassible de la communauté internationale. Entre son objectivité journalistique, le sentiment d'impuissance et un certain sens du devoir face à l'horreur, il devra prendre parti.

VOST. Ven : 19h. Dim : 17h.

Official Secrets

Thriller. 1h52.

VOST. Ven : 21h.

Selfie

Comédie. 1h47.

Ven : 21h. Dim : 16h45.

La Vie invisible d'Eurídice Gusmão

Drame. 2h20.

VOST. Dim : 19h.

1917



Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs.

Drame, historique. 1h59.

Pris dans la tourmente de la Première Guerre mondiale, Schofield et Blake, deux jeunes soldats britanniques, se voient assigner une mission à proprement parler impossible. Porteurs d'un message qui pourrait empêcher une attaque dévastatrice et la mort de certaines de soldats, dont le frère de Blake, ils se lancent dans une véritable course contre la montre, derrière les lignes ennemies.

Sam : 21h. Dim : 18h45.

Annonces classées

Emploi

OFFRES DE SERVICE

Bonjour, je propose un covoiturage uniquement le week-end de tout lieu à Aéroport Félix Eboué pour des personnes souhaitant se rendre à L'aéroport pour prendre l'avion ou encore des personnes qui viennent d'atterrir et qui veulent rentrer sur Cayenne ou Matoury veuillez me contacter
0694.22.26.01/0694.45.77.21

Recherche job pour faire l'entretien d'espaces vert (abattage d'arbre ; débroussaillage , ratisage...) ; Repaire, entretien, mise en service et fait le dépannage de chauffe-eau solaire. Tél : 0694.45.77.21

Divers

SOIRÉESPECTACLE

Loue Licence IV de débit de bois-son tel: 0694 90 90 52

Immobilier

LOCATION APPARTEMENT

F2
Loue F2 de 52m2 non meublé - Rie de la Madeleine. Loyer : 630€ + caution. Tél : 0694230394

F3
Loue grd T3 lumineux dans résidence privée au centre ville Cayenne. Loyer : 800€ + caution - 0694432411 - 0694240565

IMMO METROPOLE

Location saisonnière studios, F2 à partir de 270€/semain à 10mn de PARIS Tel: 0663012815

FA GUYANE

FRANCE-GUYANE

Édité par FA Média Guyane SAS au capital de 10,000 € 17, rue Lallouette CAYENNE

Représentants légaux : AUR Participations

Directeur de la publication : Arnaud de la COUSSAYE

Directeur commercial : Jérôme BELMONTE 0690 35 33 09

RÉDACTION : 17, rue Lallouette CAYENNE 0594 29 70 00 - Fax : 0594 29 70 02

Rédacteur en chef : Hermann ROSE-ELIE h.rose-elie@agmedias.fr - 0594 29 70 15

Rédacteur en chef adjoint : Pierre-Yves CARLIER py.carlier@agmedias.fr - 0594 29 70 12

Publicité extra locale : Media Outre-Mer Chez 366 - 101 Boulevard Murat - 75016 PARIS - 0153 64 58 64

Imprimerie

FA Média Guyane, Etablissement de Guyane Lotissement Calmbé, Z.I. Cabassou CAYENNE Commission paritaire n° 0223C06366 - N° ISSN : 0246-2621



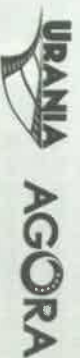
Ecrivez au journal



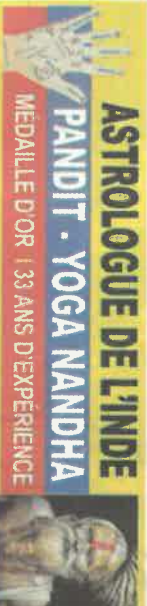
17 rue Lallouette Cayenne E-mail: france.guyane@agmedias.fr



LA FLÛTE ENCHANTÉE
de Wolfgang Amadeus Mozart
JEUDI 16 JANVIER 19H - URANIA
DIMANCHE 19 JANVIER 18H - AGORA



Inscrivez-vous en envoyant par SMS
OPERA au 97000*
*(0,75€ + prix du SMS)



ASTROLOGUE DE L'INDE
PANDIT . YOGA NANDHA
MEDAILLE D'OR | 33 ANS D'EXPERIENCE

PUISSANT MAÎTRE : POUR LE RETOUR DE L'ETRE AIMÉ
ASTROLOGUE : DÉVOILE VOTRE PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR

RÉSOLU LES PROBLÈMES : MALADIE, ARGENT, AMOUR, TRAVAIL, PROBLÈME DE FAMILLE, COUPLE, RAMÈNE LA CHANCE GÉNÉRALE, REPOUSSE LES ENNEMIS, MAUVAISES ÉNERGIES, PROBLÈME JUDICIAIRE, ET AUTRE...

100% Résultat garanti!
Specialiste de loto
ANTOINE GABRIEL
Av. du Général de Gaulle 97300 Cayenne
Appel confidentiel et privé : **0694 95 96 49**

Pour tout contact avec la rédaction
Tel : 0594 29 70 00 Fax : 0594 29 70 22 E-mail : france.guyane@agmedias.fr

Patricia
Voyance traditionnelle
Consultation privée
01 44 88 39 85
Voyance à partir de 5€
15 ANS D'EXPERIENCE
Consultation audio
CONFIANCE - DISCRETION
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
0890 640 445
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.

CHRISTIANE
Voyance pure
Consultation privée
01 44 88 51 43
Voyance à partir de 5€
DON EXCEPTIONNEL POUR VOIR VOTRE Avenir ET VOS ORIENTER
de vous aide à faire les bons choix.
0890 640 444
Consultation audio
CONTACTEZ MOI
RC447934480-HEV0077-3290:1.22€/appel+0.31€/min

QUI SERA GRAND AMOUR ?
Un astrologue répond en privé à vos questions pour votre avenir sentimental.
Envoyez PAR SMS **BONHEUR** au **97900** *
0,65 € par SMS + coût SMS
Avez-vous l'âme d'un grand amoureux ?
Avez-vous l'âme d'un grand amoureux ?
Avez-vous l'âme d'un grand amoureux ?

JADE
Voyance immédiate
Consultation privée
Voyance à partir de 5€
Recommandée pour sa voyance détaillée
01 48 00 55 10
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
0890 640 446
Consultation audio
CONFIANCE - DISCRETION
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.

Que vous réserve cette année ?
Nos astrologues vous répondent
Envoyez **CONSULTE** au **97900***
0,65€ par SMS + coût SMS
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.

POSEZ-VOUS TOUTES VOS Questions !
Envoyez **SAVOIR** au **97900***
0,65€ par SMS + coût SMS
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.
Régulièrement les questions se posent elles-mêmes.



Votre météo

Pour en savoir plus sur les Prévisions aux Antilles-Guyane :

0892 68 08 08 Service 24h/7j 24h ou www.meteofrance.gp

AUJOURD'HUI à la mi-journée

☀️ lever : 06:43 - coucher : 18:36

🌙 lever : 0:14 - coucher : 12:34



Agitée

Température de la mer : 27°

Horaire des marées (Iles du Salut)
Basse Mer : 03:51 et 16:19
Haute Mer : 10:10 (2.99 m) 22:42 (2.78 m)

Après des averses isolées en matinée, les éclaircies se font plus nombreuses sur le littoral de Cayenne à Awala. Dans l'Est, le temps devient plus instable avec de nombreuses averses, les régions de Saint-Georges à Roura restent très arrosées cet après-midi. Les averses s'intensifient sur la moitié Sud en gagnant la haute vallée du Maroni où elles prennent souvent un caractère orageux. Les cumulus de précipitations sont localement conséquents. Demain samedi, le temps devient plus agréable avec un soleil plus généreux sur les communes du littoral, tandis que le Sud reste sous les averses.

DEMAIN à la mi-journée



LE TEMPS DU JOUR AILLEURS

(Temps - Température mini-maxi)

Paris (Orly)	8 - 12
Paramaribo	22 - 31
Bordeaux	7 - 13
Marseille	7 - 15
Lille	8 - 11
Fort de France	22 - 30
Pointe-à-Pitre	20 - 29
Port-au-Prince	21 - 32
Belem	23 - 29
Miami	21 - 27
Georgetown	23 - 31

Pour bien lire nos cartes

☀️ Soleil ☁️ Nuageux 🌧️ Pluie 🌩️ Orages ☁️ Couvert 🌧️ Averses 🌊 Mer 🌬️ Vent

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

QUALITÉ DE L'AIR

L'indice ATMIO

Qualité de l'air médiocre attendue ce jour avec un indice ATMIO prévu à 6.

Très mauvais	10
Mauvais	9
Médiocre	8
Médiocre	7
Médiocre	6
Moyen	5
Bien	4
Bon	3
Très bon	2
Très bon	1



Infos, Météo, **Horoscope**,
Mag auto et...
VOS PLUS GRANDES CHANSONS...

94.5 - 99.3 - 99.6 FM



le Morning

Nostalgie

POUR VOUS BOOSTER AU REVEIL !

AVEC JEAN EMMANUEL-EMILE

FA NOSTALGIE
LES PLUS GRANDES CHANSONS

DU LUNDI AU VENDREDI
5H - 9H

Le Journal des Courses

Deux "Bazire" et les autres

Je vois bien un couple gagnant composé du crack Cleangame et Dreambreaker, malchanceux en dernier lieu et qui me paraît presque un coup sûr à la place. Anzi des Liards, en net regain de forme.

Usain Henna, qui n'a jamais déçu avec Björn Goop, et Be Bop Haufor, abonné aux deuxièmes places viendront ensuite. Balbir et Blé du Gers méritent crédit.

NOS RENDEZ-VOUS

PARIS-VINCENNES (réunion 1) **Quinté+**
CAGNES-SUR-MER (réunion 3))

SAMEDI À PARIS-VINCENNES

Quinté +

3. PRIX DE BREST
Groupe III - Attelé - 90.000 € - 2.850 m - Grande piste - Départ vers 11h15

REUNION 1

PROPRIETAIRES	ENTRAINEURS	N°	CHEVAUX	S. A.	Dist.	JOCKEYS	C.p.	N°	GAINS
Sandra Rac, Stabila	R. Bergh	1	COKTAIL FORTUNA (D4)	H. b.	2850	E. Raffin	49/1	1	280.864
R. Wiksten	R. Bergh	2	ANGLE OF ATTACK (D4)	H. b.	2850	Y. Labourgais	34/1	2	273.080
C.-G. Myhre	J.-M. Bazire	3	CALINA	F. b.	2850	D. Thomain	59/1	3	32.1128
J.-Y. Rozé	P.Emma Mery	4	COEUR BAROQUE	H. a.l.	2850	J.-P. Monclin	149/1	4	346.080
F. Lemait	B. Le Belier	5	DIABLE DE VAUVERT	M. b.f.	2850	G. Galorini	119/1	5	351.130
Stall Henna	J. Westholm	6	USAIN HENNA (D4)	M. b.	2850	B. Goop	39/1	6	356.659
Stall Oerkebacher	J.-M. Bazire	7	DREAMBREAKER (D4)	H. b.	2850	A. Abivard	8/1	7	374.178
Stall Leurnas	Ph. Billard	8	NANCY AMERICA (D4)	F. a.l.	2850	F. Nivard	16/1	8	376.828
Ec. Christ. Bigeo	Ch. Bigeon	9	BE BOP HAUFOR (P)	H. b.	2850	D. Bonne	19/1	9	380.790
D. Beux	H. Chauve-Lafay	10	CALY LOULOU (D4)	F. a.l.	2850	M. Abivard	44/1	10	398.290
J. Pauc	Ph. Allaire	11	DIRECT WAY (D4)	H. b.	2850	A. Barrier	38/1	11	403.790
Ecure des Charmes	J.-M. Bazire	12	COLONEL	H. b.	2875	R. Congard	99/1	12	509.880
R. Padovani	R. Derieux	13	ANZI DES LIARDS (D4)	H. b.	2875	R. Derieux	12/1	13	755.180
Ec. d. Vieux Chien	M. Cormy	14	BALBIR (D4)	H. b.	2875	M. Cormy	15/1	14	863.210
Ec. Jean-Mich. Ran	J.-M. Bazire	15	BLÉ DU GERS (D4)	H. b.	2875	N. Bazire	29/1	15	869.660
Ec. Jean-Mich. Ran	J.-M. Bazire	16	CLEANGAME (D4)	H. b.	2800	J.-M. Bazire	4/10	16	1.239.220

Déferre : (A) des antérieurs - (P) des postérieurs - (D4) des 4 pieds

LA SÉLECTION D'ANDRÉ SAINT-LOUIS

- 16 CLEANGAME
- 14 BALBIR
- 15 BLÉ DU GERS
- 13 ANZI DES LIARDS
- 9 BE BOP HAUFOR
- 7 DREAMBREAKER
- 5 DIABLE DE VAUVERT
- 12 COLONEL

LE PRONOSTIC DE LA REDACTION

- 16 CLEANGAME
- 7 DREAMBREAKER
- 13 ANZI DES LIARDS
- 10 CALY LOULOU
- 8 NANCY AMERICA
- 15 BLÉ DU GERS
- 14 BALBIR
- 9 BE BOP HAUFOR

LE CLASSEMENT DE FRANCE-GUYANE

- 16 CLEANGAME
- 7 DREAMBREAKER
- 14 BALBIR
- 15 BLÉ DU GERS
- 13 ANZI DES LIARDS
- 8 NANCY AMERICA
- 9 BE BOP HAUFOR
- 2 ANGLE OF ATTACK

SECONDES CHANCES

- 6 USAIN HENNA
- 10 CALY LOULOU
- 11 DIRECT WAY
- OUTSIDERS
- 1 COKTAIL FORTUNA
- 3 CALINA
- 4 COEUR BAROQUE
- GROS OUTSIDERS
- 5 DIABLE DE VAUVERT
- 12 COLONEL

LE TOP 10 DU QUINTÉ

- 7 DREAMBREAKER
- 15 BLÉ DU GERS
- 16 CLEANGAME
- 14 BALBIR
- 13 ANZI DES LIARDS
- 8 NANCY AMERICA
- 9 BE BOP HAUFOR
- 2 ANGLE OF ATTACK
- 3 CALINA
- 5 DIABLE DE VAUVERT

NOS SUPERS INFOS+

- Ma petite faule : **15 BLÉ DU GERS**
- Solidité du favori : ★★★★★
- Ils peuvent casser du favori : **1-2-8-5**
- La ferme saisonnière : **16-9-3**
- La course de référence : **PRIX DE LILLE**
- Ils l'ont couru : **12-3-8-10**
- Jockeys à suivre : **7-11-5-16-3-8**
- En réussite sur l'hippodrome : **15-13-16-9**
- La distance leur convient : **16-15-13-14**
- Banco sur : **9-16**
- Le cheval de complètement : **8 NANCY AMERICA**
- L'état du terrain : **BON**
- Profil habituel du quinté : **PLUROT OUTSIDERS**
- La tendance du jour : **QUINTÉ+**

LE CHOIX DES PROS

PARIS-VINCENNES	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°	PARIS-VINCENNES	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°
Abriward	16	7	15	14	13	10	9	PARIS-TURF	16	14	9	7	8	13	15
Guarato	16	2	7	9	14	13	10	WEEK-END	16	13	7	9	8	2	14
Raffin	16	7	13	15	9	6	1	OUEST-FRANCE	16	13	7	15	14	2	9
Dersoir	16	14	13	7	9	8	6								

LEURS PERFORMANCES

1 - COKTAIL FORTUNA
Attelé - Course A. 80.000 €. 2850 m
2850 - (19) 10a 10a 4a 4a 5a 1a 7a 2a 4a 4a (18) 9a 1a 1a 3a 1a 1a 1a 1a
Constantment dans la seconde moitié du peloton, n'a pu passer la vitesse supérieure au début de la ligne droite, finissant en retrait.
★Paris-Vincennes, 28 décembre 2019. Prix de Bar-le-Duc. Bon terrain. Course Européenne -

Atteint - Course A. 80.000 €. 2850 m
1 - Chica de Joudes 2875. 2 - Dostoiewski 2850. 3 - Dayana Berry 2850. 4 - Cash du Rib 2850. 5 - Capitaine France 2850. 6 - Dollar Soyev 2850. 10 - **COKTAIL FORTUNA 2850 (G. Gelormini) 29/1 - 14 part.**
Vite dans le sillage du duo de têtes, à l'extérieur, n'a pu changer de rythme dans la ligne

1. COKTAIL FORTUNA - (Love You et Dalloah No)
Bon élément qui alterne le bon et le moins bon à Vincennes. Il vient d'y échouer pour son retour dans un lot inférieur. Cette tentative lui aura ouvert les poumons, il s'agissait d'une rentrée.
2. ANGLE OF ATTACK - (Scarlet Knight et Magyare Turgot)
Adore Vincennes (5 sur 5). Ne s'y est plus produit depuis le mois de mars. Plaisant lauréat en Suède en novembre, il s'est ensuite montré fautif. Son entraîneur craint un peu le manque de compétition.
3. CALINA - (Archipelago et Caitina Hail)
Effectue un sans-faute à Vincennes depuis son arrivée chez "JMB". Mais elle est piétée nus à chaque fois et garde ses fers ici. En fait, elle peaufine sa forme en vue du Prix Helen Johansson (26/01).
4. COEUR BAROQUE - (Offshore Dream et Joie Baroque)
Gère en vue depuis le mois d'octobre 2017. Même avant ses problèmes de santé, il n'y arrivait plus trop. Longtemps arrêté, il n'a qu'une course dans les jambes, insuffisant pour prétendre à une place.
5. DIABLE DE VAUVERT - (Prince d'Espèce et Pop Star)
C'est un super qui se plaît sur ce type de parcours de Vincennes. Bémol, il est absent depuis le mois de juin et court évidemment ferré. Il a avant tout besoin de courir, son driver ne va pas lui infliger une course dure.
6. USAIN HENNA - (Super Light et Kassandra Kurron)
Irrégulier mais capable de belles choses, comme le prouve sa récente 2e place derrière Dreambreaker. La longue distance ne le gênera pas, il a déjà brillé sur 2700 m GP. Va encore devoir être caché au maximum.
7. DREAMBREAKER - (Offshore Dream et Brooke Bokko)
Il réussit son hiver. Il n'a fini que 6e le 11/01, mais n'a jamais trouvé l'ouverture. Il aurait même pu s'imposer... Chaque fois qu'il est défermé des 4 pieds, il se livre à fond.
8. NANCY AMERICA - (Revenue et Camarque)
La vraie jument de Vincennes. Allie vitesse et tenue. Lorsqu'elle peut être économisée au maximum, elle finit en trombe. Franck Nivard s'en sert à merveille et cette course constitue un objectif pour elle.
9. BE BOP HAUFOR - (Notre Haufor et Ica Haufor)
Son hiver se passe bien, même s'il ne parvient pas à s'imposer. Il a couru trois fois, pour autant d'accès de vaincre vu l'opposition mais il va encore tout donner.
10. CALY LOULOU - (Gazouillis et Neige de Génétine)
Un peu moins performante. Surtout une jument de vitesse mais en courant cachée, elle brille sur ce type de parcours. Dernier échec à oublier, mise hors course. Retrouve M. Abriward pour cet engagement de rêve.
11. DIRECT WAY - (Quaker Jet et Queen Flore)
Trotteur de qualité un peu spécial. Tardé à répéter sa 3e place du 18/11 à Vincennes (2700 m GP). Vient de causer une vive déception à Cagnes. Il est cette fois totalement défermé mais souvent disqualifié ainsi.
12. COLONEL - (Goetmals Wood et Royale Star)
Un des meilleurs du lot. Plus percutant que jamais, il aligne les bons résultats, peu importe la distance. Mais cette fois, il est court ferré et sans ambitions, son objectif étant le Prix de Munich le 8/02.
13. ANZI DES LIARDS - (Look de Star et Nausicaa du Sudi)
Un peu vieillissant, il vient d'amortir un net regain de forme, se classant 5e sur ce parcours derrière Cleangame et tout près de Balbir en 1'11"9. Il a ravi son entraîneur qui en attend encore un bon résultat.
14. BALBIR - (Ganyède et Manzir)
Un amour de trotteur qui a fini dans les 5 premiers lors de ses 12 dernières sorties. Vient même de battre son record sur ce tracé (1'11"9), devançant de peu Anzi des Liards. Défermé des 4, c'est extra.
15. BLÉ DU GERS - (Quinoa du Gers et Mooréa)
Il parvenait à tenir tête à Cleangame par le passé mais depuis cet été, c'est poussif. Il a bien gagné le Prix des Géants à Wolvega mais n'a pas répété. "JMB" se veut rassurant et le trouve compétitif.
16. CLEANGAME - (Ouragan de Celland et Red Bell)
Que dire de lui ? C'est un crack ! Il est hongre mais aurait eu sa place dans le Prix d'Amérique dimanche prochain. Pour l'heure, il doit rendre 50 mètres, comme dans la Finale du GNT qu'il a remportée.

droite et a été dominé nettement à la fin.

★Bollnas (Suède), 14 septembre 2019. Delicieux U.S. Världskordloppet/Bollnasloppet -Sti Gulddivisionen. Bon terrain. Atteint. 4/5.500 €. 1.640 m. Départ à l'autostart
1 - Nadal Broline 7 1640. 2 - Sorbet 4 1640. 3 - Disco Volante 6 1640. 4 - Global Trustworthy 5 1640. 5 - Mäkethemark 1 1640. 6 - Super Zantous 9 1640. 10 - **COKTAIL FORTUNA 2 1640 (R. Bergh) - 11 part.**

Fautif lors de la volée et à la fin.
★Bollnas (Suède), 14 septembre 2019. Delicieux U.S. Världskordloppet/Bollnasloppet -Sti Gulddivisionen. Bon terrain. Atteint. 4/5.500 €. 1.640 m. Départ à l'autostart
1 - Nadal Broline 7 1640. 2 - Sorbet 4 1640. 3 - Disco Volante 6 1640. 4 - Global Trustworthy 5 1640. 5 - Mäkethemark 1 1640. 6 - Super Zantous 9 1640. 10 - **COKTAIL FORTUNA 2 1640 (R. Bergh) - 11 part.**

Top Chrono !



CHEVAUX	IDERN	REDUC	Km	REGARD
1. COKTAL FORTUNA	114	7	1'09"8	
2. ANGLE OF ATTACK	115	2	1'10"4	
3. CALINA	115	9	1'11"5	
4. COEUR BAROQUE	111	7	1'11"3	
5. DIABLE DE VAUVERT	111	7	1'11"7	
6. USAIN HENNA	112	3	1'10"6	
7. DREAMBREAKER	111	6	1'11"5	
8. NANCY AMERICA	111	6	1'10"9	
9. BE BOP HAUFOR	114	3	1'12"2	
10. CALY LOULOU	111	6	1'11"1	
11. DIRECT WAY	114	6	1'11"4	
12. COLONEL	111	3	1'11"3	
13. ANZI DES LIARDS	111	9	1'11"6	
14. BALBR	111	9	1'11"9	
15. BLE DU GERS	112	2	1'11"2	
16. CLEANGAME	111	6	1'10"8	

SUR LE CHAMP...

INFO + Les chaleurs d'entraînement

Je sais qu'ils sont chauds : J.-M. Bazire (Cleangame); J.-M. Bazire (Dreambrea-ker); J.-M. Bazire (Blé du Gers); J'ai appris qu'ils y comptaient pas mal: R. Derieux (Anzi des Liards); Ch. Bigeon (Be Bop Haufor); H. Chauve-Laffay (Caly Loulou). Je les ai trouvés moins confiants que prévu: J.-M. Bazire (Calinal); Pemma Mary (Coeur Baroque); J.-M. Bazire (Colonel).

1 - Cataska de Guez 2700. 2 - Colonel 2700. 3 - Direct Way 2700. 4 - Dragon des Racques 2700. 5 - Super Fez 2700. 6 - Balando 2700. 10 - **USAIN HENNA 2700 (M. Motterl) 61/1-13 part.**

Attentionne au sein du peloton, à la corde, a subi les relats après un tour de piste et s'est retrouvé en dernière position, puis n'a joué strictement aucun rôle pour finir.

*Jägerstro (Suède), 26 octobre 2019. C.L. Müllers Memorial 2019 -Sti Gulldivisionen Forsok 1. Bon terrain. International - Groupe II - Atteleté. 784,000 €. 2.640 m. Départ à l'autostart.
1 - Velvet Gio 7.2640. 2 - Angle of Attack 10.2640. 3 - Ringostart 9.2640. 4 - Mack Dragan 5.2640. 5 - Racing Mange 6.2640.
9 - **USAIN HENNA 1.2640 (O.-J. Andersson) - 11 part.**

Piégé en épaisseur au début, puis repris en queue de peloton, à la corde, n'a pu se rapprocher efficacement dans la phase finale.
*Aby (Suède), 12 octobre 2019. Svenska Mästerskap-Sti Gulldivisionen Forsok 2. Bon terrain. International - Groupe II - Atteleté. 1.035.000 €. 2.640 m. Départ à l'autostart.
1 - Milliondollarhyrne 11.2640. 2 - Digital Ink 10.2640. 3 - Racing Mange 7.2640. 4 - Global Trustworthy 9.2640. 5 - Sorbet 2.2640. 6 - Nadal Broline 3.2640.
10 - **USAIN HENNA 6.2640 (O.-J. Andersson) - 12 part.**

Fite dans le groupe de têtes, accéléré au bout du dernier passage eu face et a débordé Heart of Steel au terme d'une très longue lutte, mais n'a pu contrer Ragazzo Da Sopra à la fin.
*Farjestad (Suède), 21 septembre 2019. Uno Sweds Minneslopp-Gulldivisionen Forsok 11 Meeting 7 Final 5. Bon terrain. Atteleté. 415.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart.
1 - Ragazzo Da Sopra 5.2140. 2 - **USAIN HENNA 6.2140 (O.-J. Andersson) - 3 - Heart of Steel 7.**

Weight 2825. 4 - Elixir d'Anama 2800. 5 - Sahara One 2800. 6 - Classic May 2825. 11 - **COEUR BAROQUE 2825 (T. Raffegaoui) 108/1 - 18 part.**

Attentionne derrière le groupe de tête, dans une course peu sélective, se mêlait à la lutte pour les places quand il a galopé vers la mi-ligne droite.
*Paris-Vincennes, 19 novembre 2018. Prix de Montignac-Charente. Bon terrain. Course Européenne - Atteleté - Course A. 88.000 €. 2.700 m.
1 - Barrio Josselyn 2700. 2 - Blooma d'Héripé 2700. 3 - Cantin de l'Eclair 2700. 4 - Lovet Face 2700. 5 - Alamo du Goutier 2700. 6 - Arbo Mix 2700.
COEUR BAROQUE 2700 (D. Thomain) 27/1 - 13 part.

Sur une deuxième ligne au début de la montée, derrière son compagne d'entraînement Bon Copain, a pris le meilleur en haut de celle-ci et a filé au poteau. (MJ)
*Paris-Vincennes, 1er janvier 2019. Prix d'Angoulême. Bon terrain. Course Européenne - Atteleté - Course A. 90.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart.
1 - **COEUR BAROQUE 3.2100 (D. Bonnal) 35/4. 2 - Diadora B.R. 4.2100. 3 - Trinity Jet 12.2100. 4 - Tessa d'Elé 14.2100. 5 - Cédée Josselyn 2.2100. 6 - Boléro des Vignes 9.2100 - 17 part.**

4 - COEUR BAROQUE 2850 - (19) 12a 14a 6a 11a (18) Da 6a 5a 9a 15a 5Da (17) Da 2a 1a 5a Da 8a 1a

Fite relégué à l'arrière-garde, n'a pu jouer le moindre rôle et a été dominé depuis le haut de la montée.
*Paris-Vincennes, 31 décembre 2019. Prix de Poitiers. Bon terrain. Atteleté - Course B. 67.000 €. 2.700 m.
1 - Colt des Essarts 2700. 2 - Bleu Ciel 2700. 3 - Alinée 2700. 4 - Belle Louise Mabon 2700. 5 - Big Boss 2700. 6 - Baron du Bourg 2700. 12 - **COEUR BAROQUE 2700 (B. Rochard) 174/1 - 16 part.**

Repris en bas de la descente et positionné à l'arrière-garde, a été dominé en haut de la montée. finissant à distance.
*Paris-Vincennes, 31 mai 2019. Prix Pythia. Bon terrain. Course Européenne - Atteleté - Course B. 64.000 €. 2.850 m.
1 - Jerry Mom 2850. 2 - Cicero Noa 2850. 3 - Gareth Boko 2850. 4 - Super Nice 2850. 5 - Diable de Vauvert 2850. 6 - Clarck Sotho 2850. 14 - **COEUR BAROQUE 2850 (P.-Y. Verral) 87/1 - 17 part.**

Sur une troisième ligne aux tribunes, le nez au vent, et relégué peu après par Copernic de Pleyr, s'est paternellement défendu, bien que dominé.
*Enghien, 25 mai 2019. Prix de l'Obéissance. Bon terrain. Course Européenne - Atteleté - Course B. 64.000 €. 2.150 m. Départ à l'autostart.
1 - Colonel 1.2150. 2 - Class de Lioriot 2.2150. 3 - Vailleury 3.2150. 4 - Tinnamo Jet 11.2150. 5 - Nancy America 6.2150. 6 - **COEUR BAROQUE 4.2150 (P.-Y. Verral) 68/1 - 14 part.**

Bien parti, puis attentiste sur un quatrième rang à la corde, n'a pu accompagner les premiers dans la phase finale.
*Cholet, 28 avril 2019. Prix Frimargz. Bon terrain. Course Européenne - Atteleté - Course C. 32.000 €. 2.800 m.
1 - Furious Francis 2800. 2 - Juvels Boy 2800. 3 - Gross

Velvet Gio 7.2640. 2 - **ANGLE OF ATTACK 10.2640 (K. Eriksson) - 3 - Ringostart 9.2640. 4 - Rajesh Face 9.2640. 5 - Mack Dragan 5.2640. 6 - Racing Mange 6.2640 - 11 part.**

À portu énormément de terrain sur une faute et a terminé son parcours dans le dernier tour.
*Skelleftea (Suède), 5 octobre 2019. Skelleftebygg Ab-51g Lindmarks Strykeprov. Bon terrain. Atteleté. 415.500 €. 3.140 m.
1 - Mr Golden Quick 3180. 2 - Litteredcorvette 3140. 3 - Carmine Am 3140. 4 - Tzatziki 3140. 5 - Doctor Dockey Zenz 3160. 6 - Digital Ink 3180. n.p. - **ANGLE OF ATTACK 3180 (Mats-E. Djusel) - 14 part.**

S'est imposé de bout en bout et a fait très nettement la différence pour finir.
*Boden (Suède), 27 septembre 2019. Lopp 6. Bon terrain. Atteleté. 72.100 €. 2.140 m. Départ à l'autostart.
1 - **ANGLE OF ATTACK 1.2140 (Mme C. Akerlund) - 2 - Mr Golden Quick 7.2140. 3 - Special Promise 6.2140. 4 - Hesiod 5.2140. 5 - Rhapsody As 11.2140. 6 - Remote Control 9.2140 - 12 part.**

Rapproché progressivement, est passé à l'offensive dans le tournant final, puis n'a fait qu'une bouchée de ses rivaux dès l'entrée de la ligne droite, s'imposant avec brio. (MJ)
*Paris-Vincennes, Nocturne, 29 mars 2019. Prix Amathéa. Bon terrain. Course Européenne - Atteleté - Course C. 56.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart.
1 - **ANGLE OF ATTACK 12.2100 (G. Gelormini) 6/4. 2 - Balzac de l'Iron 2.2100. 3 - Brasil de Bailly 15.2100. 4 - Montdore 9.2100. 5 - Christo 1.2100. 5 - Tina Turner 10.2100 - 16 part.**

Après avoir calculé sa course sur celle de Ghazi B.R., a porté son attaque dans le dernier tournant, puis a dominé Violento Jet, avant de résister au premier nommé.
*Paris-Vincennes, 7 décembre 2019. Prix Nanquois. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Atteleté. 80.000 €. 2.700 m.
1 - **CALINA 2700 (D. Thomain) 14/10. 2 - Ghazi B.R. 2700. 3 - Violento Jet 2700. 4 - Vipera Killer Gar 2700. 5 - Hard Times 2700. 6 - Confiance 2700 - 11 part.**

3 - CALINA 2850 - (19) 1a 2a 3a 5a 4a 4a 12a 3a 9a Da 3a 2a 3a (18) Da 1a 1a 1a 1a

Se trouvait en embuscade, à la corde, lorsqu'il s'est montré subitement jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Jägerstro (Suède), 23 novembre 2019. Meadow Prophets Minne 2019 -Sti Gulldivisionen Forsok 4 1 Meeting. Bon terrain. Atteleté. 415.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart.
Velvet Gio 10.2140. 2 - **TRINITY LUX 9.2140. 3 - Global Satisfacation 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

Une fois en embuscade, s'est montré jaffé dans le deuxième tournant et a été dis-qualifié.
*Sovalla (Suède), 26 mai 2018. The Bank Loppet - Silverdivisionen. Bon terrain. Atteleté. 596.500 €. 2.140 m. Départ à l'autostart - Finale
1 - **COKTAL FORTUNA 7.2140 (R. Bergh) 28/10. 2 - Bryssel 9.2140. 3 - Global satisfaction 12.2140. 4 - Trinity Lux 4.2140. 5 - Baron Gift 10.2140. 6 - Master Crowe 8.2140 - 12 part.**

2140. 4 - Racing Mange 10
2140. 5 - Reekless 2 2140. 6 -
Mack Dragan 11 2140 - 12 part.

Bien parti, puis venu en tête à un tour du but, est reparti très sèremen sous les attaques à mi-ligne droite.

★Englilien, 14 août 2018. Prix de l'Union de la Presse Hippique. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course D. 52.000 €. 2.150 m. Départ à l'autostart.
1 - USAIN HENNA 11 2150 (J. Westholm) 13/10. 2 - Vixel 1 2150. 3 - Super Fez 4 2150. 4 - Angelo Am 6 2150. 5 - Balleys 9 2150. 6 - Quincy Frontline 12 2150 - 16 part.

7 - DREAMBREAKER

2850 - 6a 3a (19) 1a 3a Dm 13a 13a 13a 5a 10m 2a 2a 10a 1a 1a 6a Da (18) 1a

Parmi les derniers à mi-parcours, côté corde, a été décalé progressivement dans la ligne droite, mais n'a jamais réussi à trouver l'ouverture ; aurait tout aussi bien pu s'imposer... (MJ)

★Paris-Vincennes, 11 janvier 2020. Prix du Forez. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelé. 80.000 €. 2.700 m
1 - Valokajja Hindo 2700. 2 - Dorgos de Guez 2700. 3 - Tessy d'Elé 2700. 4 - Alamo du Goutier 2700. 5 - Mindyournale W.F. 2700. 6 - **DREAMBREAKER 2700 (A. Abrivard) 15/1 - 10 part.**

Fite au sein du peloton, dans le wagon de trois, a profité d'un bon départ pour s'insérer à la corde à mi-ligne droite, remant arracher le second accessit. (MJ)

★Paris-Vincennes, 5 janvier 2020. Prix de Lille. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 80.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
1 - Dorgos de Guez 8 2100. 2 - Colonel 4 2100. 3 - **DREAMBREAKER 13 2100 (A. Abrivard) 21/1.** 4 - Clif du Pommeux 3 2100. 5 - Ange de Lune 5 2100. 6 - Nancy America 15 2100 - 16 part.

Peu en tête en plaine, et encore "plein bras" à la sortie du dernier tournant, a résisté facilement au retour d'Usain Henna, qui n'a rien lâché.

★Paris-Vincennes, 14 décembre 2019. Prix Michel Thoury. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course B. 67.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
1 - DREAMBREAKER 2100 (J.-M. Bazire) 7/10. 2 - Usain Henna 6 2100. 3 - Unique Juni 4 2100. 4 - Be One des Thiors 8 2100. 5 - Doum Jénitou 15 2100. 6 - Baraka de Belou 14 2100 - 16 part.

Venu en tête dans le premier tournant, a sollicité un relais aux tribunes avec Derby du Dollar, avant de laisser passer Dynago du Bocage en plaine, et de bien se défendre jusqu'au but.

★Paris-Vincennes, 25 novembre 2019. Prix de Quimper. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 59.000 €. 2.850 m
1 - Défi de Reiz 2850. 2 - Django du Bocage 2850. 3 - **DREAMBREAKER 2850 (G. Gélormin) 23/4.** 4 - Diabolo du Noyer 2850. 5 - Diego Sautonne 2850. 6 - Noble Dolly 2850 - 12 part.

Assez vite attendu, n'a joué aucun rôle, se montrant fatigué en fin de parcours.

★Paris-Vincennes, 14^e novembre 2019. Prix de l'Ille-d'Orléon. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Monté. 90.000 €. 2.850 m

1 - Caban Prio 2850. 2 - Vertige de Chenu 2875. 3 - Boston Terrie 2850. 4 - Evangalina Blue 2875. 5 - Corral d'Aure 2850. 6 - Délicieux du Cèbe 2850. **dai - DREAMBREAKER 2850 Ricart) 95/1 - 10 part.**

Après avoir attendu au sein du peloton, a commencé à gagner des rangs dans la montée et a bien prolongé son effort, en pleine piste, pour gagner de peu, après lutte.

★Paris-Vincennes, 24 février 2019. Prix de la Mayenne. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelé. 80.000 €. 2.700 m
1 - DREAMBREAKER 2700 (J.-M. Bazire) 18/10. 2 - The Bucket List F. 2700. 3 - Calle Crown 2700. 4 - Alcoy 2700. 5 - Uno Italia 2700. 6 - Very Kronos 2700 - 14 part.

8 - NANCY AMERICA

2850 - 6a (19) 5a 5a 1a 3a 11a 1a 5a 6a 1a 1a 2a 3a (18) 2a 6a 1a 2a Da

Après avoir figuré dans la seconde moitié du peloton, est venue bien finir, en dehors, échouant d'assez peu pour la cinquième place.

★Paris-Vincennes, 5 janvier 2020. Prix de Lille. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 80.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
1 - Dorgos de Guez 8 2100. 2 - Colonel 4 2100. 3 - Dreambreaker 13 2100. 4 - Clif du Pommeux 3 2100. 5 - Ange de Lune 5 2100. 6 - **NANCY AMERICA 15 2100 (F. Nivard) 23/1 - 16 part.**

Bien partie, puis sur une troisième ligne à mi-parcours, côté corde, a nallamment butté pour les places tout au long de la ligne droite, échouant de peu face à Super Fez.

★Paris-Vincennes, 4 novembre 2019. Prix d'Arcachon. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course B. 67.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
1 - Colonel 6 2100. 2 - Classic Hautor 5 2100. 3 - Costa Hautor 4 2100. 4 - Super Fez 8 2100. 5 - **NANCY AMERICA 7 2100 (Y. Lebourgeois) 17/2.** 6 - I Love Paris 9 2100 - 9 part.

Décalé d'un quatrième rang, côté corde, dans la montée, dernier tournant, a nité trouvé un dos, mais n'a pu accélérer dans la ligne droite ; a gagné une place après enquête.

★Caen, 19 octobre 2019. Prix de la Ville de Caen. Bon terrain. Groupe III - International - Attelé. 65.000 €. 4.400 m
1 - Buggy Malone 4450. 2 - Copernic de Play 4400. 3 - Ange de Lune 4425. 4 - Estola 4400. 5 - **NANCY AMERICA 4400 (F. Nivard) 15/4.** 6 - Vainqueur R.P. 4400 - 18 part.

Relégué par Jerry Mom dès le deuxième tournant, a pu s'insérer à mi-ligne droite et a dominé son rival non loin du but.

★Paris-Vincennes, 4 octobre 2019. Prix Charley Mills. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course B. 67.000 €. 2.850 m
1 - NANCY AMERICA 2850 (Y. Lebourgeois) 51/10. 2 - Jerry Mom 2850. 3 - Ainhéa 2850. 4 - Amour Grageux 2850. 5 - Copernic de Play 2850. 6 - Baron du Bourj 2850 - 11 part.

Relégué dans l'arrière-dernier tournant par Jerry Mom, a fait illusion pour la victoire à mi-ligne droite avant de devoir

se contenter d'une méritoire troisième place.

★Englilien, 31 juillet 2019. Prix du Parc des Princes. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course B. 67.000 €. 2.150 m. Départ à l'autostart
1 - Calaska de Guez 2 2150. 2 - Jerry Mom 6 2150. 3 - **NANCY AMERICA 4 2150 (F. Nivard) 31/4.** 4 - Cocktail Julino 8 2150. 5 - Crêpe de Satin 2 2150. 6 - Copernic de Play 5 2150 - 15 part.

9 - BE BOP HAUFOR

2850 - (19) 2a 2a 2a 6a 11a 6a 5a 5a Da 3a 12a (18) Da 8a 2a 2a 8a Da Da

Fite en bon rang, a pris l'avantage en plaine, puis s'est nallamment défendu, sans pouvoir résister à Balzac de Hion, tout en cofnultant légèrement ; a été maintenu après enquête.

★Paris-Vincennes, 21 décembre 2019. Prix de Strasbourg. Bon terrain. Attelé - Course A. 80.000 €. 2.700 m
1 - Balzac de Hion 2700. 2 - **BE BOP HAUFOR 2700 (D. Bonnel) 6/4.** 3 - Alamo du Goutier 2700. 4 - As Blue 2700. 5 - Amarilia de Rabut 2700. 6 - Balzac de Souvigné 2700 - 15 part.

Sur une troisième ligne en plaine, derrière Balzac de Hion, a attaqué à mi-tourneau et, détreché dans le tournant final, a été quisté par son rival, du plus court des nez.

★Paris-Vincennes, 23 novembre 2019. Prix de Bagnoles-d'Orne. Bon terrain. Attelé - Course B. 67.000 €. 2.700 m
1 - Balzac de Hion 2700. 2 - **BE BOP HAUFOR 2700 (D. Bonnel) 5/4.** 3 - Ainhéa 2700. 4 - Copernic de Play 2700. 5 - Baraka de Bougy 2700. 6 - Class de Lorient 2700 - 16 part.

Fite en bonne place, a fait le forcing pour prendre la tête à Défi de Reiz en montant, ne semblant pas à l'aise dans son sillage, et ne s'est incliné qu'après une belle défense. (MJ)

★Paris-Vincennes, 9 novembre 2019. Prix d'Argentan. Bon terrain. Attelé - Course A. 75.000 €. 2.700 m
1 - Défi de Reiz 2700. 2 - **BE BOP HAUFOR 2700 (D. Bonnel) 11/1.** 3 - Doum Jénitou 2700. 4 - Class de Lorient 2700. 5 - Carlo de Carzi 2700. 6 - Baronne de Bapre 2700 - 16 part.

Attentioniste en queue de peloton, a tenté de se rapprocher dans le tournant final, en troisième épaisseur, puis a effectué un effort honorable, en retrait, sans se montrer menaçant.

★Paris-Vincennes, 18 octobre 2019. Prix Thémis. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course C. 58.000 €. 2.850 m
1 - Douceur du Chêne 2850. 2 - Dream 2850. 3 - Donuts Deladou 2850. 4 - Danseur Baroque 2850. 5 - Parizan Face 2850. 6 - **BE BOP HAUFOR 2875 (D. Bonnel) 35/1 - 16 part.**

Fite relégué en queue de peloton, n'était pas menaçant quand il s'est montré fatigué au bout de la ligne opposée.

★Méslay-du-Maine, 2 octobre 2019. Grand Prix Anjou-Maine. Bon terrain. Groupe III - International - Attelé. 90.000 €. 2.875 m
1 - Cleangame 2900. 2 - Ce Bello Romain 2875. 3 - Buggy Malone 2900. 4 - Gross Weight 2875. 5 - Diabolo du Noyer 2875. 6 - Django Riff 2900. 11 - **BE BOP HAUFOR 2875 (F. Boude) 152/1 - 16 part.**

A progressé le nez au vent en abordant la descente, puis rebattu en tête au début de la montée, s'est imposé avec brio, même s'il a fallu se tromper un instant. (MJ)

★Paris-Vincennes, 1er février 2018. Prix de Langeais. Bon terrain. Attelé - Course B. 88.000 €. 2.850 m
1 - BE BOP HAUFOR 2850 (Ch. Bigeon) 8/10. 2 - Venoso de Minel 2875. 3 - Viking Fromento 2850. 4 - Bob 2850. 5 - As des Jacques 2850. 6 - Beau de Grimout 2850 - 17 part.

10 - CALY LOULOU

2850 - Da (19) 3a 11a 11a 9a 12a 7a 11a 8a 3a (18) 2a 5a 8a 6a 8a 7a 4a 2a

En tête quatrième lorsqu'elle a été mise hors course en descendant par Blues d'Ourville, dont le driver cherchant à s'intercaler entre elle et Colonel ; a travaillé, en retrait.

★Paris-Vincennes, 5 janvier 2020. Prix de Lille. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 80.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
1 - Dorgos de Guez 8 2100. 2 - Colonel 4 2100. 3 - Dreambreaker 13 2100. 4 - Clif du Pommeux 3 2100. 5 - Ange de Lune 5 2100. 6 - Nancy America 15 2100. **dai - CALY LOULOU 1 2100 (E. Raffin) 21/1 - 16 part.**

Attentioniste sur une quatrième ligne à la corde, a très bien tenu, en pleine piste, échouant de peu pour le premier accessit.

★Paris-Vincennes, 21 décembre 2019. Prix Constant Herveux. Bon terrain. Groupe III - Attelé. 80.000 €. 2.700 m
1 - Epic July 2700. 2 - Estola 2700. 3 - **CALY LOULOU 2700 (M. Abrivard) 63/1.** 4 - Diabolo du Noyer 2700. 5 - Elvis du Valon 2700. 6 - Copernic de Play 2700 - 11 part.

Attentioniste à l'arrière-garde, a été nettement dominée dans la ligne droite.

★Lyon-Barilly, 8 décembre 2019. Prix du Var. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course B. 35.000 €. 4.050 m
1 - Classic Connection 4075. 2 - Bering 4050. 3 - Viking d'Hermès 4075. 4 - Gross Weight 4075. 5 - Aprion 4075. 6 - Elsa de Belfonds 4075. 11 - **CALY LOULOU 4075 (H. Chauve-Lafay) 48/1 - 11 part.**

Constantement remarquée à l'arrière-garde, a gagné quelques rangs pour finir, mais en retrait.

★Marseille-Vieux, 29 novembre 2019. Prix Général Bonnalé-Vans Barbot. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course B. 39.000 €. 2.650 m
1 - Visitor 2675. 2 - Bulle de Laumont 2675. 3 - Clemenza Am 2650. 4 - Carina Béji 2650. 5 - Alaro 2650. 6 - Aprion 2675. 11 - **CALY LOULOU 2675 (D. Bekaert) 73/1 - 16 part.**

A figuré dans la seconde moitié du peloton, sans être menaçant.

★Marseille-Vieux, 6 novembre 2019. Comité Régional du Trot-Vans Barbot. Bon terrain. Attelé - Course C. 33.000 €. 2.650 m
1 - Bulle de Laumont 2675. 2 - Diamant du Rabutin 2650. 3 - Amiral de Beau lieu 2650. 4 - Clever Lynn 2650. 5 - Aprion 2675. 6 - Bols Dub 5 2650. 9 - **CALY LOULOU 2675 (H. Chauve-Lafay) 52/1 - 14 part.**

En cinquième position en plaine et ramené par Caduceus dans le tournant final, a attaqué et résisté jusqu'au bout à Tessy d'Elé.

★Paris-Vincennes, 2 février 2017. Prix de Landerun. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelé. 105.000 €. 2.850 m
1 - CALY LOULOU 2850 (M. Abrivard) 12/1. 2 - Tessy d'Elé 2850. 3 - Tango Negro 2850. 4 - Citizen Kane 2850. 5 - Cédéa Josselyn 2850. 6 - Chant des Sirènes 2850 - 10 part.

11 - DIRECT WAY

2850 - (19) 6a 8a 3a 4a 2a 5a 6a 7a 8a 9a (18) Da 4a 2a 1a 1a 4a 3a 4a

En queue de peloton, a pris le wagon de la deuxième épaisseur durant le dernier tour, puis a vainement tenté de lutter pour un meilleur classement, en pleine piste.

★Cagnès-sur-Mer, 30 décembre 2019. Prix François de Blanchetti. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 53.000 €. 2.925 m
1 - Viking d'Hermès 2925. 2 - Bad Boy du Dollar 2925. 3 - Super Fez 2925. 4 - Aprion 2925. 5 - Vandervliet 2925. 6 - **DIRECT WAY 2925 (A. Barrier) 9/4 - 12 part.**

Sur une sixième ligne, dans le wagon de trois, à mi-parcours, derrière Ange de Lune, s'est fait brûler la poltrisse en haut de la montée et a terminé couragement, en retrait.

★Paris-Vincennes, 5 décembre 2019. Prix Jean Boillereau. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 80.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
1 - Colonel 1 2100. 2 - Détroit Casteleis 9 2100. 3 - Tessy d'Elé 7 2100. 4 - Orlando Jet 15 2100. 5 - Coach Franbue 6 2100. 6 - Dragon des Racques 13 2100. **DIRECT WAY 16 2100 (A. Barrier) 38/1 - 16 part.**

Après avoir patienté au sein du peloton, a trouvé le passage, en dedans, peu après l'entrée de la ligne droite et a bien fini, justant Dragon des Racques. (MJ)

★Paris-Vincennes, 18 novembre 2019. Prix de Montignac-Charante. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 80.000 €. 2.700 m
1 - Calaska de Guez 2700. 2 - Colonel 2700. 3 - **DIRECT WAY 2700 (A. Barrier) 19/1.** 4 - Dragon des Racques 2700. 5 - Super Fez 2700. 6 - Balande 2700 - 13 part.

Attentioniste au sein du peloton, derrière Ange de Lune, n'a pu suivre son rival à mi-ligne droite et, malgré des problèmes dorsaux, a quisté Istokla ; a été sensationné en défile.

★Caen, 19 octobre 2019. Prix de la Ville de Caen. Bon terrain. Groupe III - International - Attelé. 65.000 €. 4.400 m
1 - Buggy Malone 4450. 2 - Copernic de Play 4400. 3 - Ange de Lune 4425. 4 - Estola 4400. 5 - Nancy America 4400. 6 - Vainqueur R.P. 4400. **dai - DIRECT WAY 4425 (A. Barrier) 9/1 - 18 part.**

Venu sur un troisième rang dans le dernier tournant, après un rapproche progressif à deux, est passé en deuxième position à mi-ligne droite et a résisté sèremen à Archibald.

★Caen, 5 octobre 2019. Prix d'Aulonne. Bon terrain. Attelé - Course A. 36.000 €. 2.450 m
1 - Césarío Bello 2450. 2 - **DIRECT WAY 2475 (A. Barrier) 17/4.** 3 - Archibald 2475. 4 - Céléste Dry 2450. 5 - Bolide du Loisir 2450. 6 - Anduro des Landes 2450 - 17 part.

Antépénultième aux tribunes, a suivi Dragon des Racques, ramené par Delloro Védacqua, en montant, et s'est très bien allongé pour venir dominer Caotin de Véclair non loin du but. (MJ)

★Paris-Vincennes, 23 septembre 2018. Prix Cheval Pratique. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelé. 85.000 €. 2.850 m
1 - DIRECT WAY 2850 (A. Barrier) 39/10. 2 - Carlin de l'Éclair 2850. 3 - Delloro Védacqua 2850. 4 - Dragon des Racques 2850. 5 - Döberman 2850. 6 - Unicorno Slim 2850 - 10 part.

12 - COLONEL

2875 - 2a (19) 4a 1a 2a 1a Da 11a 1a 10a 12a 12a 5a 1a 1a 9a 4a 5a 1a 6a

Fite en troisième position, en dedans, a trouvé le jour peu après l'entrée de la ligne droite et a bien tenu, tout en ne faisant que pousser Dorgos de Guez.

★Paris-Vincennes, 5 janvier 2020. Prix de Lille. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 80.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
1 - Dorgos de Guez 8 2100. 2 - **COLONEL 4 2100 (N. Bazire) 4/1.** 3 - Dreambreaker 13 2100. 4 - Clif du Pommeux 3 2100. 5 - Ange de Lune 5 2100. 6 - Nancy America 15 2100 - 16 part.

A formé le wagon de trois en bas de la montée et, après avoir rejoint les premiers à l'intersection des pistes, a continué couragement, bien qu'étant quisté par Crêpe de Satin.

★Paris-Vincennes, 24 décembre 2019. Prix de Saint-Léonard. Bon terrain. Attelé - Amateurs - Course E. 11.000 €. 2.850 m
1 - Dorgos de Guez 2900. 2 - Deepstack 2850. 3 - Crêpe de Satin 2900. 4 - **COLONEL 2900 (M. D. Crespel) 2/1.** 5 - Devise du Viver 2875. 6 - Delloro Védacqua 2900 - 14 part.

Décalé de la corde rapidement et le nez au vent en descendant, a trouvé des dos et, décalé en montant, a pu prendre celui de Tessy d'Elé dans le tournant final et l'a dominée aisément.

★Paris-Vincennes, 5 décembre 2019. Prix Jean Boillereau. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 80.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
1 - COLONEL 1 2100 (J.-M. Bazire) 9/10. 2 - Détroit Casteleis 9 2100. 3 - Tessy d'Elé 7 2100. 4 - Orlando Jet 15 2100. 5 - Coach Franbue 6 2100. 6 - Dragon des Racques 13 2100 - 16 part.

Pargué le nez au vent en descendant, a pu se rebattre au sein du peloton, dans le wagon de deux, en plaine, avant de très bien terminer, au centre, sans remonter Calaska de Guez.

★Paris-Vincennes, 18 novembre 2019. Prix de Montignac-Charante. Bon terrain. Course Européenne - Attelé - Course A. 80.000 €. 2.700 m
1 - Calaska de Guez 2700. 2 - **COLONEL 2700 (N. Bazire) égal..** 3 - Direct Way 2700. 4 - Dragon des Racques 2700. 5 - Super Fez 2700. 6 - Balande 2700 - 13 part.

LE JOURNAL DES COURSES

Placé dans le sillage de l'animateur, Super Fez, en bas de la descente, l'a classé sur place au début de la ligne droite, ralliant le poteau sans avoir à puiser dans ses réserves.

(M1)

★Paris-Vincennes, 4 novembre 2019. Prix d'Arcachon. Bon terrain. Course B. 67.000 €. 2.100 m. Départ à l'autostart
- 1 - COLONEL 6 2100 (M. Bazire) égal.. 2 - Classic Hautfort 5 2100. 3 - Costa Hautor 4 2100. 4 - Super Fez 8 2100. 5 - Nancy America 7 2100. 6 - L'Love Paris 9 2100 - 9 part.

13 - ANZI DES LIARDS

2875 - (19) 5a 8a 6a 4a 4a Da 3a 5a 3a 3a 2Da 3a (18) Dm 2m 4a 3m 2a 2a 2m
Longtemps à l'arrière-garde, dans une course très rythmée, a fini platement au centre de la mêlée, sans avoir les coudees franches dans les derniers mètres. (M1)
★Paris-Vincennes, 15 décembre 2019. Prix Jean Dumouch. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelet. 90.000 €. 2.850 m

- 1 - Cleangame 2875. 2 - Tessa d'Ete 2850. 3 - Chica de Joudes 2850 4 - Babilir 2875. 5 - ANZI DES LIARDS 2875 (R. Derieux) 88/1. 6 - Blé du Gers 2875 - 13 part.

Contre par l'animateur, Tony Gio, avant d'aborder la descente et sur une troisième ligne, derrière Carré Willams, en montant, a tenu à son rythme, en retrait.

★Paris-Vincennes, 30 octobre 2019. Prix des Cévennes. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelet. 90.000 €. 2.950 m

- 1 - Cleangame 2850. 2 - Babilir 2850. 3 - Bahia Quesnot 2850. 4 - Tony Gio 2850. 5 - Looking Superh 2850. 6 - Buggy Malone 2850. 8 - ANZI DES LIARDS 2850 (R. Derieux) 44/1 - 13 part.

Bien parti, mais moins vite que Bold Egée, a relayé son rival à la sortie du premier tournant et a animé jusqu'à l'entree de la ligne droite, où il a baissé de pied.

★Le Croisé-Laroche, 18 septembre 2019. Grand Prix de la Fédération Régionale du Nord. Bon terrain. Groupe III - International. Attelet. 90.000 €. 2.700 m. Départ à l'autostart

- 1 - Tony Gio 2700. 2 - Bold Eagle 2700. 3 - Pal Avis 4 2700. 4 - Titiq Superh 8 2700. 5 - Express Jet 6 2700. 6 - ANZI DES LIARDS 2700 (R. Derieux) 25/1 - 8 part.

Venu en tête en abordant la descente et relayé par Looking Superh en bus de colle-ci, a tenu le courageusement, en décaus, sans pouvoir inquiéter Bold Jéaouit.

★Paris-Vincennes, 31 août 2019. Prix de Gaugery. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelet. 67.000 €. 2.850 m

- 1 - Cleangame 2870. 2 - Looking Superh 2850. 3 - Etude Janic 1 3590. 4 - ANZI DES LIARDS 2875 (R. Derieux) 25/4. 5 - Vasco de Vlette 2850. 6 - Caduceus des Baux 2850 - 6 part.

Vite relégué aux derniers rangs, a bien tenu, en pleine piste, sans pouvoir être totalement lâché par son partenaire, ce qui lui a valu d'être satisfait.

★Enghien, 13 juillet 2019. Prix Canalturf.com. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelet. 80.000 €. 2.150 m. Départ à l'autostart

- 1 - Drôle de Jet 1 2150. 2 - Blé du Gers 2 2150. 3 - Tessa d'Ete 6 2150. 4 - Orlando Jet 9 2150. 5 - Tony Gio 3 2150. 6 - Cash Gamble 7 2150. dal - ANZI DES LIARDS 4 2150 (R. Derieux) 26/1 - 9 part.

A nie progressé le nez ouvert et, venu relayer A Nice Boy en abordant la descente, s'est imposé une nouvelle fois avec un réel brio.

★Paris-Vincennes, 2 février 2017. Prix de Langeais. Bon terrain. Attelet - Course B. 88.000 €. 2.850 m
- 1 - ANZI DES LIARDS 2875 (R. Derieux) 7/10. 2 - A Nice Boy 2850. 3 - Violine Mourtoiseau 2850. 4 - Yamado 2850. 5 - Arthuro Boy 2850. 6 - Thé de Chine 2875 - 18 part.

14 - BALBIR

2875 - (19) 4a 1a 3a 2a 2a 2a 1a 3a 4a 1a 1a 5a 5a 10a 6a 3a 3a 1a 4a 3a

Attentioniste à mi-peloton, dans le bon wagon, a bien accélééré dans la ligne droite, sans avoir le temps de remonter complètement l'héroïque, Chica de Joudes.

★Paris-Vincennes, 15 décembre 2019. Prix Jean Dumouch. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelet. 90.000 €. 2.850 m

- 1 - Cleangame 2875. 2 - Tessa d'Ete 2850. 3 - Chica de Joudes 2850. 4 - BALBIR 2875 (M. Cormy) 27/1. 5 - Anzi des Liards 2875. 6 - Blé du Gers 2875 - 13 part.

15 - BLÉ DU GERS

2875 - (19) 6a 7m 1a Da Da 0a 14a Da 9a 2a 2a Da Da 3a 1a 2a 2a 1a 2a (18) 1a

Venu en tête en face, puis relays, s'est retrouvé enfermé à la corde un tour plus loin, avant d'être décaulé dans le tournant final et de se monter le plus fort des la mi-ligne droite.

★Agen, 30 novembre 2019. Grand Prix Dynavena Maisagri. Bon terrain. International - Attelet - Course A. 49.000 €. 2.625 m

- 1 - BALBIR 2625 (M. Cormy) 8/10. 2 - Aoi! Danover 2625. 3 - Blouka du Boscaill 2625. 4 - Cantin de l'Eclair 2625. 5 - Bepe Am 2625. 6 - Aribo Mix 2625 - 10 part.

Parti sur un temps de galop, a quitté l'arrière-garde au bout de la ligne opposée et en épaisseur dans le tournant final, a néanmoins bien tenu jusqu'au bout.

★Salon-de-Provence, 24 novembre 2019. Prix Roland Jaffrelot - Prix Vans Barbot. Terrain collant. Groupe III - Attelet. 59.000 €. 2.950 m

- 1 - Blouka du Boscaill 2975. 2 - Actarus de Chambe 2975. 3 - BALBIR 3000 (M. Cormy) 3/1. 4 - Balidi Star 2975. 5 - Azur du Lupin 2950. 6 - Baronne de Bapre 2975 - 16 part.

Vite dans le sillage de l'animateur, Tony Gio, et sur une troisième ligne en montant, Buggy Malone s'étant rabattu en tête, a très bien fini, en retrait de Cleangame.

★Paris-Vincennes, 30 octobre 2019. Prix des Cévennes. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelet. 90.000 €. 2.850 m

- 1 - Cleangame 2850. 2 - BALBIR 2850 (M. Cormy) 23/1. 3 - Bahia Quesnot 2850. 4 - Tony Gio 2850. 5 - Looking Superh 2850. 6 - Buggy Malone 2850 - 13 part.

Le mieux parti, a été relégué par Blouka du Boscaill au premier passage en face, puis a figuré derrière sa rivalité et a tracé une belle ligne droite, sans inquiéter Cl'angame.

★Toulouse, 13 octobre 2019. 42e Grand Prix du Sud-Ouest - Paris-Turf. Bon terrain. UET Masters Series - Groupe II - International - Attelet. 150.000 €. 2.750 m. Départ à l'autostart

- 1 - Cleangame 8 2750. 2 - BALBIR 5 2750 (M. Cormy) 11/1. 3 - Blouka du Boscaill 7 2750. 4 - Clark Sotho 3 2750. 5 - Aribo Mix 1 2750. 6 - Ceylan Dairpet 2 2750 - 10 part.

SAMEDI A PARIS-VINCENNES

A quitté une troisième ligne à la corde à mi-montée, suivi par Carubierri, et, après avoir dominé Ceylan Dairpet à la sortie du tournant final, n'a rien lâché, gagnant avec brio. (M1)

1 **PRIX DE PARDIEU**
Attelet - Course B - 100.000 € - 2.175 m - Grande piste - Départ (H Métropole) 14h00 - COUPLES

N° CHEVAUX	COJ. JOCKEYS	SA. DÉP.	ENTRAÎNEURS	GAINS	PERF.
1 Grlf Bézo	G. Martin	F 4 2735 M. Bazire		42.840	(19) da Da 1a 3a
2 Grlf Bézo	P.-Y. Vera	F 4 2735 J.-L. Lahygue		43.320	(19) da Da 1a 3a
3 Grande Avenue	M. Advrard	F 4 2735 J. Dubois		45.580	(19) da Da 1a 3a
4 Grlf Bézo	Y. Lebourgeois	F 4 2735 M. Bazire		48.320	(19) da Da 1a 3a
5 Grlf Bézo	D. Thomain	F 4 2735 M. Bazire		59.310	(19) da Da 1a 3a
6 Grlf Bézo	A. Dabouis	F 4 2735 H. Gilles		52.740	(19) da Da 1a 3a
7 Grlf Bézo	J.L.C. Deswir	F 4 2735 J. Dubois		54.820	(19) da Da 1a 3a
8 Grlf Bézo	A. Lamy	F 4 2735 F. Leblanc		63.190	(19) da Da 1a 3a
9 Grlf Bézo	J. Vermeireck	F 4 2735 A. Ripoll Rigo		67.440	(19) da Da 1a 3a
10 Grlf Bézo	A. Advrard	F 4 2735 C. Chin		89.900	(19) da Da 1a 3a
11 Grlf Bézo	J.-Y. Ricart	F 4 2735 J.-M. Bazire		137.200	(19) da Da 1a 3a
12 Grlf Bézo	E. Ralhin	F 4 2735 G. Dupes		185.000	(19) da Da 1a 3a
13 Grlf Bézo	M. Tijou	F 4 2735 Thier. Duval			

2 **PRIX DE BERNAY**
Attelet - Mâles - Course C - 43.000 € - 2.700 m - Grande piste - Départ (H Métropole) 14h35 - COUPLES

N° CHEVAUX	COJ. JOCKEYS	SA. DÉP.	ENTRAÎNEURS	GAINS	PERF.
1 Eberton	J. Ouelia	H 6 2700 J. Ouelia		46.710	(19) da Da 1a 3a
2 Elibon	G. Benouis	H 6 2700 G. Benouis		79.750	(19) da Da 1a 3a
3 Englefer Leman	Y. Lebourgeois	H 6 2700 F. Minard		92.840	(19) da Da 1a 3a
4 Equinoxe	J.-P. Monclin	M 6 2700 J. Bignon		104.230	(19) da Da 1a 3a
5 Empereur du Cèbe	M. Advrard	M 6 2700 M. Advrard		107.440	(19) da Da 1a 3a
6 Elano Hautor	Ch. Bignon	H 6 2700 Ch. Bignon		114.350	(19) da Da 1a 3a
7 Ermo Madrik	A. Lamy	M 6 2700 F. Leblanc		117.910	(19) da Da 1a 3a
8 Elan de Bannille	D. Thomain	M 6 2700 J.-P. Thomain		125.790	(19) da Da 1a 3a
9 Elan de Dumptre	P.-Y. Vera	M 6 2700 J. Duprés		124.065	(19) da Da 1a 3a
10 Elan de Vitton	F. Doune	H 6 2700 H. Lesque		128.080	(19) da Da 1a 3a
11 Elan Baroque	D. Bonne	M 6 2700 F. Lefebvre		134.320	(19) da Da 1a 3a
12 Ermo d'Essarts	E. Ralhin	H 6 2700 R. Lahaieuc		134.420	(19) da Da 1a 3a
13 Ermo d'Essarts	J.-M. Bazire	M 6 2700 J.-M. Bazire		138.470	(19) da Da 1a 3a
14 Ermo de Fosse	M. Cormy	H 6 2700 M. Cormy		138.910	(19) da Da 1a 3a
15 Ermo de Chanley	T. Lebecler	H 6 2700 E.-G. Blot		141.820	(19) da Da 1a 3a
16 Escandido	T. Lesques	H 6 2700 T. Lesques			

4 **PRIX DE PORNICHERET**
Monté - Course B - 67.000 € - 2.700 m - Grande piste - Départ (H Métropole) 15h50 - COUPLES

N° CHEVAUX	COJ. JOCKEYS	SA. DÉP.	ENTRAÎNEURS	GAINS	PERF.
1 Blonne	B. Richard	H 9 2700 P.-E. Desnuel		24.430	(19) da Da 1a 3a
2 Belle Bouteille	G. Lehan	F 8 2700 J.-L. Bignon		275.375	(19) da Da 1a 3a
3 Ombriaux	F. Berne	F 8 2700 C. Harrel		28.276	(19) da Da 1a 3a
4 Cesar de Vire	A. Voban	H 8 2700 C.-A. Mayé		29.370	(19) da Da 1a 3a
5 Baron de Courisun	M. Tijou	H 9 2700 C.-A. Mayé		306.245	(19) da Da 1a 3a
6 Beina de Tillard	E. Ralhin	M 9 2700 J.-P. Fournel		307.239	(19) da Da 1a 3a
7 Bransimon	D. Vermeireck	M 8 2700 F. Scherrel		307.414	(19) da Da 1a 3a
8 Carion Hautor	D. Bignon	M 8 2700 Ch. Bignon		314.530	(19) da Da 1a 3a
9 Balidi Cassidy	E. Fournigault	F 9 2700 E. Fournigault		314.530	(19) da Da 1a 3a
10 Barreau du Moelin	M. Advrard	H 9 2700 H. Chevre-Laffa		314.140	(19) da Da 1a 3a
11 Bob Boss	M. Advrard	H 9 2700 H. Chevre-Laffa		317.730	(19) da Da 1a 3a
12 Barak	A. Advrard	H 9 2700 L.-C. Advrard		323.540	(19) da Da 1a 3a
13 Marit du Hébault	A. Advrard	H 10 2700 R. Agret		328.490	(19) da Da 1a 3a
14 Baron Terre	D. Thomain	H 9 2700 Ch. Bignon		334.940	(19) da Da 1a 3a
15 Alitée	A. Lamy	H 10 2700 Ch. Bignon		342.430	(19) da Da 1a 3a
16 Mon Oiel	D. Thomain	H 9 2700 J. Morice		364.940	(19) da Da 1a 3a

5 **PRIX D'AGEN**
Attelet - Femelles - Course B - 44.000 € - 2.700 m - Grande piste - Départ (H Métropole) 16h25 - COUPLES

N° CHEVAUX	COJ. JOCKEYS	SA. DÉP.	ENTRAÎNEURS	GAINS	PERF.
1 Fane Barry	J.-M. Bazire	F 5 2700 J.-M. Bazire		81.160	(1a) Da 1a 3a
2 Fane Barry	A. Lamy	F 5 2700 F. Leblanc		82.370	(1a) Da 1a 3a
3 Fashion Girl	Y. Dour	F 5 2700 Y. Dour		83.940	(1a) Da 1a 3a
4 Fidelity	J.-Ph. Dubois	F 5 2700 Ph. Muslin		91.880	(1a) Da 1a 3a
5 Femme Vive	E. Ralhin	F 5 2700 F. Leblanc		97.980	(1a) Da 1a 3a
6 Frigale Hand	B. Guop	F 5 2700 A. Perra		98.210	(1a) Da 1a 3a
7 Fane By Megalo	D. Thomain	F 5 2700 Thier. Duval		100.215	(1a) Da 1a 3a
8 Fane du Goulier	Thier. Duval	F 5 2700 Thier. Duval		105.480	(1a) Da 1a 3a
9 Fide de Jay	C. Duvaldestin	F 5 2700 Thier. Duval		110.590	(1a) Da 1a 3a
10 Fide de Jay	G. Duvaldestin	F 5 2700 W. Sienink		120.330	(1a) Da 1a 3a
11 Fane du Pommeur	A. Advrard	F 5 2700 S. Reyer		120.880	(1a) Da 1a 3a

★Paris-Vincennes, 16 décembre 2018. Prix Jean Dumouch. Bon terrain. Groupe III - Course Européenne - Attelet. 115.000 €. 2.850 m

- 1 - BALBIR 2850 (M. Cormy) 29/1. 2 - Bolide Jéniuou 2850. 3 - Carubierri 2850. 4 - Valko Jéniuot 2875. 5 - Ceylan Dairpet 2850. 6 - Cliff du Pommeureux 2850 - 11 part.

REUNION 1)

6 **PRIX DE GRANVILLE**
Attelet - Course C - 56.000 € - 2.700 m - Grande piste - Départ (H Métropole) 17h00 - COUPLES

N° CHEVAUX	COJ. JOCKEYS	SA. DÉP.	ENTRAÎNEURS	GAINS	PERF.
1 Dexter Chinho	Charles Bignon	H 7 2700 Ch. Bignon		240.950	(19) da Da 1a 3a
2 As de Godfsson	B. Guop	H 10 2700 J. Guiretz		271.140	(19) da Da 1a 3a
3 Canialur	D. Brocher	H 8 2700 D. Brocher		272.780	(19) da Da 1a 3a
4 Class Action	C. Drex	F 8 2700 C. Drex		281.510	(19) da Da 1a 3a
5 Amrille de Rabut	Y. Lebourgeois	H 10 2700 P. Durics		284.180	(19) da Da 1a 3a
6 As Blue	M. Finaut	H 10 2700 M. Doro		289.270	(19) da Da 1a 3a
7 Carol Renardiere	E. Ralhin	H 8 2700 J.-M. Bazire		290.810	(19) da Da 1a 3a
8 Colorado Blue	C. Duvaldestin	H 8 2700 M. Goben		291.140	(19) da Da 1a 3a
9 Corneille d'Étable	D. Thomain	H 8 2700 J.-P. Thomain		291.680	(19) da Da 1a 3a
10 Corneille de Lou	L. Advrard	H 8 2700 L.-C. Advrard		294.730	(19) da Da 1a 3a
11 Dostovski	J.-M. Bazire	H 7 2700 J.-M. Bazire		295.100	(19) da Da 1a 3a
12 Dart Night Love	M. Bazire	F 7 2700 J.-M. Bazire		297.740	(19) da Da 1a 3a
13 Bonalieu France	M. Advrard	H 8 2700 W. Bignon		298.380	(19) da Da 1a 3a
14 Bernal de Bally	C. Martens	H 9 2700 B. Bignon		299.880	(19) da Da 1a 3a
15 Candicat d'Orge	A. Lamy	M 8 2700 F. Leblanc		300.770	(19) da Da 1a 3a
16 Barala de Bellou	F. Lagaudec	F 9 2700 D. Etiek		303.420	(19) da Da 1a 3a

7 **PRIX DE LA FERTÉ-MACÉ**
Attelet - Mâles - Course A - 44.000 € - 2.200 m - Grande et petite piste - Départ (H Métropole) 17h35 - COUPLES

N° CHEVAUX	COJ. JOCKEYS	SA. DÉP.	ENTRAÎNEURS	GAINS	PERF.
1 Heiki Sport	M. Advrard	H 3 2200 D. Bond		20.720	(1a) Da 1a 3a
2 Holobrich	J.-M. Bazire	M 3 2200 J.-M. Bazire		22.130	(19) da Da 1a 3a
3 Hava a Dream	J.-Ph. Dubois	M 3 2200 J. Corbanie		22.810	(19) da Da 1a 3a
4 Haul Brion	Y. Lebourgeois	M 3 2200 S. Guarato		24.720	(19) da Da 1a 3a
5 Hélimon	G. Rog. Balaguez	M 3 2200 G. Rog. Balaguez		26.310	(19) da Da 1a 3a
6 Hakiin Griff	E. Ralhin	M 3 2200 S. Guarato		26.310	(19) da Da 1a 3a
7 Hugo Speidel	J.-P. Monclin	M 3 2200 S. Guarato		30.620	(19) da Da 1a 3a
8 Hermites d'Ecloy	C. Duvaldestin	M 3 2200 Thier. Duval		31.400	(19) da Da 1a 3a
9 Hokaki Vedraquis	D. Thomain	M 3 2200 Ph. Allaire		35.550	(19) da Da 1a 3a

8 **PRIX DE COURTEMER**
Course Européenne - Monté - Femelles - Course D - 37.000 € - 2.850 m - Petite piste - Départ (H Métropole) 18h10 - COUPLES

N° CHEVAUX	COJ. JOCKEYS	SA. DÉP.	ENTRAÎNEURS	GAINS	PERF.
1 Edition Gemma	G. Martin	F 6 2850 M. Sasser		73.500	(19) da Da 1a 3a
2 Émirale de Rocha	W. Lehan	F 6 2850 E. Han		74.210	(19) da Da 1a 3a
3 Espérance Girl	A. Lamy	F 6 2850 J. Drex		77.370	(19) da Da 1a 3a
4 Ebra Highy	W. Lehan	F 6 2850 C. Chidon		83.610	(19) da Da 1a 3a
5 Eudette Fly	M. Advrard	F 6 2850 J. Dubois		85.320	(19) da Da 1a 3a
6 Edele d'Alenquer	Y. Lebourgeois	F 6 2850 F. Leblanc		86.990	(19) da Da 1a 3a
7 Ebra Rishi	A. Wiles	F 6 2850 M. Doro		88.140	(19) da Da 1a 3a
8 Etza de Souv					

du dernier tournant, puis a ter-
 rassé l'opposition. (MJ)
 ★Paris-Vincennes, 15 décembre
 2019. Prix Jean Dumouch. Bon
 terrain. Groupe III - Course
 Européenne - Atteleté. 90.000 €. 2.850 m

1 - CLEANGAME 2875 J.-M.
 Bazirel 4/10. 2 - Tessy d'Été
 2850. 3 - Chicha de Joudes
 2850. 4 - Balbir 2875. 5 - Anzi
 des Liards 2875. 6 - Blé du Gers
 2875 - 13 part.

*Rapproché à partir de la
 descente, en dehors, s'est
 rebattu en tôle à moins d'un
 kilomètre du but et a contrôlé la
 course, gagnant plus facilement
 que ne l'indique l'écart à l'arri-
 vée. (MJ)*

Groupe II - Atteleté. 130.000 €. 2.850 m

1 - CLEANGAME 2900 J.E.
 Raffin 14/10. 2 - Eclat de Gloire
 2850. 3 - Calaska de Guez
 2875. 4 - Belle Louise Mabon
 2850. 5 - Barron du Bourg
 2850. 6 - Dorgos de Guez 2875-
 15 part.

*A dû éviter Beau de
 Grimoult au gâtlop au début,
 puis s'est rapproché progressi-
 vement avant de ne laisser
 aucune chance à Cocktail
 Desbois, en étant plutôt pour
 finir...*

2850 m

1 - CLEANGAME 2850 J.-M.
 Bazirel 5/10. 2 - Balbir 2850. 3 -
 Bahia Querrot 2850. 4 - Tony Gio
 2850. 5 - Looking Superh 2850. 6 -
 Buggy Malone 2850 - 13 part.

*En progression le nez au
 vent aux tribunes et remis à
 l'abri un instant en plaine, est
 venu à la hauteur de Buggy
 Malone en montant et s'est
 imposé facilement, avec brio.
 (MJ)*

A pris son temps en par-
 tant, puis a progressé au pre-
 mier passage en face et a rejoint
 l'antimatrix. Blooka du
 Boscaï, faisant preuve d'une
 nette supériorité dans la phase
 finale.

★Toulouse, 13 octobre 2019. 42e
 Grand Prix du Sud-Ouest - Paris-
 Turf. Bon terrain. UET Masters
 Series - Groupe II - International
 - Atteleté. 150.000 €. 2.750 m.
 Départ à l'autostart

1 - CLEANGAME 8 2750 J.-M.
 Bazirel 3/10. 2 - Balbir 5
 2750. 3 - Blooka du Boscaï 7
 2750. 4 - Clark Sotho 32750. 5 -
 Arbo Mix 1 2750. 6 - Ceylan
 Dairpet 2 2750 - 10 part.

1 - Buggy Malone 4450. 2 -
 Loperic de Play 4400. 3 - Ange
 de Lune 4425. 4 - Estioia
 4400. 5 - Nancy America
 4400. 6 - Vainqueur R.P. 4400.
 n.p. - BLE DU GERS 4450 J.N.
 Bazirel 11/91 - 18 part.

*Rapproché à l'abri de
 Blues des Landers aux tri-
 bunes, est venu en tête à la sor-
 tie de la plaine et n'a jamais été
 réellement inquiété, s'imposant
 avec un réel brio. (MJ)*

★Paris-Vincennes, 2 décembre
 2018. Finale du Grand National du
 Trot Paris-Turf. Bon terrain.
 Groupe II - Atteleté. 150.000 €. 2.850 m

1 - BLE DU GERS 2875 J.A.
 Adrivar 15/2. 2 - Ceylan
 Dairpet 2875. 3 - Cleangame
 2875. 4 - Utile Lebel 2850. 5 -
 Best du Haut 2850. 6 - Voeland
 2850 - 16 part.

16 - CLEANGAME

2900 - (19) 1a 1a 1a 1a 1a
 1a Da 2a 1a 1a 1a 2a 1a 1a
 1a 1a (18) 3a 1a

16 - CLEANGAME

2900 - (19) 1a 1a 1a 1a 1a
 1a Da 2a 1a 1a 1a 2a 1a 1a
 1a 1a (18) 3a 1a

Rapproché dans la des-
 cente, ou il a pu prendre le sil-
 lage de la antimatrix. Chica
 de Joudes, a déboulé à la sortie

★Wolwega (Hollandel), 8 novem-
 bre 2019. Prix des Géants. Bon
 terrain. International - Groupe II -
 Atteleté. 66.000 €. 2.100 m. Départ
 à l'autostart

1 - BLE DU GERS 3 2100 J.J.
 Verbeek 7/2. 2 - Tsunami
 Diamant 1 2100. 3 - Norton
 Commander 9 2100. 4 - General
 Bianco 2 2100. 5 - Hanno Transs R
 8 2100. 6 - Lionel 5 2100 - 11 part.

Bien parti à son échelon,
 s'est enlevé après un tour alors
 qu'il accélétait près des deux
 antimatrices. Chica de Joudes et
 Blooka du Boscaï ; a ensuite
 travaillé, en net retrait.

★Saint-Galmier, 27 octobre 2019.
 Grand Prix du Centre-Est. Bon
 terrain. Groupe III - International
 - Atteleté. 90.000 €. 2.650 m

1 - Bel Avis 2675. 2 - Aron The
 Baron 2650. 3 - Gross Weight
 2650. 4 - Blooka du Boscaï
 2650. 5 - Valokajia Hindo 2650. 6 -
 Arbo Mix 2650. daï - BLE DU
 GERS 2675 J.-M. Bazirel 11/4 -
 11 part.

N'a pu quitter l'arrière-
 garde.

★Caen, 19 octobre 2019. Prix de
 la Ville de Caen. Bon terrain.
 Groupe III - International. - Atteleté.
 65.000 €. 4.400 m

SAMEDI À CAGNES-SUR-MER (REUNION 3)

5 PRIX DES LIES DE LÉLINS
 Classe 3 - 4 ans - 19.000 € - 1.600 m - Piste en sable
 fibre - Départ (H Métropole) 14h7 - COUPLES

N° CHEVAUX	Cl.	JOCKEYS	S.A.	P%	ENTRAÎNEURS	GANNS	PERF.
1 The Donsen Oie	6	Mile A. Molins	H 4	59	F. Rossi	30.900	40 (9) 10p 3p
2 Heleneic Spirit	11	T. Bachelot	H 4	59	A. Galras	14.850	19 (4) 5p 5p
3 Casse	10	G. Millet	F 4	58	J. Renier	16.400	19 (1) 1p 10p
4 Secret Rules	3	A. Hannein	H 4	57	A. Galras		
5 Krogtheatremares	9	Mile M. Vélon	H 4	55	A.-N. Hollnsh		
6 Mashine	7	A. Chersneau	H 4	55	G. Almonnis		
7 A. Chersneau	8	C. Denuro	H 4	57	Soc. J.-C. Rou		
8 Likarla	5	M. Berto	F 4	54	J. Parze	11.600	19 (4) 9p 18 (1) p
9 Sony	4	M. Guyon	F 4	55	J. Parze	41.750	19 (1) 2p 2p
10 Jago	4	M. Guyon	F 4	55	F. Miellet	9.200	19 (3) 18 (1) p
11 Balmarcsi	1	Mile M. Michal	F 4	51,5	C. Escuder	1.450	19 (1) 5p

6 PRIX DE SAINTE-MARQUERITE
 Handicap divisé - deuxième épreuve - Classe 3 - 4 ans
 et plus - 29.000 € - 2.400 m - Grande piste - Départ (H
 Métropole) 14h52 - COUPLES

N° CHEVAUX	Cl.	JOCKEYS	S.A.	P%	ENTRAÎNEURS	GANNS	PERF.
1 Speed	9	J. Auge	H 5	40	Soc. B. & Ylem	53.050	19 (1) 14p 4p 7p
2 No Surrender	10	M. Guyon	H 5	59,5	C. Escuder	62.250	10 (1) 10p 4p 4p
3 Eddie Passon	6	Mile C. Pacaut	H 5	58	Mme G. Rankk	68.730	19 (4) 8p 3p 4p
4 Dark Dream	2	A. Lemarie	H 9	59	Mile M. Henry	212.430	19 (3) 15p 1p 1p
5 Oh Le Orse	1	Mile J. Mancini	H 5	57	J.-P. Ribaci	56.980	19 (1) 4p 10p 5p
6 So Fast	13	S. Laurant	M 6	57	N. Caullery	125.367	19 (1) 14p 7p 7p
7 Just You And Me	8	Stéph. Maubert	H 7	57	Mme R. Philippo	103.675	9p 19 (1) 8p 2p 3p
8 Rapasour	12	T. Bachelot	H 4	57	Soc. D. & P. Pro	27.790	19 (1) 2p 4p 7p
9 Fabador	4	M. Berto	H 7	56,5	J. Parze	92.200	19 (1) 9p 10p 4p 7p
10 Nostalowl	7	A. Crasus	H 7	55	Soc. D. & P. Pro	100.280	19 (1) 10p 10p 10p
11 Scotch Sun	3	H. Mousan	F 7	51,5	Soc. C. Boulin	108.130	4p 19 (1) 5p 3p 7p
12 Temple Bay	11	Mile A. Molins	H 4	49,5	J. Pheilippon	153.705	19 (1) 9p 7p 7p
13 American Song	5	Mile M. Michal	H 6	49,5	J.-P. Fiacchi	50.420	19 (1) 4p 10p 4p 7p

NOS PREFERES : 8 - 2 - 10 - 1 - 6 - 3

8 PRIX DES VALLIERES
 Handicap de catégorie - Classe 3 - 4 ans -
 19.000 € - 2.400 m - Piste en sable fibre - Départ (H
 Métropole) 15h32 - COUPLES

N° CHEVAUX	Cl.	JOCKEYS	S.A.	P%	ENTRAÎNEURS	GANNS	PERF.
1 Serronjolie	2	H. Journalet	F 4	60	Mile L. Kreip	24.800	19 (1) 10p 10p 10p
2 Gipsy Jet Sept	8	F. Bachelot	H 4	59,5	C. Escuder	10.200	19 (1) 14p 4p 7p
3 El Viso	12	Mile A. Molins	H 4	57	Mme G. Rankk	14.175	19 (1) 10p 8p 3p 4p
4 Khelana Chope	9	Mile F. Vallée Sk	F 4	55	Soc. C. & Ylem	22.725	19 (1) 10p 10p 10p
6 Hidden Champion	4	A. Coulier	H 4	57,5	Mile C. Fey	12.800	19 (1) 2p 11p 7p
7 Indesne	1	A. Crasus	F 4	54,5	Soc. M. Boudin	9.350	19 (1) 3p 2p 4p 7p
8 Prince Desalès	1	A. Crasus	F 4	54,5	Soc. M. Boudin	7.210	13p 19 (1) 3p 10p 12p
9 Never Too Old	7	T. Bachelot	F 4	54,5	K. Bergel	13.825	19 (1) 2p 4p 4p
10 The Pink Panther	11	G. Begras	H 4	52,5	J. Begnier	11.975	19 (1) 3p 2p 4p 7p
11 Rowdie	14	M. Guyon	F 4	54,5	Soc. M. Boudin	28.150	9p 19 (1) 3p 2p 4p
12 Snailua	4	Mile A. Molins	F 4	51,5	M. Piatt	16.075	9p 19 (1) 2p 7p 7p
13 Kayken	10	S. Ruis	H 4	54,5	S. Debaz	13.790	19 (1) 3p 10p 4p 7p
14 River of Silver	5	C. Denuro	H 4	52	J.-M. Capitte	6.410	

NOS PREFERES : 2 - 5 - 8 - 11 - 4 - 1 - 3

8 PRIX SAINT-HONORAT
 Handicap divisé - première épreuve - Classe 3 - 4 ans
 et plus - 24.000 € - 2.400 m - Grande piste - Départ (H
 Métropole) 16h07 - COUPLES - QUARTÉ + REGIONAL

N° CHEVAUX	Cl.	JOCKEYS	S.A.	P%	ENTRAÎNEURS	GANNS	PERF.
1 Lisa Formality	12	P.-C. Boudit	M 6	59	C. Escuder	238.600	19 (1) 6p 3p 11p 3p
2 Bor Page	1	J. Auge	H 6	56,5	Soc. J.-P. & Bau	106.675	19 (1) 9p 7p 7p
3 Mornour	3	Mile A. Molins	F 5	58	Brian Beaunez	122.530	19 (1) 8p 9p 7p
4 Lili Pica	8	A. Hannein	H 9	54	Brian Beaunez	66.310	19 (1) 1p 7p 3p 7p
5 Chill Wind	7	M. Guyon	H 9	54	Soc. D. & P. Pro	178.010	19 (1) 10p 10p 4p 7p
6 Quiet Zan	13	M. Foresti	H 6	55,5	J.-L. Dubord	130.020	19 (1) 7p 14p 8p
7 Kano Keti	4	A. Crasus	H 5	55	J.-L. Dubord	40.950	19 (1) 10p 10p 11p 7p
8 Look Back	9	A. Crasus	H 5	52,5	Soc. M. Boudin	48.510	3p 19 (1) 13p 3p 7p
9 Dubai Empire	10	Mile C. Pacaut	F 7	54	Mme G. Rankk	39.074	19 (1) 4p 4p 4p 7p
10 Keflin	2	T. Bachelot	F 7	54	M. Kreus	110.560	19 (1) 5p 11p 8p
11 Elypon	3	A. Lemarie	F 4	53,5	Soc. J.-P. & Bau	51.380	19 (1) 4p 2p 2p 3p
12 Abdouana	6	C. Denuro	F 4	53,5	J.-M. Capitte	71.950	19 (1) 3p 4p 7p 7p
13 Show The Way	11	S. Ruis	H 9	53,5	F. Foresti	60.190	19 (1) 10p 7p 4p 7p

NOS PREFERES : 5 - 6 - 1 - 11 - 2 - 8 - 4

LES PARIS-PRINCIPAUX

JEUDI À PARIS-VINCENNES
 1 - PRIX DE DOUVRES
 TIERCÉ : 15-3-11 (pour 1 €)
 Désordre : 441,20

QUARTÉ+ : 15-3-11-12 (pour 1,3 €)
 Désordre : 1.117,22
 Désordre : 65,39
 Bonus 3 : 17,55

QUINTÉ+ : 15-3-11-12-9 (pour 2 €)
 Désordre : 417,68
 Bonus 3 : 479,40
 Bonus 4 : 7,20
 Bonus 4 sur 6 : 12,80

2 SUR 4 : 15-3-11-12 (pour 1 €)
 Rapport : 9,00

MULTI : 15-3-11-12 (pour 1 €)
 En 4 : 283,50
 En 5 : 56,70
 En 6 : 18,90
 En 7 : 8,10

2 - PRIX DE MONTFORT
 2 SUR 4 : 8-6-11-14 (pour 1 €)
 Rapport : 20,40

MULTI : 8-6-11-14 (pour 1 €)
 En 4 : 724,50
 En 5 : 144,90
 En 6 : 48,30
 En 7 : 20,70

3 - PRIX LOUIS CUSSINET
 2 SUR 4 : 9-2-5-4 (pour 1 €)
 Rapport : 13,80

4 - PRIX DE PONT-A-MOUSSON
 2 SUR 4 : 6-2-1-11 (pour 1 €)
 Rapport : 15,30

MULTI : 6-2-1-11 (pour 1 €)
 En 4 : 3.307,50
 En 5 : 661,50
 En 6 : 220,50
 En 7 : 94,50

5 - PRIX JEAN-PIERRE RENVALDO
 2 SUR 4 : 4-9-8-2 (pour 1 €)
 Rapport : 76,50
 PICK5 (4-9-8-2-5) (pour 1 €)
 Rapport : 1.381,90

6 - PRIX DERBRAY
 2 SUR 4 : 9-8-5-7 (pour 1 €)
 Rapport : 22,20

MULTI : 9-8-5-7 (pour 1 €)
 En 4 : 1.197,00
 En 5 : 239,40
 En 6 : 79,80
 En 7 : 34,20

7 - PRIX DE JUVISY
 2 SUR 4 : 12-13-11-7 (pour 1 €)
 Rapport : 10,80

8 - PRIX DE PONTAULT-COMBAULT
 2 SUR 4 : 11-8-3-6 (pour 1 €)
 Rapport : 21,00

MULTI : 4-6-3-1 (pour 1 €)
 En 4 : 189,00
 En 5 : 37,80
 En 6 : 12,80
 En 7 : 5,40

SAMEDI À CAGNES-SUR-MER (REUNION 3)

1 PRIX FIROUZAN
 3 ans - Maiden - 21.000 € - 1.300 m - Piste en sable
 fibre - Départ (H Métropole) 12h15 - TRIO ORDRE -
 COUPLE ORDRE

N° CHEVAUX	Cl.	JOCKEYS	S.A.	P%	ENTRAÎNEURS	GANNS	PERF.
1 Balero De Gif	3	C. Denuro	M 3	58	A. & B. Bohl	13.950	19 (1) 7p 5p 3p
2 Moonlight Shadow	6	A. Lemarie	M 3	58	K. Ouelly		19 (1) 7p
3 Magic Mining	1	P.-C. Boudit	H 3	58	A. Mercalis	6.451	19 (1) 3p 7p 4p
4 Spirit of Foot	2	G. Millet	F 3	58	J. Renier	3.780	19 (1) 3p
5 Azorina	4	Mile C. Pacaut	F 3	55	Soc. J.-C. Rou	1.950	19 (1) 9p
6 Intelligence	5	L. Mendizabal	F 3	54,5	S. Brogi		19 (1) 7p 7p

NOS PREFERES : 5 - 1 - 4

2 PRIX JOSEPH COLLIGNON
 Classe 1 - 3 ans - 44.000 € - 1.600 m - Piste en sable
 fibre - Départ (H Métropole) 12h45 - COUPLES

N° CHEVAUX	Cl.	JOCKEYS	S.A.	P%	ENTRAÎNEURS	GANNS	PERF.
1 Paterfret	4	F. Bachelot	M 3	59,5	F. Rossi	88.700	19 (1) 14p 10p 7p
2 Fluim F	3	S. Ruis	M 3	58,5	F. Rossi	18.469	19 (1) 10p 2p 2p
3 Manghini	2	M. Guyon	M 3	57,5	A. Mercalis	60.140	19 (1) 3p 5p 3p
4 Palus Argentus	6	A. Crasus	M 3	57,5	C. Escuder	35.660	19 (1) 3p 1p 2p
5 Hernani Bello	7	Mile C. Pacaut	M 3	57,5	Mme G. Rankk	3.318	19 (1) 8p 3p 7p
6 Mrs Dukeshire	3	C. Denuro	F 3	56	E. Montot	33.900	19 (1) 4p 2p 7p
7 Space Ace	1	M. Foresti	F 3	56	Mme G. Rankk	8.468	19 (1) 4p 7p 7p
8 Maraboti	8	A. Drati	F 3	54,5	J. Begnier	9.800	19

MOTS FLECHES

RAPIDE LABO-RANINE		AGRE ILE GRECOUE		INVOCUE AGACENT		PLATINE EXERCICE		LITS DE PAILLE RETROU-VER		CORUE BATON	
								TABLE DE MARCHÉ CHARRUE SIMPLE			FIN DE JOURNÉE
			MATÈRE THERMO-PLASTIQUE			ÉMÉCHÉ ÉMOTION VIOLENTE					
FRUIT DE MER AGACE						ARBUSTE DE MAIE MONNAIE SUEDOISE		ARROSE MÜNICH POSSÈS-SIF			
							ARROSE VERTUO		JUBILÉ SÉCRETION LIQUIDE		
SAINT DE BIGORRE MOULÈTE PILLARDE						TRAVAIUX FORCES BAGA-TELLE		ARROSE MÜNICH POSSÈS-SIF			
	TYPE D'AVION	DIAPRA	EMPLOI DU TEMPS DRESSAS							MALSAIN	
							VASTE ÉTENDUE VOILLER				
BASSIN SÉCURISA LA VOIRE							ARROSE VERTUO				
DE LA DYNASTIE DE SAIS PARCOURS							ARROSE MÜNICH POSSÈS-SIF				
											SIMÈCHE

MOT MYSTÈRE

Rayez dans la grille les mots de la liste pour découvrir le MOT MYSTÈRE dont voici la définition : « HOMME DE RECETTES »
Le mot à trouver est :

M	S	E	N	C	L	O	S	A	R	A	P	V
C	I	L	I	C	E	S	A	U	V	A	G	E
O	R	L	T	A	B	L	E	G	U	M	E	A
U	B	E	S	R	I	G	R	O	U	P	E	T
C	E	B	E	P	R	O	V	I	N	C	E	O
H	D	T	U	N	E	E	L	E	M	C	C	R
A	E	O	T	E	E	L	E	M	C	C	R	
N	G	R	A	O	N	T	G	P	A	I	O	O
T	A	G	R	A	O	N	T	G	P	A	I	O
E	R	L	E	C	L	L	E	S	E	L	L	E
I	E	B	U	R	E	O	N	N	H	E	L	L
N	E	N	G	A	T	N	O	M	B	I	L	L

Rayez dans la grille les mots de la liste pour découvrir le MOT MYSTÈRE dont voici la définition : « HOMME DE RECETTES »
Le mot à trouver est :

- | | | |
|--------------|----------|----------|
| ALLURE | DÉBRIS | RIVIÈRE |
| ARBRE | ENCLOS | RONDIN |
| BELLE | ÉTOILE | SAUVAGE |
| BONHEUR | FORME | TABLE |
| BRELAN | GOUPI | TÉTINE |
| CASH | GROUPE | TONNELLE |
| CIRQUE | LÉGUME | TORRENT |
| COCON | MONTAGNE | TRAITE |
| COUCHANT | NÉGATIF | VIPÈRE |
| COUCHER | OMBILIC | |
| CRÉPUS- CULE | QUEST | PARASOL |
| CRUOR | PLANCHER | PROVINCE |

QUIZ

- 1 - Quel est le Zahir ?
A. Eric Orsenna
B. Lugi Guarnieri
C. Joy Sorman

- 2 - Depuis quand les conseillers du Sénat sont-ils appelés sénateurs ?
A. 1895
B. 1902
C. 1926
D. 1948

- 3 - Quelle est la hauteur moyenne d'un séquoia ?
A. 30 m
B. 80 m
C. 110 m
D. 160 m

- 4 - Dans quel pays les ouvriers en greve portent-ils un brassard pour manifester leur mécontentement ?
A. En Chine
B. Au Canada
C. En Russie
D. Au Japon

SOLUTION DU JOUR



UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

MAÎTRE MOT

Découvrez un mot de 5 lettres à l'aide des mots de la grille. Le chiffre placé à côté des mots indique le nombre de lettres qui occupent la même place dans le maître mot à trouver.

E	N	V	O	L	1
D	I	N	E	R	2
R	U	I	N	E	1
D	E	P	O	T	2
B	O	N	U	S	0
D	I	V	I	N	2
D	U	N	E	S	3

MOTS COUPÉS

Les quatorze mots de la liste ci-dessous ont été découpés en trois morceaux et sont cachés dans cette grille. Une fois tous les mots trouvés, il vous restera un quinzième mot à découvrir.

- 1 ASTUCIEUX
- 2 BAINOIRE
- 3 CAMPAGNES
- 4 CARBURANT
- 5 CASSEROLE
- 6 COURGETTE
- 7 DÉCOUPAGE
- 8 FEUILLAGE
- 9 MANIPULÉS
- 10 MARMOTTES
- 11 OUVRAGES
- 12 PHARMACIE
- 13 PROUÈSES
- 14 VISTEUSE

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									
X									

MOTS CROISÉS

Horizontalement

- I. Ils se moquent du monde
- II. Qui croît sur le sable.
- III. Usé.
- IV. Patate douce.
- V. Possessif. Bouts de bois.
- VI. Enlacs.
- VII. Débordants de bien-être. Interjection.
- VIII. Alias Gaïa. Place publique.
- IX. Bas de gamme. Qui fatiguent les forces physiques ou morales.
- X. Héros dépopé. Draine la Tarentaise.

Verticalement

- A. Elle est piquante et tranchante.
- B. Algè. Chargé de fission.
- C. Évaluation précise.
- D. Pronom indéfini. Colle.
- E. Il gouverne le royaume. Islande.
- F. Terme de judo.
- G. Bovins.
- H. Quotidien britannique.
- I. Colonie des Phocéens. Sentir.
- J. Dans l'Orme. En Phénicie.

SUDOKU

Complétez ces deux grilles avec des chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque ligne, colonne et carré.

9		8	7		4			
3		9	5		1	2		
	5		3		9			
6	4		7		3	5	1	
1	9				8	6		
		1		5	9	8	4	
3	7		6		2		9	
8			7		4			3

Moyen

Difficile

	9	3		7	8	2	4	
		5				1		
7	8		4		2		3	
		5				6	2	
2	1				3			
	2			4		8	6	
	9				6			
5	8	2	3	9	1			



MOT MYSTÈRE : MARMITON

- 1 - Laigle sur le dos
- 2 - Le crotin
- 3 - Le rétroviseur
- 4 - La falaise à droite
- 5 - Le tuyau d'échappement
- 6 - La fourche avant de la moto
- 7 - Le clignotant gauche

MOTS COUPÉS : BRÉSILIEN

4	7	2	1	1	7	7	1	4	7
5	6	2	6	1	4	7	1	3	6
6	6	8	8	9	5	6	6	7	6
7	7	6	8	1	1	1	3	3	1
8	8	1	4	1	1	1	4	7	8
9	9	5	1	5	8	1	5	1	1
2	2	2	2	3	3	5	9	4	7
3	3	3	3	9	2	6	6	4	1
4	4	1	1	1	9	5	2	2	4

VERTICALEMENT
A. HALLEBARDE
B. URARTE
C. MESURAGE
D. ON.
E. ROYAL
F. IPPON
G. SHORTHORNS.
H. TIMES
I. ÉLÉE
J. HUMER
K. SEES
L. ÉMÈSE.

HORIZONTALLEMENT
I. HUMORISTES
II. ARÉNOPHILE
III. LAS
IV. IMPOME
V. LEUK
VI. VILGÉ
VII. FORUM.
VIII. RIENS
IX. DO
X. ÉNÉE
Y. ISÈRE.



20.00
Tropiques criminels

Forêt de Heauléa
Série (France, 2019) de Stéphane Kappas. 50 mn. Saison 1, épisode 3. Avec Santa Holland, Beatrice de la Boulaye, Julien Béreants...



21.00
Vendredi tout est permis

Célestin Bonheur
Présenté par Arthur



22.00
César Wagner.

Téléfilm (France, 2019) de Antoine Garceau. 95 mn. Avec Gil Alma, Olivia Côte, Soufiane Guerrab...



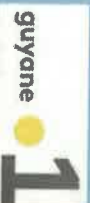
22.05
Jean-Jacques Goldman de l'Intérieur.

Doc. 110 mn.



- 07h20 L'info du vrai.
- 08h30 Catastrophe. (12)
- 08h55 L'heure de la sortie. Suspense. (10)
- 10h35 Le secret des Marrowbone. (12)
- 12h25 La boîte à questions. Divertissement. (EC)
- 12h30 Clique. (EC)
- 13h25 The Tonight Show Starring Jimmy Fallon.
- 14h05 Avengers : Endgame. Fantastique. (10)
- 17h00 Rencontres de cinéma.
- 17h15 Le cercle.
- 18h05 L'info du vrai, le mag. (EC)
- 18h45 L'info du vrai. (EC)
- 19h55 La boîte à questions. Best of Divertissement. (EC)
- 20h00 Clique. (EC)

21h00
Captain Marvel (18)



22.00
Fort Boyard

Présenté par Olivier Minne



21.50
La maison France 5

ART DE VIVRE

Paris : l'île Saint-Louis. Magazine. 90 mn.



21.55
Meurtres au paradis

DRAME

Meurtre à la plantation. Série (Fr - GB, 2013) de Keith Boak. 60 mn. Saison 2, épisode 1. Avec Danny John-Jules, Sara Martins, Stephanie Beacham...



21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
Meurtres au paradis

DRAME

Meurtre à la plantation. Série (Fr - GB, 2013) de Keith Boak. 60 mn. Saison 2, épisode 1. Avec Danny John-Jules, Sara Martins, Stephanie Beacham...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

21.55
A deux sous les étoiles

DRAME

Téléfilm (Aut) de Christina Ebelt. 95 mn. Avec Franziska Hartmann, Claudio Magno, Kai Ivo Baulitz...

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE VOS PROGRAMMES DE LA SEMAINE DANS



FA

HOROSCOPES

BELIER
(21.03 au 20.04)

Travail : je moins que l'on puisse dire est que vous ne vous tuerez pas à la tâche !
Amour : période intéressante pour votre vie privée, même si une discussion peut vous opposer à votre conjoint.
Santé : tout va

TAUREAU
(21.04 au 20.05)

Travail : vous n'avez pas du tout la tête au travail, votre esprit aura tendance à vagabonder.
Amour : vous prendrez vos distances et vous retiendrez certaines choses en question. Faites-le avec un peu de tact.
Santé : forme éblouissante.

GEMEAUX
(22.05 au 21.06)

Travail : vous devrez vous montrer vigilant et vous méfier sur tout des dépenses qui risquent de vous mettre dans le rouge.
Amour : vous saurez l'importance de faire beaucoup d'efforts pour rien !
Santé : vitalité en dents de scie.

CANCER
(22.06 au 23.07)

Travail : vous trouverez un soutien salutaire auprès d'un collègue. Ne travaillez pas seul.
Amour : certains sujets sensibles demanderont peut-être à être remis à plat.
Santé : manque de vitalité.

LIEN
(24.07 au 23.08)

Travail : votre froidier pourrait être prise pour une sorte de mépris. Faites un effort, intéressez-vous aux autres.
Amour : vous serez très à l'écoute de votre entourage. Et si vous pensiez un peu à vous ?
Santé : douleurs lombaires possibles.

VIERGE
(24.08 au 23.09)

Travail : vous avez une bonne concentration qui vous permet de travailler vite et de façon efficace.
Amour : célibataire, ne désespérez pas de trouver le grand amour. En couple, vous ne vous monterez pas très compréhensif.
Santé : excellente..

BALANCE
(24.09 au 23.10)

Travail : vous serez très remonté et prêt à déblayer des montagnes, rien ne vous arrêtera. Les finances par contre sont à surveiller.
Amour : c'est toujours la passion, mais elle prend ces jours-ci des aspects un peu rudes.
Santé : bonne résistance aux attaques virales.

SCORPION
(24.10 au 22.11)

Travail : vos projets sont en bonne voie de réalisation. Persévérez !
Amour : vous serez entreprenant en amour. Réflexionnez bien avant d'engager votre avenir sentimental. Si vous êtes célibataire, la journée sera assez calme.
Santé : changer d'air !

SAGITTAIRE
(23.11 au 21.12)

Travail : il faudra prendre des décisions pouvant engager votre avenir, faire des choix.
Amour : vous voici prêt à faire des concessions qui vont améliorer votre relation. Si vous êtes seul, c'est le moment de provoquer de nouvelles rencontres.
Santé : bonne.

CAPRICORNE
(22.12 au 20.01)

Travail : le climat de confiance qui règne dans le secteur professionnel vous permet de bien avancer.
Amour : tantôt passionné, tantôt romantique, vous jouerez sur plusieurs tableaux avec la même virtuosité et la même ferveur.
Santé : mangez léger

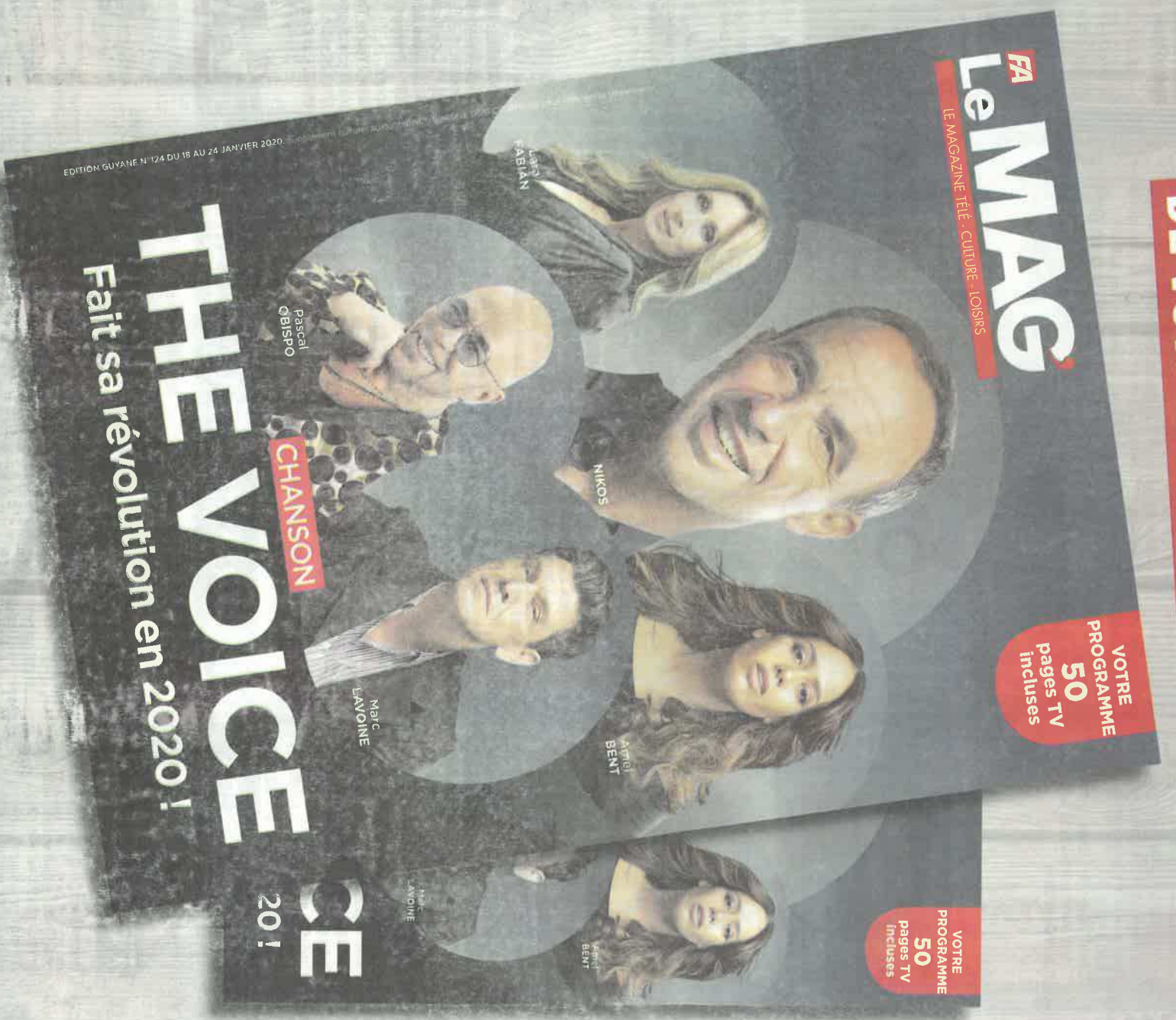
VERSEAU
(21.01 au 19.02)

Travail : si vous êtes en désaccord avec vos supérieurs, ne vous bidonnez pas et cherchez un compromis.
Amour : vous saurez trouver les bonnes idées pour raffraichir votre relation sentimentale.
Santé : vous ne manquerez pas d'énergie.

POISSONS
(20.02 au 20.03)

Travail : vous êtes toujours empli de doute. Votre manque d'assurance pourrait vous porter préjudice.
Amour : vous n'êtes pas assez à l'écoute de votre entourage, vous n'êtes pas le seul à avoir des soucis !
Santé : faites une cure de vitamines.

CE SAMEDI A LA UNE DE VOTRE NOUVEAU MAGAZINE



FA
Le MAG
LE MAGAZINE TÉLÉ · CULTURE · LOISIRS

La télé, la culture et bien plus....
En supplément de votre quotidien France-Guyane

FA
GUYANE
FRANCE-GUYANE

SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

Pôle Urbanisme Règlementaire

Tél. : 0594.29.27.11 – Fax : 0594.29.27.94

Mèl : l.gourmelen@ville-cayenne.fr

N°

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le **MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE**, certifie avoir fait afficher :

- Durant la période du **10 janvier 2019 au 28 février 2020**

Dans la commune aux lieux prescrits et accoutumés, conformément au Code de l'Urbanisme, l'avis prescrivant l'enquête publique relative la demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation des travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat sur la commune de Cayenne-opération menée par la Collectivité Territoriale de Guyane.

Fait à Cayenne le **4 MARS 2020**

 Le Maire

Marie-Laure PHINERA-HORTH



Mlle BOURGEOIS Justine
17 lotissement Elvina
97 354 REMIRE MONTJOLY

Monsieur le Préfet de la Guyane
Direction générale de l'administration
Direction juridique et contentieux
A l'intention de Mme LABBAT

Objet : Prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, sur le territoire de la commune de Cayenne par la collectivité territoriale de la Guyane.

Monsieur le Préfet,

Par décision du Tribunal Administratif de la Guyane n°E19000020/94 en date du 31 octobre 2019, j'ai été désignée commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique objet du présent courrier.

Conformément à l'article L.129-9 du code de l'environnement qui précise que *« par décision motivée, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours, [...] Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10. »*, je vous indique qu'il convient de prolonger ladite enquête publique en raison d'un défaut d'affichage de l'avis d'enquête publique sur site ainsi qu'en mairie durant les 15 jours précédant l'ouverture d'enquête publique ainsi que le prévoit l'article L. 123-10 du code de l'environnement.

Par conséquent, la date à laquelle prendra fin l'enquête publique est fixée au lundi 24 février 2020 et une permanence supplémentaire sera effectuée le vendredi 21 février 2020 en mairie de Cayenne de 9h à 12h.

La prolongation de cette procédure d'enquête publique engendrera la rédaction d'un nouvel arrêté indiquant ses nouvelles modalités d'organisation.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées,

Justine BOURGEOIS
Commissaire enquêteur





Justine Bourgeois <bourgeois.justine2@gmail.com>

Prolongation - enquête publique canal Laussat

Justine Bourgeois <bourgeois.justine2@gmail.com>

16 janvier 2020 à 16:22

À : "DEAL Guyane/PSDD/PR (Procédures et Règlementation) emis par AZOR Katia - DEAL Guyane/MNBSP/PE"

<pr.psdd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr>

Cc : Laurie GOURMELEN <l.gourmelen@ville-cayenne.fr>, Smail YAHIA <smail.yahia@ctguyane.fr>, BELAIR Stephanie - DEAL Guyane/PSDD/PR <stephanie.belair@developpement-durable.gouv.fr>, dorothee.labbat@guyane.pref.gouv.fr, DOISY Marie-Betty PREF973 <marie-betty.doisy@guyane.pref.gouv.fr>

Monsieur Levarlet,

Veillez trouver ci-joint le courrier dans lequel je fais état de la nécessaire prolongation de l'enquête publique concernant le canal Laussat.

Je vous remercie de bien vouloir en accusé réception par retour de mail,

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Justine BOURGEOIS

06.48.27.18.51



Courrier demande de prolongation.pdf

45K

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

OBJET : Communication des observations écrites ou orales recueillies au registre et dans les courriers et mails adressés au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, sur le territoire de la commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).

REFERENCES :

- Code de l'environnement : Article R. 123-18.
- Arrêté préfectoral DEAL / UPR n°285 du 20 décembre 2019, portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, sur le territoire de la commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).
- Arrêté préfectoral modificatif numéro R03 2020 02 12 008 ayant pour objectif de prolonger de 14 jours l'enquête publique objet de l'arrêté n°285 précité.

Monsieur le représentant du maître d'ouvrage,

L'enquête publique précitée, s'est terminée le lundi 24 février 2020.

Les permanences se sont tenues conformément à ce qui était prévu aux arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2019 et du 12 février 2020, en salle des élus située aux services techniques de la Mairie de Cayenne aux dates et heures suivantes :

- Le vendredi 10 janvier 2020 de 8h à 11h ;
- Les mercredis 15, 22 et 29 janvier 2020 de 8h à 11h ;
- Le lundi 10 février de 9h à 12h ;
- Le vendredi 21 février 2020 de 9h à 12h.

La permanence en date du 21 février 2020 a été ajoutée suite à la prolongation de la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête publique soit du 10 janvier 2020 au 24 février 2020 aux horaires d'ouverture des services techniques de la mairie de Cayenne.

Les permanences se sont déroulées sans incident notable.

Les avis d'enquête publique ont été affichés aux services techniques de la mairie de Cayenne le 10 janvier 2020 puis l'avis d'enquête modificatif a été publié à compter du 13 février 2020.

L'avis d'enquête publique a été affiché sur site à compter du 17 janvier 2020 et l'avis d'enquête modificatif a été affiché à compter du 14 février 2020.

Les défauts d'affichage constatés sur site et en mairie étant dus à une communication tardive des avis à afficher, il a été fait le choix, en concertation avec les services de la Préfecture, la mairie de Cayenne, le commissaire enquêteur et vos services, de prolonger l'enquête publique pour une durée de quatorze (14) jours supplémentaires.

Aucune observation n'a été consignée au registre, ni aucun mail ou courrier ne sont parvenus aux services de la mairie de Cayenne ni à ceux de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guyane et ni à ceux de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Ci-après six précisions sont demandées au représentant de la Collectivité Territoriale de Guyane à propos des thématiques suivantes :

• Moyens mis en œuvre pour l'évacuation des sédiments pollués :

1. Pouvez-vous préciser davantage la manière dont les sédiments pollués en Zinc seront évacués en indiquant les références du matériel utilisé (camions bennes, film protecteur permettant aux boues de ne pas s'échapper des camions bennes...) et leurs fiches techniques si elles sont en votre possession ?

2. Au dossier de demande d'autorisation (p. 50) vous faites état d'une plateforme où seront stockés les camions lorsqu'ils ne seront pas utilisés, pouvez-vous mentionner le lieu où se situent ces plateformes ?

• Dispositif mit en œuvre afin de parvenir à un entretien pérenne du canal Laussat :

3. Au dossier de demande d'autorisation environnementale (p. 51), vous faites référence au plan de gestion du curage du canal, pouvez-vous indiquer quelle est l'échéance fixée pour mettre en œuvre ce plan et quels sont les acteurs parties prenantes à ce projet ?

4. Pouvez-vous lister les mesures qui seront prises à moyen et long terme afin d'assurer l'entretien du canal ?

• Stockage des sédiments à l'ISDND des Maringouins :

5. Le mail de Monsieur Govindin en date du 5 avril 2019 annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale, fait état d'un stockage temporaire des sédiments pollués avant mise en stockage à l'ISDND des Maringouins, êtes-vous en mesure d'indiquer, à l'heure actuelle, où seront stockés temporairement les boues ?

• Précisions diverses :

6. Enfin, pouvez-vous expliquer le delta qui existe entre le nombre de mètre cube de boues à évacuer (incluant la partie fines et la partie eau) inscrit au dossier d'autorisation soit 1709 m³, et l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 2019, n° R03-2019-05-06-004 qui indique 3 230m³ à curer ?

Vos réponses communiquées sous quinze (15) jours seront jointes au rapport du commissaire enquêteur.

A Cayenne,

Le Commissaire enquêteur
Justine BOURGEOIS

Le représentant de la Collectivité
Territoriale de Guyane
Smail YAHIA

le 28/2/20

Maître d'ouvrage



Recalibrage et curage du canal Laussat
Autorisation environnementale

Dossier police de l'eau n° 973-2019-00204
Arrêté préfectoral DEAL/UPR/N°285 du 20 Décembre 2019 portant
ouverture d'enquête publique

Mémoire en réponse au procès-verbal
du commissaire enquêteur

Mars 2020 – Version A1

SOMMAIRE

1	Objet du mémoire	1
2	Réponses aux précisions demandées à l'issue de l'enquête	1
2.1	Moyens mis en œuvre pour l'évacuation des sédiments pollués :.....	1
2.2	Dispositif mis en œuvre afin de parvenir à un entretien pérenne du canal Laussat.....	1
2.3	Stockage des sédiments à l'ISDND des Maringouins.....	2
2.4	Précisions diverses	2

1 OBJET DU MEMOIRE

Ce mémoire a pour objectif d'apporter des éléments en réponse au procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur émis en date du 28/02/2020 suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10/01/2020 au 24/02/2020 concernant le dossier d'autorisation environnementale du projet de recalibrage et curage du canal Laussat à Cayenne.

2 REPONSES AUX PRECISIONS DEMANDEES A L'ISSUE DE L'ENQUETE

2.1 MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'EVACUATION DES SEDIMENTS POLLUES :

1. Pouvez-vous préciser davantage la manière dont les sédiments pollués en Zinc seront évacués en indiquant les références du matériel utilisé (camions bennes, film protecteur permettant aux boues de ne pas s'échapper des camions bennes...) et leurs fiches techniques si elles sont en votre possession ?

L'évacuation des sédiments pollués se fera par voie terrestre à l'aide de camions prévus à cet effet.

Il pourra s'agir de camions benne ou de camion totalement étanches.

Le curage du canal ne sera réalisé qu'à l'issue des travaux de pose des palplanches.

Les références précises et fiches techniques du matériel utilisé ne sont pas encore connues.

L'entreprise qui sera titulaire du marché indiquera les références de son matériel dédié au transport des matériaux pour ce type d'opération.

2. Au dossier de demande d'autorisation (p. 50) vous faites état d'une plateforme où seront stockés les camions lorsqu'ils ne seront pas utilisés, pouvez-vous mentionner le lieu où se situent ces plateformes ?

En fin de journée, les camions seront stockés sur une plateforme destinée à cet effet, comme spécifié en p.50 du dossier. Elle sera située sur un emplacement judicieux, à proximité immédiate du chantier.

L'emplacement précis sera déterminé lors des phases de préparation de chantier une fois le marché de travaux attribué.

2.2 DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE AFIN DE PARVENIR A UN ENTRETIEN PERENNE DU CANAL LAUSSAT

3. Au dossier de demande d'autorisation environnementale (p. 51), vous faites référence au plan de gestion du curage du canal, pouvez-vous indiquer quelle est l'échéance fixée pour mettre en œuvre ce plan et quels sont les acteurs parties prenantes à ce projet ?

4. Pouvez-vous lister les mesures qui seront prises à moyen et long terme afin d'assurer l'entretien du canal ?

Les éléments de réponse concernant le plan de gestion et l'entretien du canal sont du ressort du maître d'ouvrage, propriétaire du canal, à savoir la Ville de Cayenne.

2.3 STOCKAGE DES SEDIMENTS A L'ISDND DES MARINGOUINS

5. Le mail de Monsieur Govindin en date du 5 avril 2019 annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale, fait état d'un stockage temporaire des sédiments pollués avant mise en stockage à l'ISDND des Maringouins, êtes-vous en mesure d'indiquer, à l'heure actuelle, où seront stockés temporairement les boues ?

Le stockage temporaire des sédiments pollués aura lieu uniquement si la siccité des boues n'est pas suffisante pour la mise en ISDND immédiate.

Il s'agira de réduire la teneur en eau des boues en les étalant sur une géomembrane pour les faire sécher avant de les transférer à la décharge. La superficie nécessaire n'est donc pas très importante.

Dans le but de limiter les transports, le maître d'ouvrage mettra à disposition une parcelle vierge à proximité de l'ISDND des Maringouins.

Cette parcelle sera définie lors de l'attribution du marché.

2.4 PRECISIONS DIVERSES

6. Enfin, pouvez-vous expliquer le delta qui existe entre le nombre de mètre cube de boues à évacuer (incluant la partie fines et la partie eau) inscrit au dossier d'autorisation soit 1709 m³, et l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 2019, n° R03-2019-05-06-004 qui indique 3 230m³ à curer ?

Les travaux comprennent le curage et reprofilage du lit du canal existant sur un linéaire d'environ 1100 mètres.

Le volume de sédiments indiqué dans l'arrêté préfectoral n°R03-2019-05-06-004 provient d'une estimation large dans le rapport d'analyse des prélèvements de sédiments (Source Artélia, octobre 2017). Il représente l'intégralité de la largeur du lit du canal sur tout le linéaire.

Tabl. 3 - Volume de sédiments à extraire

Séquence défini dans l'étude d'aménagement	Numéro d'échantillon correspondant	Volume de sédiments à extraire (m ³)
Séquence 1	Canal 7	1200
Séquence 2	Canal 6	630
Séquence 3	Canal 4	280
Séquence 4	Canal 3	310
Séquence 5	Canal 2	250
Séquence 6	Canal 1	560
Total		3230

Figure 1 : Extrait du rapport d'analyse d'Artélia (octobre 2017)

Le volume indiqué dans l'autorisation environnementale correspond quant à lui au volume affiné de sédiments à curer d'après les plans précis en stade projet (source Artélia).

Certaines portions du lit du canal ne seront pas curées (cf. schéma de principe de recalcul du volume ci-après) : notamment au niveau du quai et marché poisson, pied de rideau, pose de palplanches....

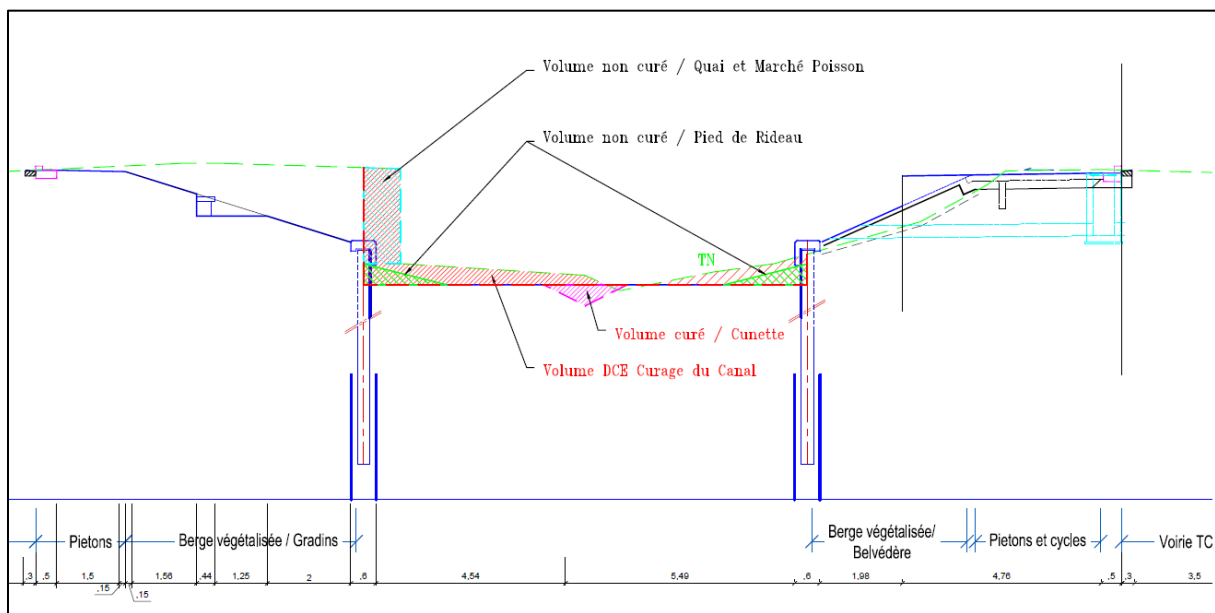


Figure 2 : Schéma de principe du recalcul du volume de curage

Source Artélia